



# Diagnostic patrimonial du Centre-Essonne



Conseil régional d'Île-de-France

Unité société  
Direction de la culture, du tourisme, du sport et des loisirs  
Service patrimoines et inventaire  
115, rue du bac - 75007 Paris  
Tél. : 01 53 85 53 85 / [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)



*DIAGNOSTIC PATRIMONIAL DU CENTRE-ESSONNE*  
Communes des cantons de  
Brétigny-sur-Orge, Etréchy et Mennecy

## **Synthèse générale**

Etude réalisée par **Guillaume Tozer**, chargé de mission  
et **Maud Marchand**, stagiaire

Sous la responsabilité scientifique de **Brigitte Blanc**, conservateur du  
patrimoine, adjointe au chef de service

Avec le conseil scientifique de **Roselyne Bussière**, conservateur du  
patrimoine

Service Patrimoines et Inventaire  
Région Île-de-France  
2009

*Couverture : Carte de Cassini © Archives nationales, Département des Cartes et Plans*

# SOMMAIRE

<b>Contexte général de l'étude</b>	<b>5</b>
<b>I. Méthodologie.....</b>	<b>7</b>
A. Définition de la méthode .....	7
1. Le recensement.....	7
2. L'outil synthétique de restitution des données collectées sur le terrain .....	9
B. Les étapes de l'étude .....	11
1. La phase préparatoire.....	11
2. Les relevés de terrain .....	15
3. Rendu du travail de terrain.....	23
C. Limites et problèmes rencontrés .....	25
<b>II. Présentation du territoire.....</b>	<b>31</b>
A. Délimitations du territoire d'étude.....	31
B. Données territoriales et administratives .....	33
C. Données démographiques.....	36
D. Données foncières et urbaines.....	39
<b>III. Caractéristiques naturelles et paysagères .....</b>	<b>46</b>
A. Géologie .....	46
B. Hydrographie.....	51
C. Grandes entités paysagères.....	59
1. Les parcs et grands domaines.....	59
2. Les lotissements pavillonnaires .....	65
3. Les espaces boisés.....	67
4. Les formes urbaines traditionnelles .....	69
<b>IV. Protections patrimoniales et servitudes .....</b>	<b>71</b>
<b>V. Caractéristiques architecturales.....</b>	<b>76</b>
A. Les typologies architecturales recensées.....	76
1. Fermes .....	80

2.	Pavillons .....	91
3.	Villas .....	105
4.	Maisons rurales.....	116
5.	Maisons de bourg.....	119
6.	Patrimoine civil et religieux .....	124
7.	Patrimoine vernaculaire .....	138
8.	Châteaux.....	146
9.	Patrimoine industriel .....	159
B.	Etat général du patrimoine.....	166

## **VI. Propositions d'études, de diagnostics patrimoniaux complémentaires ou d'inventaires topographiques..... 183**

## **VII. Bibliographie. .... 187**

## **VIII. Annexes..... 191**

- Annexe 1 : Carte de l'agglomération parisienne © APUR
- Annexe 2 : Fiche de recensement
- Annexe 3 : Le réseau ferré en Essonne
- Annexe 4 : Mode d'occupation du sol simplifiée 2003 par commune du territoire d'étude (données IAURIF)
- Annexe 5 : Recensement de la population par commune entre 1793 et 2006 (données INSEE)
- Annexe 6 : Logements construits avant 2004 par commune et par époque d'achèvement (données INSEE)
- Annexe 7 : Carte de Cassini © Archives nationales, Département des Cartes et Plans
- Annexe 8 : Photographie aérienne du territoire d'étude © 2009 Tele Atlas.
- Annexe 9 : Carte géologique au 1/50 000 Etampes XXIII-16 © B.R.G.M.
- Annexe 10 : Monuments historiques du territoire d'étude par commune (mise à jour juin 2008)
- Annexe 11 : Site naturel de la Vallée de la Juine © Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer
- Annexe 12 : Site naturel de la Vallée de la Renarde © Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer
- Annexe 13 : Carte de localisation de l'ensemble des objets patrimoniaux recensés au sein du territoire d'étude
- Annexe 14 : Localisation des objets patrimoniaux « exceptionnels » et « remarquables » recensés au sein du territoire d'étude
- Annexe 15 : Photographie aérienne sur laquelle sont reportées les fermes « remarquables » et « exceptionnelles » du territoire d'étude
- Annexe 16 : Localisation des pavillons recensés au sein du territoire d'étude
- Annexe 17 : Localisation des villas recensées au sein du territoire d'étude
- Annexe 18 : Les opérations d'inventaire topographique dans le département de l'Essonne
- Annexe 19 : Les diagnostics patrimoniaux dans le département de l'Essonne

## CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE

La présente étude, réalisée par le Service Patrimoines et Inventaire (Direction de la Culture, du Tourisme, du Sport et des Loisirs – Conseil Régional d'Île-de-France), répond à une commande du Conseil Général de l'Essonne dans le cadre d'une convention signée en 2008. Cette étude vise à établir un diagnostic du patrimoine culturel du territoire situé « entre Orge et Essonne ».

Ce territoire est divisé en trois cantons comprenant vingt-neuf communes :

<b>Etréchy</b>	<b>Mennecy</b>	<b>Brétigny-sur-Orge</b>
Auvers-Saint-Georges	Auvernaux	Brétigny-sur-Orge
Bouray-sur-Juine	Ballencourt-sur-Essonne	Leudeville
Chamarande	Champcueil	Marolles-en-Hurepoix
Chauffour-lès-Etréchy	Chevannes	Le Plessis-Pâté
Etréchy	Le Coudray-Montceaux	Saint-Vrain
Janville-sur-Juine	Echarcon	
Lardy	Fontenay-le-Vicomte	
Mauchamps	Mennecy	
Souzy-la-Briche	Nainville-les-Roches	
Torfou	Ormoy	
Villeconin	Vert-le-Grand	
Villeneuve-sur-Auvers	Vert-le-Petit	

Le territoire d'étude est situé en zone périurbaine, soumis à l'influence directe de l'agglomération parisienne et susceptible d'être significativement touché par les processus enclenchés par cette proximité. La partie septentrionale du territoire est en effet largement urbanisée (Communautés d'agglomération du Val d'Orge et de Seine-Essonne) et le phénomène tend à s'étendre vers les communes rurales, situées plus au sud, dans lesquelles on assiste à une transformation importante du patrimoine rural et à une extension considérable du bâti par le lotissement d'anciens domaines et/ou de terres agricoles.

La limite chronologique choisie pour le recensement du patrimoine bâti a été fixée à la fin de la seconde Guerre mondiale (1945). Toutefois, certains édifices postérieurs à cette date, mais dont l'intérêt patrimonial est incontestable, ont été intégrés au diagnostic patrimonial.

Ce diagnostic permettra de mettre en place des stratégies pour la gestion du territoire des communes, par le biais de l'amélioration des

documents d'urbanisme municipaux, en prenant en compte le patrimoine et en envisageant une gestion plus raisonnée du bâti et des projets urbains.

Enfin, les études menées sur les cantons de Brétigny-sur-Orge, Etréchy et Mennecy dans le cadre du diagnostic patrimonial permettront de fonder le choix d'une aire géographique plus précise pour un inventaire topographique du patrimoine culturel. Il est en effet important de noter que la réalisation d'un diagnostic patrimonial ne saurait, en aucun cas, remplacer la conduite d'un inventaire topographique traditionnel. Faute de temps, les analyses typologiques et architecturales menées dans le cadre d'un diagnostic patrimonial sont lacunaires et bien souvent superficielles dans la mesure où le recensement est effectué, dans la grande majorité des cas, depuis le domaine public exclusivement.

# I. METHODOLOGIE

## **A. Définition de la méthode**

Si le dénombrement des objets patrimoniaux du territoire d'étude est fondé sur une méthodologie issue de l'Inventaire général, il a fallu élaborer un outil synthétique permettant de restituer les informations collectées sur le terrain et correspondant aux attentes du Conseil général de l'Essonne.

### **1. Le recensement**

Le dénombrement des objets patrimoniaux a été effectué selon les principes méthodologiques du recensement. Cette méthode « consiste à identifier tous les objets entrant dans le champ d'investigation défini préalablement<sup>1</sup> ». La méthode employée dans le cadre de cette étude consiste à recenser l'ensemble du patrimoine *in situ*, à l'exclusion du patrimoine de collection comme celui des musées ou des archives. La démarche explique par conséquent l'absence d'éléments patrimoniaux remarquables telle la mosaïque gallo-romaine de Souzy-la-Briche conservée au Musée d'Etampes.

Le recensement concerne tous les objets patrimoniaux « produit de l'acte humain créateur mettant en forme la matière, conçu comme un tout, par la signification ou par la fonction » entrant dans le champ d'investigation qui est celui du cadre territorial de l'étude : cantons de Brétigny-sur-Orge, Etréchy et Mennecy s'inscrivant dans un cadre chronologique dont la limite a été fixée à l'année 1945.

---

<sup>1</sup> MELOT, M., VERDIER, H. (dir.), *Principes, méthode et conduite de l'Inventaire général*, pp. 38-41. Sauf mention contraire, les citations du chapitre relatif à la définition de la méthode sont extraites de cet ouvrage.



*Les communes du territoire d'étude*

Les éléments patrimoniaux recensés comprennent donc l'ensemble des « objets », à l'exclusion des objets mobiliers, qui, si l'homme n'était pas intervenu, n'existeraient pas en tant que tel. C'est ainsi que l'ensemble des bâtiments, édifices, puits, croix de chemin, lavoirs ou monuments aux morts du territoire d'étude ont été relevés.

D'autre part, les ouvrages d'art ont également été écartés du recensement. Un recensement systématique des ouvrages d'art (ponts, tunnels, viaducs, murs de soutènement...) aurait eu pour conséquence d'accroître considérablement le temps consacré aux sorties sur le terrain. Le territoire d'étude est en effet traversé par de nombreuses voies de communication (routes, autoroutes, voies ferrées) possédant autant d'aménagements que de croisements, dénivellations et obstacles naturels ou artificiels. Par ailleurs, l'intérêt patrimonial des ouvrages d'art est souvent assez faible. Ainsi, seuls les ouvrages d'art incontournables et dont l'intérêt patrimonial est incontestable ont été recensés (Pont de l'Hêtre, entre Lardy et Bouray-sur-Juine, et aqueduc des eaux de la Vanne et du Loing, traversant les communes de Champcueil, Chevannes et Mennecy).

Enfin, les « objets archéologiques » (dolmen, polissoirs...), dans la mesure où ils sont antérieurs à l'an 400 après Jésus-Christ, n'ont pas été recensés car ils sortent du champ d'action des études de l'Inventaire général.

La limite chronologique fixée pour le recensement du patrimoine du Centre-Essonne est l'année 1945. Cette date a été choisie car elle marque une rupture importante dans la logique architecturale mais également dans le processus d'urbanisation du territoire. Après la Seconde Guerre

mondiale, le nombre de logements construits dans le département de l'Essonne a été considérable. C'est ainsi que 12 874 nouveaux logements ont été construits entre 1949 et 1974 sur l'ensemble du territoire d'étude afin de répondre à la croissance démographique et à la crise du logement. Lors de la définition du champ d'investigation, il a été décidé d'intégrer les édifices construits après 1945 présentant un intérêt patrimonial indéniable. Cependant, lors de l'examen attentif des « objets » rencontrés sur le terrain, aucun élément postérieur à la limite chronologique fixée n'est apparu comme présentant un tel intérêt.

La présente étude apparaît donc comme un diagnostic architectural de l'ensemble des « objets patrimoniaux » antérieurs à 1945 dans l'optique de comprendre le rôle de l'architecture dans la construction de l'espace urbain. Par ailleurs, et afin de répondre à la commande du Conseil général de l'Essonne, les lotissements pavillonnaires postérieurs à 1945 ont été intégrés à l'étude, en dehors du cadre du recensement, afin de comprendre la logique d'extension du bâti à l'échelle communale, puis, dans un second temps, à l'échelle du territoire d'étude.

Le recensement est une méthode dont « l'objectif scientifique est de fournir une liste méthodique formant un référentiel utile pour préparer l'approfondissement de la recherche ». Il répond en cela à la volonté du Service Patrimoines et Inventaire de définir une aire d'étude fondée sur des critères scientifiques afin de mener une opération d'inventaire topographique. Le recensement répond également aux attentes du Conseil Général de l'Essonne dans la mesure où il permet de « disposer d'un état des lieux portant sur l'ensemble du domaine bâti afin d'en évaluer le "potentiel" patrimonial ».

## **2. L'outil synthétique de restitution des données collectées sur le terrain**

L'outil synthétique a été réalisé à partir de diverses opérations de diagnostic patrimonial menées par plusieurs institutions ou agences d'architectes.

Les travaux du Service du patrimoine culturel du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis constituent à cet égard des exemples remarquables. Les documents du type « Contribution au diagnostic patrimonial » apparaissent ainsi comme des outils de connaissance servant de base aux prescriptions architecturales et urbaines des documents d'urbanisme des municipalités du département de la Seine-Saint-Denis. Malgré, ou plutôt à cause, de la qualité et du degré de précision de ces documents, il a été décidé de ne pas s'en inspirer en raison du temps imparti et de la

superficie du territoire à couvrir dans le cadre du diagnostic patrimonial du Centre-Essonne.

Le diagnostic patrimonial réalisé par l'agence d'architectes Kargo a constitué un outil référent dans l'élaboration de l'étude. La commande du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse<sup>2</sup> répondait en effet aux mêmes attentes, en termes de délai et de superficie territoriale, que celle du Conseil Général de l'Essonne vis-à-vis du Service Patrimoines et Inventaire. Par ailleurs, ce diagnostic patrimonial fut réalisé en collaboration avec Roselyne Bussière, conservateur du patrimoine au Service Patrimoines et Inventaire, ce qui est apparu comme un élément déterminant de la crédibilité de la méthodologie mise en place dans le cadre de cette étude.

D'autres études, comme celles qui sont menées par le Conseil Général du Maine-et-Loire (*Diagnostic du patrimoine du Pays Segréen / Communauté de communes du Haut-Anjou ; Diagnostic du patrimoine du Pays Segréen / Région du Lion-d'Angers*), ont également contribué à la définition de la méthodologie mise en œuvre. Les études synthétiques du Conseil Général du Maine-et-Loire ont été réalisées dans une optique similaire à celle souhaitée par le Conseil Général de l'Essonne. Les diagnostics patrimoniaux sont ainsi destinés aux acteurs locaux (élus, aménageurs, associations...) afin que ceux-ci prennent en compte le patrimoine dans leurs actions quotidiennes de gestion, d'aménagement et de valorisation du territoire.

Après avoir défini la méthodologie du diagnostic patrimonial, il a été décidé d'effectuer un recensement du patrimoine par commune. Avant chaque sortie sur le terrain, des recherches documentaires ont été effectuées afin d'avoir les outils nécessaires au recensement de l'ensemble du patrimoine bâti. Une fois recensé, le patrimoine de chacune des communes étudiées fait l'objet de diverses opérations analytiques avant la rédaction d'une synthèse communale. Les synthèses communales, qui constituent un rendu intermédiaire, ont permis de rédiger le présent document dont la finalité est de comprendre les mécanismes et les logiques d'extension du bâti à l'échelle du territoire d'étude ainsi que ses conséquences sur le patrimoine.

---

<sup>2</sup> L'agence Kargo a eu pour mission de réaliser le diagnostic patrimonial de la quarantaine de communes candidates à l'entrée dans le PNR, dans le cadre de la révision de la charte du parc, afin de déterminer leurs caractéristiques patrimoniales et de prouver la cohérence territoriale du périmètre mis à l'étude pour constituer le parc élargi.

## ***B. Les étapes de l'étude***

### **1. La phase préparatoire**

En raison du temps imparti, les recherches documentaires ont été limitées. L'ensemble des archives et des sources historiques relatives au territoire d'étude n'a pas pu être consulté<sup>3</sup>. Les sources documentaires suivantes ont ainsi été privilégiées :

- Plans des cadastres napoléoniens et du cadastre actuel (Archives départementales de l'Essonne et Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique)

Grâce à ces deux documents figurés, nous avons reporté les emprises au sol du cadastre napoléonien sur le cadastre actuel. Le report du cadastre napoléonien permet d'avoir une vision globale de l'état des emprises au sol de bâtiments construits au début du XIXe siècle. La consultation du cadastre napoléonien a été limitée aux plans. Faut de temps, les matrices cadastrales des vingt-neuf communes concernées par le diagnostic n'ont pas pu être dépouillées.

Le report du cadastre napoléonien sur le cadastre actuel est donc le reflet des emprises au sol, et non des élévations des bâtiments. Même si le report indique une concordance évidente entre les emprises au sol, les bâtiments ont pu être détruits et reconstruits au même emplacement. Cette démarche permet d'attirer l'attention sur des bâtiments susceptibles d'être antérieurs au cadastre napoléonien. Ainsi, même si les élévations ont été modifiées, il est fréquent que les fondations, les caves et autres structures enterrées aient été conservées.

- Monographies de l'Instituteur (Archives départementales de l'Essonne)

Ces monographies ont été réalisées à la fin du XIXe siècle par les instituteurs à la demande du Ministère de l'Instruction Publique pour la préparation des expositions de l'enseignement primaire public aux expositions universelles de 1889 ou de 1900. Elles comportent des données historiques, démographiques et sociales précieuses. Elles sont parfois illustrées de photographies des principaux bâtiments de la commune ainsi que de plans et élévations de l'école communale qui permettent d'avoir une idée relativement précise de l'évolution et de l'état de conservation de ces édifices au cours du XXe siècle.

---

<sup>3</sup> Il est important de noter que dans le cadre d'un recensement « le premier document sur l'œuvre, c'est l'œuvre elle-même qui devient ainsi l'objet central des préoccupations, sans médiation ».

- Archives relatives aux carrières et aux lotissements du territoire d'étude (Archives départementales de l'Essonne)

La consultation des archives relatives aux carrières permet de connaître les types de matériaux extraits dans chaque commune et de vérifier ainsi la corrélation entre matériaux de construction et lieux d'extraction. Les matériaux traditionnels ont en effet longtemps été trouvés sur les lieux mêmes de la construction. Par ailleurs, les carrières constituent souvent dans cette région du département de l'Essonne l'une des rares sources d'emploi de type industriel et constituent ainsi un vecteur de développement démographique, et par conséquent urbanistique.

Les archives relatives aux lotissements permettent de comprendre la logique du phénomène du développement de l'habitat individuel standardisé à l'échelle d'un territoire.

- Données démographiques et urbanistiques (INSEE)

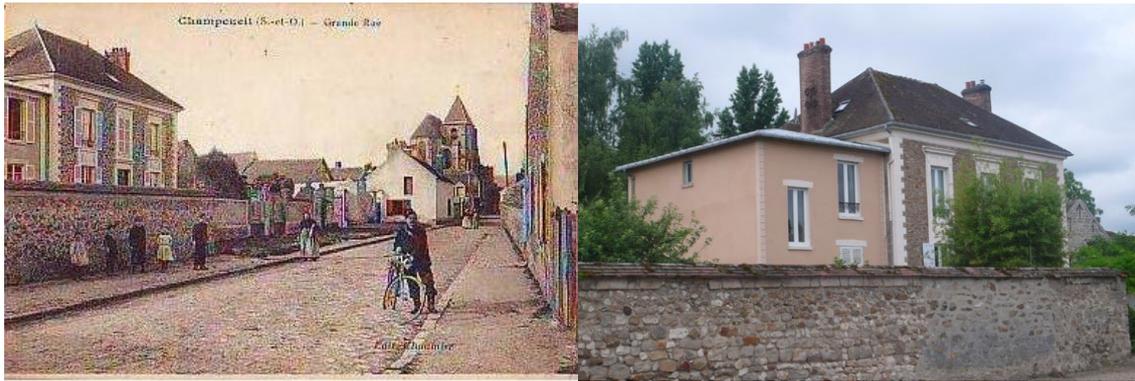
Les données de l'INSEE relatives aux chiffres de recensement de la population depuis la Révolution ainsi que celles concernant les logements par catégories selon l'époque d'achèvement ont été collectées. Elles permettent de comprendre l'évolution démographique et urbaine de chaque commune mais également d'évaluer le temps nécessaire à la réalisation du travail de terrain. L'estimation se fait en fonction du nombre d'habitants, mais également en fonction du nombre de logements construits avant 1945<sup>4</sup>.

- Cartes postales anciennes (Archives départementales de l'Essonne)

La collecte de cartes postales anciennes datant du début du XX<sup>e</sup> siècle permet de connaître l'aspect extérieur d'un bâtiment à une époque donnée. Grâce à ces photographies, il est possible de connaître l'évolution d'un bâtiment en l'espace d'un siècle. Ces mises en parallèle, sur le modèle de l'Observatoire photographique du paysage, permettent d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformation du bâti ainsi que des espaces publics. Elles servent également à écarter des bâtiments dénaturés ou à intégrer au recensement des bâtiments que l'on aurait pu considérer comme structurellement modifiés.

---

<sup>4</sup> Les données de l'INSEE ne coïncident pas exactement avec le cadre chronologique de l'étude. Les époques d'achèvement des logements sont en effet divisées en plusieurs périodes chronologiques : avant 1915 ; de 1915 à 1948 ; de 1949 à 1974 ; de 1975 à 1981 ; de 1982 à 1989 ; de 1990 à 1998 ; de 1999 à 2003. Il existe donc un décalage de trois ans entre la limite du cadre chronologique et la dernière période d'achèvement des logements qui nous intéresse.



*La mise en parallèle d'une carte postale, datant du début du XX<sup>e</sup> siècle, de la Grande Rue de Champcueil et d'une photographie de la villa CHA35 prise au cours du mois de juillet 2009 a permis de constater que l'aile accolée au corps central était antérieure à 1945. Sans l'apport de ce document figuré, nous aurions certainement considéré CHA35 comme un bâtiment dénaturé.*

- Dossiers de pré-inventaire (Archives de la Région Île-de-France)

Sur l'ensemble des communes du territoire d'étude, seule la commune d'Ormoix n'a pas fait l'objet d'un dossier de pré-inventaire au cours des années 1970.

Les dossiers de pré-inventaire bénévoles sont des enquêtes de terrain qui furent réalisés dans les premières années d'existence de l'Inventaire général afin de préparer, par une première investigation, la conduite d'un inventaire fondamental.

Le « regard patrimonial » a largement évolué au cours des quarante dernières années. Les champs du patrimoine ont été élargis, incluant le patrimoine industriel, le patrimoine immatériel, l'architecture de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du XX<sup>e</sup> siècle... Ainsi, l'Inventaire général traite aujourd'hui du patrimoine culturel et non plus uniquement des monuments et richesses artistiques de la France. Les dossiers de pré-inventaire contiennent donc peu ou pas de fiches relatives aux champs patrimoniaux énumérés précédemment.

Ces dossiers, très inégaux en fonction des communes, constituent une base documentaire sur l'état du patrimoine à un moment donné. Une photographie de chaque bâtiment est jointe aux fiches de pré-inventaire qui contiennent souvent des références historiques et architecturales. La consultation des fiches nous a par exemple permis de nous intéresser à des édifices que l'on aurait exclu du recensement en raison de leur état de conservation apparent.

Nous avons par exemple longuement hésité à recenser une maison de bourg de la commune d'Auvernaux située au 1-3, rue de Corbeil (AUV10), en raison de la présence d'une aile latérale comportant une porte de garage dénaturante. Il s'avère cependant que cette porte de garage est à l'emplacement d'une ancienne porte charretière comme en témoigne la photographie extraite du dossier de pré-inventaire. Il

conviendrait donc de prendre le temps de savoir si la porte charretière a été conservée côté jardin et si le puits, situé en fond de parcelle, existe toujours.



AUV10 située au 1-3, rue de Corbeil



*Photographies extraites du dossier de pré-inventaire*

- Documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme disponibles sur les sites Internet des communes du territoire d'étude ont été systématiquement consultés. Il s'avère cependant que seules les communes du Plessis-Pâté et de Saint-Vrain ont mis en ligne leur Plan Local d'Urbanisme (PLU). Nous avons également pu consulter le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Communauté de Communes du Val d'Essonne composée de dix-sept communes dont treize sont situées au sein du territoire d'étude (Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Champcueil, Chevannes, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Leudeville, Mennecy, Nainville-les-Roches, Ormoy, Saint-Vrain, Vert-le-Grand et Vert-le-Petit).

Enfin, nous avons également pu consulter le rapport de présentation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de la commune d'Etréchy qui était joint au dossier de pré-inventaire.

L'ensemble des documents consultés au cours de la phase préparatoire aux sorties sur le terrain permet également de collecter des informations et données qui vont permettre de rédiger les synthèses communales et la synthèse générale.

## **2. Les relevés de terrain**

Les sorties sur le terrain sont effectuées par commune après avoir défini préalablement des secteurs. Les différents secteurs pour lesquels le recensement est effectué à pied et à la parcelle sont définis en fonction du report du cadastre napoléonien sur le cadastre actuel mais également grâce aux cartes des années 1970 intégrées au dossier de pré-inventaire.

Ces dernières permettent d'écartier tous les secteurs dont les constructions sont postérieures aux années 1970. Il aurait été plus pertinent de consulter les cartes IGN des années 1940, afin d'écartier du recensement l'ensemble des bâtiments dont la construction est postérieure à la limite chronologique de l'étude (1945). Cependant, la cartothèque de l'IGN ne possède pas les feuilles d'Etampes et de Dourdan correspondant à cette période.

Le recensement à la parcelle est effectué grâce à une fiche de relevé, adaptée aux caractéristiques inhérentes au territoire d'étude, qui permet de collecter les informations relatives à la localisation, à la typologie, aux matériaux de construction et à la nature de l'intérêt patrimonial de chaque édifice recensé (cf. Annexe 2).

### *Numéro de fiche.*

Chaque bâtiment recensé fait donc l'objet d'une fiche. Cette fiche de relevé est numérotée afin de faciliter l'indexation. Le numéro de fiche est généralement composé des trois premières lettres de la commune dans laquelle est situé le bâtiment recensé, suivi d'un numéro correspondant à l'ordre de recensement. Ainsi, le premier bâtiment recensé à Lardy porte le numéro LAR01. Pour les communes de Chauffour-lès-Etréchy, Champcueil et Chamarande, il a fallu adapter la numérotation dans la mesure où les trois premières lettres du nom de ces trois communes sont identiques : le premier bâtiment recensé à Chauffour-lès-Etréchy porte le numéro CLE01, celui de Champcueil CHA01 et celui de Chamarande CHM01.

Par ailleurs, le numéro associé à chaque fiche de relevé sert à indexer les photographies prises pour illustrer chacun des bâtiments recensés. Le numéro de fiche est également reporté dans le logiciel de cartographie afin de préciser la localisation géographique de chaque édifice.

#### *Adresse et référence cadastrale.*

L'adresse de chaque bâtiment recensé est reportée sur la fiche. Si l'adresse n'est pas clairement mentionnée sur la voie publique, la référence cadastrale est indiquée afin de pouvoir localiser précisément le bâtiment.

#### *Datation et signature.*

Le temps imparti n'a pas permis de dépouiller l'ensemble des archives pouvant permettre de dater avec précision chacun des bâtiments recensés. Le champ datation a donc été divisé en trois grandes périodes chronologiques :

- « ante-cadastre » correspondant aux bâtiments dont les emprises au sol relevées sur les plans du cadastre napoléonien sont toujours en place
- XIX<sup>e</sup> siècle correspondant aux bâtiments construits entre l'établissement du cadastre napoléonien (entre 1811 et 1834 en fonction des communes) et la fin du siècle
- 1<sup>ère</sup> moitié XX<sup>e</sup> siècle

Des précisions quant à l'époque de construction des bâtiments sont parfois apportées lorsque le style architectural est clairement établi (Belle Epoque, Art Nouveau...).

Enfin, des plaques d'architecte sont parfois apposées sur les façades. Elles permettent d'attribuer l'œuvre à son auteur et de préciser la datation (date portée ou période correspondant à l'activité de l'architecte dans un territoire donné).

#### *Implantation.*

Le champ « implantation » correspond à l'implantation du bâtiment recensé au sein du territoire communal. Un bâtiment implanté en « village / bourg » n'aura pas toujours les mêmes relations avec son environnement, et par conséquent les mêmes caractéristiques architecturales ou morphologiques, que s'il est situé dans un « hameau / lieu-dit » ou « isolé ».

### *Pré-inventaire.*

Ce champ permet de renseigner l'existence d'une fiche de pré-inventaire. Ainsi, le lecteur peut effectuer une mise en parallèle des données relevées à une trentaine d'années d'intervalle afin de voir l'évolution des enveloppes extérieures des bâtiments recensés. Faute de temps, le champ n'a pu être rempli systématiquement pour les fiches des communes du canton d'Etréchy, dont le recensement a été effectué en dernier.

### *Typologie.*

Différentes typologies architecturales ont été définies au cours de l'élaboration de la méthode. Malgré l'hétérogénéité du territoire, nous n'avons pu revoir la définition des typologies au fur et à mesure de l'avancée du recensement. La révision des typologies aurait en effet sous-entendu de réaliser à nouveau l'ensemble du recensement afin d'avoir une cohérence territoriale. Faute de temps, la révision *a posteriori* n'a également pas pu être effectuée.

Une typologie « autre » a également fait son apparition en cours d'étude pour rendre compte des bâtiments ne rentrant dans aucune typologie pré-établie.

Dans certains cas, des ajustements ont été nécessaires lorsque les bâtiments présentaient des caractéristiques relevant de plusieurs typologies. Un bâtiment mitoyen sur les deux côtés qui occupe toute la largeur de sa parcelle mais qui n'est pas aligné sur la rue est classé dans la typologie « maison de bourg en retrait ». Un bâtiment présentant les caractéristiques architecturales d'une villa mais qui est alignée sur la rue est classé dans la typologie « villa alignée ».

La typologie choisie correspond à l'état d'origine supposé ou avéré du bâtiment recensé. Ainsi, un bâtiment administratif installé dans un ancien presbytère est classé dans la typologie « presbytère ». Une ancienne ferme reconvertie en maison d'habitation est classée dans la typologie « ferme », à condition que la nouvelle destination du bâtiment n'ait pas entraîné de transformations structurelles majeures (dénaturations de type surélévation, percement de baies disproportionnées, adjonction de bâtiments...). Il en va de même pour les anciens établissements industriels du territoire qui ont pratiquement tous perdu leur ancienne destination sectorielle.

### *Type de couverture.*

Le type de couverture (tuiles mécaniques, tuiles plates, ardoises, toit-terrasse, zinc...) est relevé afin de savoir s'il correspond au type de couverture d'origine ou inhérent à certaines typologies. Ainsi, dans le cas d'une ferme, la couverture du logis en ardoises est généralement le signe

d'une exploitation agricole importante. La présence de tuiles mécaniques sur des bâtiments agricoles « ante-cadastre » indique un remaniement des édifices au cours du XIX<sup>e</sup> siècle ou de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

#### *Parties constituantes.*

Les bâtiments annexes situés sur la même parcelle, ou dans la même propriété que l'édifice recensé, sont mentionnés lorsque ceux-ci sont clairement identifiés ou qu'ils présentent des caractéristiques permettant d'apporter des éléments d'analyse complémentaires. En revanche, les annexes ne sont pas systématiquement notées lorsqu'elles appartiennent à des bâtiments dont la typologie sous-entend leur existence (annexes agricoles pour les fermes, communs pour les châteaux...).

La présence d'un colombier dans une ferme « ante-cadastre » indique ainsi le statut de l'exploitation agricole. Il s'agit dans ce cas d'une ancienne ferme seigneuriale dans la mesure où la possession d'un tel édifice constituait un privilège seigneurial. Les fabriques de jardin, les jeux d'eau (canaux, fontaines, bassins, nymphées...) ou bien encore les communs sont relevés car ils constituent autant d'éléments marquant la prospérité d'une propriété.

#### *Matériaux du gros-œuvre.*

Les matériaux utilisés dans la maçonnerie des édifices recensés sont systématiquement relevés, sauf lorsque la présence d'un enduit sur les façades empêche leur identification. Dans ce cas, c'est la mention « enduit » qui est notée.

Les matériaux du gros-œuvre d'un édifice relevant du « patrimoine ordinaire » sont généralement issus du territoire local. Les maçonneries des bâtiments situés à proximité d'affleurements de grès contiennent ainsi une part beaucoup plus importante de ce matériau (chaînes d'angle, moellons). Les pavillons du canton d'Etréchy sont majoritairement construits en pierre calcaire. Plus on s'éloigne de Paris, plus la proportion de pierre calcaire est importante au sein du territoire d'étude. Cette caractéristique est la conséquence directe de la composition géologique du sous-sol du canton d'Etréchy situé à la marge septentrionale du plateau de Beauce (calcaire de Beauce et d'Etampes).

#### *Second-œuvre et décor.*

Les éléments de second-œuvre et de modénature sont systématiquement relevés. Ils permettent généralement de préciser la datation d'un bâtiment et participent à la compréhension de son histoire et de son évolution.

La présence d'éléments de modénature en briques sur les façades d'un ensemble agricole « ante-cadastre » indique le remaniement de tout ou partie des bâtiments qui le composent au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. L'association de la brique, ou d'un enduit en briquetage, et de la pierre évoquant le style Louis XIII est ainsi caractéristique des maisons de villégiature des années 1870-1880. La présence de linteaux métalliques profilés en « I », souvent agrémentés de rosettes servant à dissimuler les rivets, et associés à un décor de briques est généralement caractéristique des constructions pavillonnaires du premier quart du XX<sup>e</sup> siècle.

### *Nature de l'intérêt<sup>5</sup>.*

Les objets patrimoniaux faisant l'objet d'un relevé sont recensés en fonction de la nature de leur intérêt patrimonial. Chaque élément patrimonial peut répondre à un ou plusieurs des cinq critères définis lors de la mise en place de la méthodologie de l'enquête :

- **L'intérêt architectural** d'un objet patrimonial provient de sa volumétrie générale, les matériaux utilisés et leur mise en œuvre, la composition des façades, les modénatures et détails d'ornementation.
- **L'intérêt morphologique** d'un objet patrimonial se justifie par l'organisation du bâti, par sa représentativité par rapport à une typologie et/ou sa relation à son environnement urbain ou paysager. L'intérêt morphologique d'un bâtiment est également caractérisé par la préservation de ses emprises au sol par rapport à son état d'origine réel ou présumé.
- **L'intérêt urbain** d'un objet patrimonial se justifie par l'importance de son insertion dans le contexte bâti : alignement de façade, angle de rue, place...
- **L'intérêt pittoresque** d'un objet patrimonial est créé par son originalité, sa taille, son style ou son charme.
- **L'intérêt historique** d'un objet patrimonial résulte de son caractère évocateur ou symbolique qui témoigne de l'histoire locale, régionale ou communale.

### *Degré d'intérêt.*

Dans la mesure où le recensement est effectué par commune, le degré d'intérêt indiqué pour chaque édifice recensé s'entend tout d'abord à l'échelle communale. Avant d'effectuer le recensement à la parcelle, un

---

<sup>5</sup> La nature et le degré d'intérêt correspondent à des champs définis par l'Agence Kargo dans le cadre de l'étude sur l'Extension du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse – Etat des lieux patrimonial.

bref repérage en automobile permet d'avoir une idée générale de la qualité patrimoniale d'une commune.

Le degré d'intérêt s'entend également à l'échelle typologique. Les éléments patrimoniaux d'une même typologie sont comparés afin d'apprécier leur état de conservation et leurs caractéristiques. Le temps imparti n'a pas permis de réaliser cette démarche à l'échelle du territoire d'étude. Les comparaisons « intra-typologiques » ont généralement été effectués au niveau communal.

**Les éléments patrimoniaux inaccessibles** qui ont été recensés correspondent à ceux qui sont inaccessibles depuis la voie publique mais qui, par le biais des sources documentaires, de la disposition et de la taille des emprises relevées sur le cadastre ou bien encore par la vision d'un détail constitutif d'un ensemble indéterminé, semblent présenter un intérêt indéniable ou supposé. Les éléments patrimoniaux inaccessibles mériteraient ainsi d'être étudiés dans le cadre d'une étude patrimoniale plus précise mais avec le risque que ceux-ci aient disparu ou aient été l'objet de transformations structurelles profondes.

**Les éléments patrimoniaux intéressants** sont les constructions dont l'intérêt est marqué par une composition, une implantation, une forme et dont le caractère d'origine est encore lisible malgré des transformations de surface souvent importantes.

**Les éléments patrimoniaux remarquables** sont les constructions dont l'intérêt est reconnu et qui font partie du patrimoine du territoire, ce qui n'exclut pas un défaut d'entretien ou une absence de restauration.

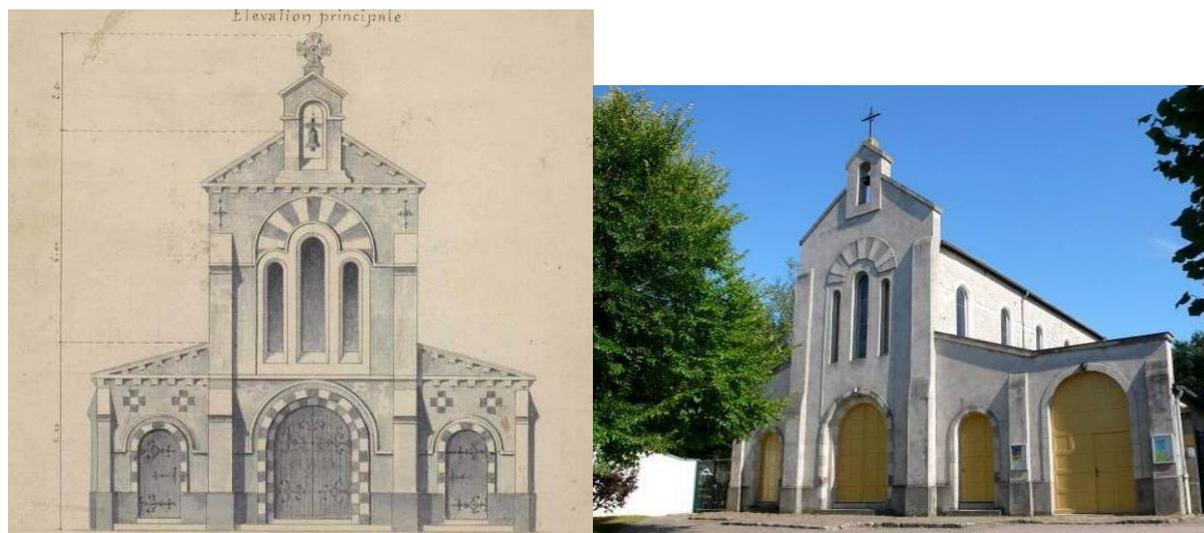
**Les éléments patrimoniaux exceptionnels** sont les constructions dont l'intérêt architectural est manifeste. Leurs façades n'ont pas subi de modifications importantes et peuvent être dans leur état d'origine ou avoir été restaurées. Dans ce dernier cas, les façades sont restaurées dans le respect des matériaux et des techniques traditionnelles de construction : mortier et enduits au plâtre et/ou à la chaux, huisseries et menuiseries en bois, couvertures en tuiles plates ou en ardoises...

#### *Transformations de surface.*

Ce champ permet de préciser si les bâtiments recensés ont fait l'objet de transformations par rapport à leur état d'origine. Les transformations de surface les plus couramment relevées concernent la disparition des enduits d'origine, le remplacement des enduits au plâtre ou à la chaux par des enduits au ciment, la disparition de tout ou partie de la modénature...

Les documents anciens, type cartes postales ou photographies extraites des *Monographie de l'Instituteur*, permettent de relever ce type de transformations de surface.

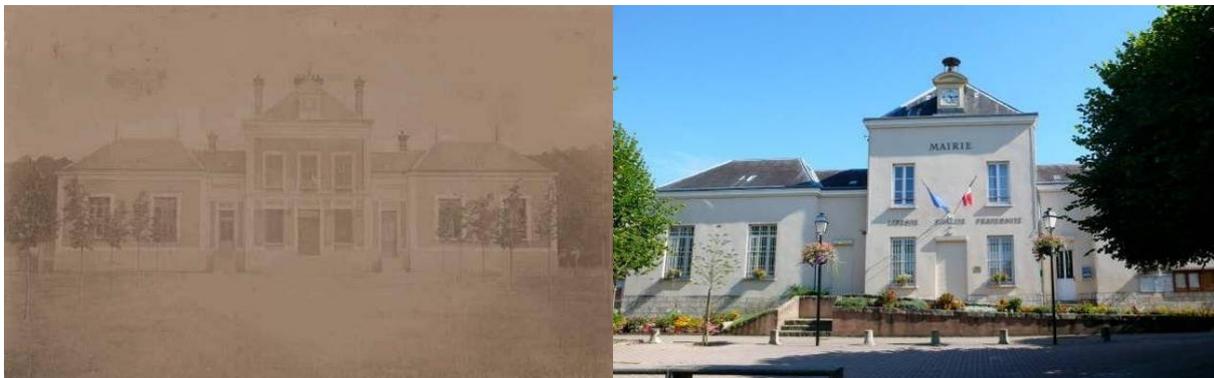
A titre d'exemple, les transformations de surface relevées de façon récurrente sur les édifices publics peuvent être confortées par les cartes postales anciennes et les sources documentaires. Ainsi, la comparaison entre une élévation de la chapelle Notre-Dame-de-la-Nativité de Janville-sur-Juine (JAN34), une photographie de la mairie de la même commune extraite de la *Monographie de l'Instituteur*, une carte postale ancienne des deux bâtiments et deux photographies prises au cours du mois d'août 2009 a permis de relever de nombreuses transformations de surface par rapport à l'état d'origine des deux édifices publics.



*Elévation de la chapelle extraite de la Monographie de l'Instituteur et photographie du même édifice prise au cours du mois d'août 2009. Il se peut que l'entrepreneur n'ait pas suivi à la lettre les détails architecturaux de l'élévation. On note en effet quelques différences entre l'élévation d'origine et l'état actuel du bâtiment : les éléments de modénature du fronton brisé surmonté d'un campanile ont disparu ou n'ont jamais existé (moulure et modillons), la croix en pierre sculptée coiffant le campanile a été remplacée par une croix latine...*



*Carte postale ancienne, postérieure à la Première Guerre mondiale (présence du monument aux morts) de l'église et de la mairie de Janville-sur-Juine. Si l'on compare l'état actuel du bâtiment avec la carte postale ancienne, on se rend compte que M. Rivière, entrepreneur de la commune à qui la construction de l'église fut confiée, a respecté l'ensemble des éléments de modénature présents sur l'élévation extraite de la Monographie de l'Instituteur. L'appauvrissement de la modénature est donc consécutif à une campagne de « restauration » relativement récente.*

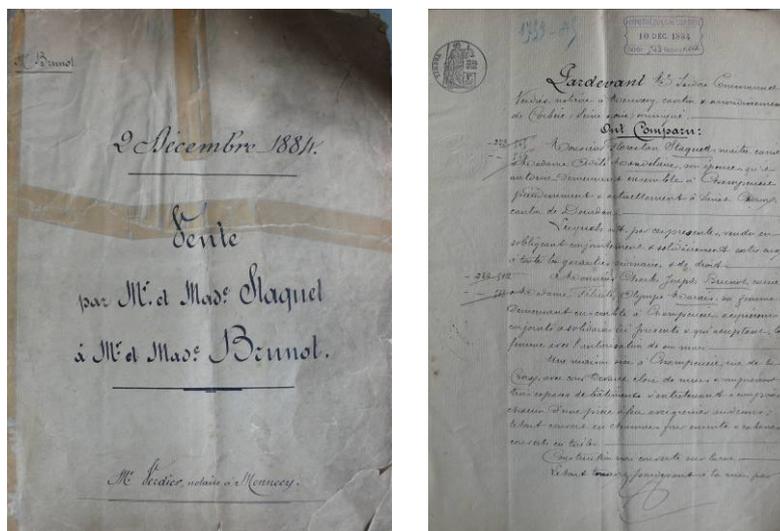


*Photographie de la mairie-école extraite de la Monographie de l'Instituteur et photographie du même édifice prise au cours du mois d'août 2009. Les murs de l'édifice ont été recouverts d'un enduit au ciment (disparition des éléments de modénature) et les souches de cheminées ont disparu. Seul le fronton orné d'une horloge a été conservé.*

Enfin, les bâtiments « ante-cadastrés » ou les bâtiments agricoles ont fait l'objet d'une plus grande attention que les édifices plus récents ou qui ont été construits dès l'origine à usage d'habitation. Ce qui apparaît comme une action dénaturante à l'échelle d'un pavillon (perçement de baies ou ajout de lucarnes), ne l'est pas forcément à l'échelle d'une ferme, composée de plusieurs bâtiments et dont la destination d'origine est par définition inadaptée aux usages contemporains.

### *Photographies, remarques et témoignages éventuels.*

Ce champ n'a été rempli qu'en de rares occasions. Il contient les informations orales données par les propriétaires ainsi que, à l'image des documents présentés ci-dessous, des documents relatifs à l'histoire du lieu.



*Deux premières pages de l'acte de vente, daté du 2 décembre 1884, de la maison rurale recensée CHA42 à Champcueil. L'acte de vente nous a été présenté par la propriétaire de la maison lors du recensement du patrimoine de la commune de Champcueil.*

### **3. Rendu du travail de terrain**

Une fois le recensement sur le terrain réalisé, les données collectées sont intégrées à une base de données, créée sous le logiciel CINDOC, reprenant l'ensemble des champs de la fiche de recensement. L'intégration informatique des données permet ainsi de réaliser des statistiques et de recouper des données à l'aide de diverses « interrogations ». Ainsi, il est possible de connaître rapidement et précisément le nombre de bâtiments recensés, le nombre de pavillons construits en pierre meulière et possédant des linteaux métalliques, le pourcentage des fermes dont la construction est antérieure au cadastre napoléonien ou bien encore la répartition des édifices exceptionnels ou remarquables par typologie ou par localisation géographique.

Les photographies prises sur le terrain sont indexées à l'aide du numéro associé à chaque bâtiment recensé. Une fois indexée, la photographie est liée à la fiche créée sous le logiciel CINDOC. Si plusieurs photographies ont été prises, seule la plus significative ou la plus représentative est liée à la fiche informatisée. Dans le cas d'un château, la photographie du corps central est généralement privilégiée ; dans celui

d'une grande ferme à cour fermée, une photographie de l'ensemble des bâtiments ou du logis permet d'identifier visuellement l'édifice recensé.

Les points correspondant à la localisation géographique des objets patrimoniaux recensés sont placés sur le logiciel de cartographie CartoExplorateur3 (carte IGN au 1/25 000). Pour des raisons matérielles, les points n'ont pas pu être placés directement dans le système d'information géographique (SIG) du Service Patrimoines et Inventaire. Le transfert des données entre CartoExplorateur3 et le SIG Arcview a créé un léger décalage entre le point et l'emplacement réel de l'objet recensé en raison de l'imprécision du placement des points sur un fonds cartographique de l'IGN au 1/25 000.

Les points sont matérialisés par une étiquette comprenant le numéro associé à l'objet recensé ainsi qu'un code couleur qui renvoie au degré d'intérêt (rose : inaccessible ; jaune : intéressant ; vert : remarquable ; rouge : exceptionnel).

Une fois l'ensemble de ces opérations réalisées, une synthèse communale est rédigée. Cette synthèse constitue un rendu intermédiaire et permet d'avoir une idée précise des caractéristiques inhérentes à chaque commune.

Chaque synthèse communale est composée de plusieurs documents cartographiques ainsi que d'analyses patrimoniales et urbaines réparties de la manière suivante :

- un récapitulatif de l'ensemble des éléments qui caractérisent la commune ainsi qu'une carte permettant de visualiser sa localisation par rapport au territoire d'étude
- un extrait du logiciel CartoExplorateur3 avec l'ensemble des points correspondant aux éléments recensés sur le territoire communal
- la carte IGN de la commune
- le tableau d'assemblage du plan cadastral parcellaire napoléonien de la commune
- le plan d'intendance de la commune
- un extrait de la carte géologique au 1/50 000 Etampes XXIII-16 (IGN) ainsi que les principales caractéristiques géologiques de la commune
- l'état du bâti au moment de l'établissement du cadastre napoléonien
- l'évolution démographique de la commune (1793-2006)
- les données foncières et urbaines communales

- la forme actuelle du village et le mode d'occupation du sol
- une superposition de la carte IGN des années 1970 (dossier de pré-inventaire) sur celle de l'année 2005 afin d'avoir une idée de l'évolution des emprises foncières en l'espace d'une trentaine d'années
- mise en parallèle de cartes postales anciennes avec des photographies prises au cours des sorties sur le terrain afin de comprendre les évolutions paysagères (type Observatoire Photographique du Paysage)
- une carte des servitudes patrimoniales ainsi qu'une liste des édifices protégés
- un récapitulatif des grandes familles architecturales recensées à l'échelle communale avec leurs principales caractéristiques
- un état général du patrimoine

Les synthèses communales constituent ainsi un rendu intermédiaire qui a permis la rédaction de la synthèse générale. Le temps nécessaire à la réalisation d'une synthèse communale est d'environ une semaine. Les délais varient en fonction de la taille de la commune, de la superficie de l'espace urbain construit, du nombre de constructions antérieures à 1948, de l'état du bâti patrimonial qui conditionne le nombre de fiches de recensement et de la qualité des sources documentaires collectées.

La réalisation de l'ensemble des étapes énumérées jusqu'à présent, des choix méthodologiques à la rédaction des synthèses, n'a pas été sans poser divers problèmes scientifiques, techniques et méthodologiques qui ne font que rappeler la « superficialité » de ce type de diagnostic patrimonial et la nécessité de conduire une opération d'inventaire topographique traditionnel qui permet de recueillir l'ensemble des données essentielles à la connaissance du patrimoine.

### ***C. Limites et problèmes rencontrés***

Les recherches historiques et documentaires ont été limitées en raison des délais inhérents à ce type d'étude. Les objets patrimoniaux recensés sont par conséquent peu documentés et des erreurs d'interprétation sont par conséquent inévitables.

Il aurait par exemple fallu faire systématiquement appel aux associations historiques communales. Ces associations ou sociétés historiques constituent bien souvent une source documentaire particulièrement précieuse résultant d'années de dépouillement d'archives

par des bénévoles passionnés. Une fois de plus, les délais ne nous ont pas permis d'effectuer une telle démarche.

Le diagnostic patrimonial permet d'actualiser les dossiers de pré-inventaire, de les compléter et de mettre en parallèle les données recueillies. Ainsi, il est possible de connaître l'évolution du corpus patrimonial ainsi que celle de son état de conservation sur une période d'une trentaine d'années. Cependant, une telle étude ne peut suffire à connaître un territoire. Elle constitue une approche superficielle qui ne peut remplacer l'inventaire topographique traditionnel.

Le recensement a en effet été effectué depuis la voie publique. Il ne correspond par conséquent qu'à une vision de façade de la grande majorité des objets patrimoniaux recensés. Nous n'avons pu contacter les propriétaires des bâtiments jugés les plus intéressants et ne connaissons par conséquent pas l'état de conservation des bâtiments ou parties de bâtiment non visibles depuis la voie publique.

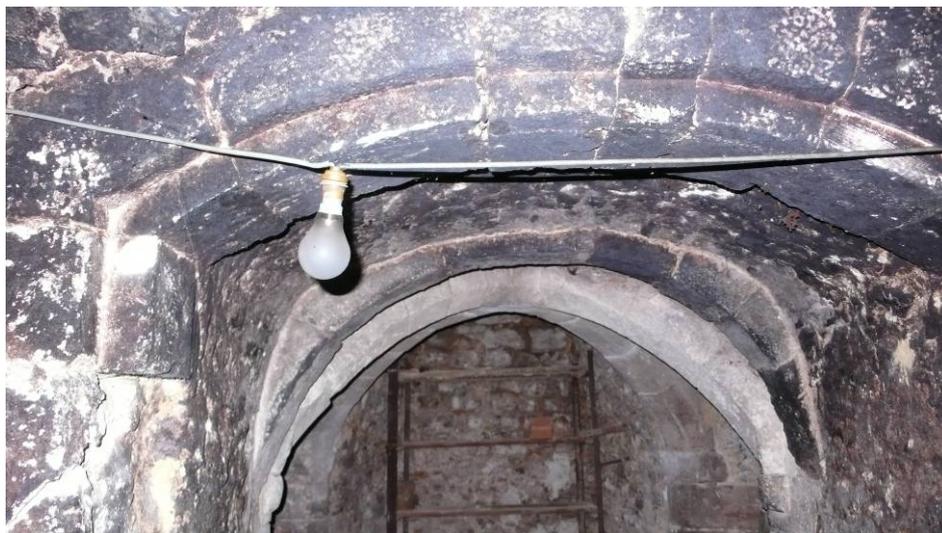
Lors de la définition de la méthodologie, Roselyne Bussière, conservateur du patrimoine au Service Patrimoines et Inventaire, a souhaité nous sensibiliser au caractère nécessairement superficiel d'une étude menée depuis la voie publique en nous présentant l'exemple d'une ferme étudiée dans le cadre de l'inventaire topographique de la commune de Maurecourt (Yvelines).

Dans le cadre du diagnostic patrimonial, cette ferme du XIX<sup>e</sup> siècle dont la façade sur rue présente peu d'intérêt patrimonial et des transformations évidentes par rapport à son état d'origine (baies murées, crépis au ciment) ne serait pas recensée. En revanche, lors de la conduite d'une opération d'inventaire topographique, des recherches historiques et documentaires sont réalisées, des témoignages sont recueillis et le chercheur peut décider d'aller au-delà de la façade sur rue et prendre rendez-vous avec le propriétaire des lieux. Ce fut la démarche que le chercheur a choisi de suivre dans le cas de cette ferme. Lors de la visite, le propriétaire a signalé l'existence d'une cave dont la taille et le voûtement étaient particulièrement soignés. Des recherches complémentaires ont montré que la cave était très probablement le cellier du château de Glatigny, aujourd'hui disparu. Cet exemple n'est pas anodin et ce type de découverte est monnaie courante dans les opérations d'inventaire topographique.



*Logis sur rue de la ferme située à Maurecourt au 14, rue de l'Oise et cave voûtée située sous l'annexe agricole © Inventaire Général / L. Kruszyk, 2007, ADAGP*

Dans le cadre du diagnostic patrimonial, nous avons eu l'occasion de visiter plusieurs édifices lorsque les propriétaires, rencontrés par hasard sur le terrain, nous y ont invité. C'est ainsi que nous avons pu photographier les caves voûtées de la ferme du Touchet (ETR210) à Etréchy<sup>6</sup>.



*Série de caves voûtées dont les clefs de voûte en grès sont ornées de symboles.*

---

<sup>6</sup> La ferme du Touchet a fait l'objet d'une mesure partielle de protection en 1931 (portail).



*Croix de Malte gravée sur l'une des clefs de voûte*

Malheureusement, nous n'avons pu mener des recherches complémentaires afin de comprendre la présence de telles caves. La présence de tels ornements sur les clefs de voûte semble attester de l'appartenance de cet ensemble agricole au domaine de la commanderie de Chauffour-lès-Etréchy. Seule une étude scientifique poussée comme celles menées au cours d'un inventaire topographique peut permettre de confirmer cette hypothèse et de connaître les relations entre les différentes composantes historiques du territoire.

La consultation des dossiers de pré-inventaire a souvent révélé l'existence d'éléments patrimoniaux remarquables qui étaient invisibles depuis la voie publique. C'est le cas notamment pour la plupart des châteaux du territoire d'étude. Ces édifices ont ainsi été recensés car les emprises au sol relevées sur le cadastre actuel semblent confirmer le fait qu'ils soient toujours en place. La mention « inaccessible » est portée sur la fiche de recensement et explique l'absence de description et de photographies. L'inaccessibilité de ces édifices ne permet pas de constater leur état de conservation.

Ainsi, le château de Gravelle (Auvers-Saint-Georges), dont les photographies jointes au dossier de pré-inventaire révèlent l'état d'abandon dans les années 1970, n'a pu être visité. Il est donc difficile de connaître son état de conservation actuel et, si des travaux ont été effectués, la qualité de la restauration.

Autre exemple, l'ancienne ferme seigneuriale du château de Gravelle (ASG21) qui possédait dans les années 1970 un remarquable colombier orné d'une modénature de briques. La présence de hauts murs de clôture n'a pas permis de constater l'état de conservation de l'édifice.



*Colombier de la ferme seigneuriale du château de Gravelle  
(photographie extraite du dossier de pré-inventaire)*



*Château de Gravelle (photographie extraite du dossier de pré-inventaire)*

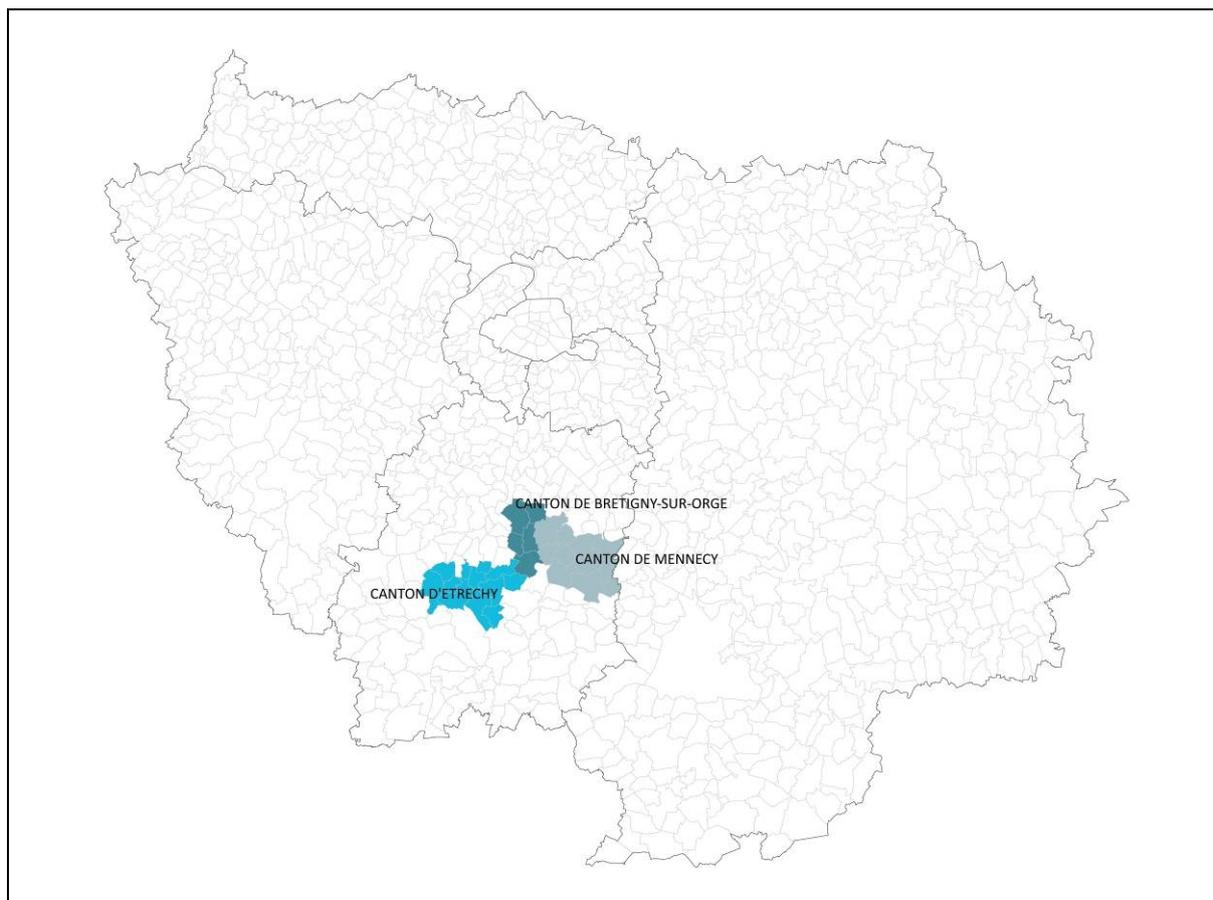
D'un point de vue méthodologique, il aurait été préférable de parcourir une première fois l'ensemble du territoire avant d'établir la liste des critères typologiques et les degrés de dénaturation. La définition de ces critères a été faite d'après des concepts théoriques élaborés après une

sortie sur le terrain limitée aux communes de Saint-Vrain et Leudeville. Par la suite, le temps a manqué pour reprendre et affiner les critères. Une fois établies, les rubriques pouvaient difficilement évoluer car cela aurait supposé d'effectuer à nouveau le recensement des communes déjà étudiées.

Enfin, lors du travail de terrain, les bâtiments dénaturés sont indiqués sur le cadastre afin de pouvoir les comptabiliser. Leur nombre permet en effet d'avoir une idée d'ensemble de l'état de conservation du patrimoine bâti à l'échelle d'une commune. Cette méthode pourrait être améliorée en notant la typologie de chaque bâtiment dénaturé de façon à savoir, d'une part, quelles sont les typologies les plus touchées par les dénaturations, et, d'autre part, quelle est la proportion de bâtiments dénaturés dans chacune des typologies.

## II. PRESENTATION DU TERRITOIRE

Le territoire étudié dans le cadre du diagnostic patrimonial du Centre-Essonne s'étend sur une superficie de 25 800 hectares<sup>7</sup>. Ce territoire est composé de vingt-neuf communes situées dans la partie centrale du département de l'Essonne et regroupées au sein de trois cantons.



*Le territoire d'étude dans son contexte francilien.*

### **A. Délimitations du territoire d'étude**

Ce territoire est délimité par plusieurs cours d'eau. La Seine coule au nord-est (Le Coudray-Montceaux). La Renarde, qui traverse les communes de Souzy-la-Briche et de Villeconin, ainsi que l'Orge (Brétigny-sur-Orge) délimitent le territoire à l'ouest et au nord-ouest.

---

<sup>7</sup> Toute proportion gardée, le territoire d'étude s'étend sur une superficie à peu près égale à celle du département du Val-de-Marne (24 500 hectares).

Enfin, au sud, la Juine traverse une grande partie du canton d'Etréchy et se jette dans l'Essonne à hauteur de Vert-le-Petit.

Il existe deux Parcs Naturels Régionaux (PNR) de part et d'autre du territoire d'étude : le PNR du Gâtinais Français au sud-est et le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse au nord-ouest dont les missions consistent à protéger la qualité paysagère et le patrimoine naturel, historique ou culturel de leur territoire.

Sur les vingt-neuf communes étudiées, six font partie intégrante du PNR du Gâtinais Français :

- Auvers-Saint-Georges, Bouray-sur-Juine, Chamarande, Janville-sur-Juine et Villeneuve-sur-Auvers (canton d'Etréchy)
- Champcueil (canton de Mennecey)

Le territoire du Centre-Essonne est également délimité par des voies de communication majeures :

- L'autoroute A6 à l'Est dont la mise en service remonte à l'année 1960 (tronçon Paris – Le Coudray-Montceaux). L'A6 traverse les communes du Coudray-Montceaux, d'Auvernaux et de Nainville-les-Roches.
- La nationale N104 (Francilienne) au Nord
- La nationale N20 qui traverse le canton d'Etréchy du Nord au Sud, de Mauchamps à Etréchy. Cet axe de communication reprend le tracé de l'ancienne route royale de Paris à Orléans, elle-même aménagée sur une ancienne voie romaine.

Le territoire d'étude est traversé par un important réseau routier secondaire mais également par de nombreuses lignes de chemin de fer remontant à la seconde moitié du XIXe siècle.

Enfin, il est délimité au Nord par la marge méridionale de l'agglomération parisienne : communautés d'agglomération (CA) de Seine-Essonne, d'Evry Centre Essonne et du Val d'Orge. Certaines des communes étudiées font d'ailleurs partie de ces entités administratives : Le Coudray-Montceaux (CA de Seine-Essonne) ainsi que Brétigny-sur-Orge et Le Plessis-Pâté (CA du Val d'Orge).

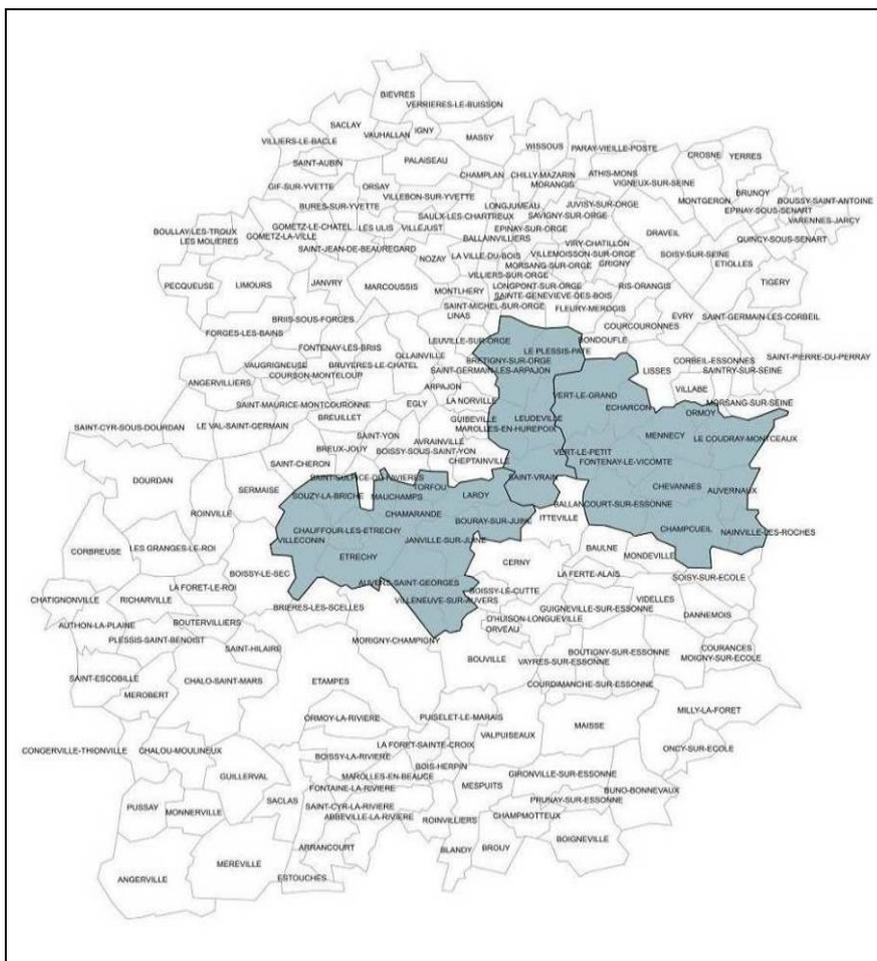
## B. Données territoriales et administratives

Administrativement, le territoire d'étude est divisé en trois cantons : Brétigny-sur-Orge, Etréchy et Mennecy.

Le canton de Brétigny-sur-Orge (4 820 hectares), situé dans l'arrondissement de Palaiseau, est divisé en cinq communes : Brétigny-sur-Orge, Leudeville, Le Plessis-Pâté, Marolles-en-Hurepoix et Saint-Vrain.

Le canton d'Etréchy (9 860 hectares), situé dans l'arrondissement d'Etampes, comprend douze communes : Auvers-Saint-Georges, Bouray-sur-Juine, Chamarande, Chauffour-lès-Etréchy, Etréchy, Janville-sur-Juine, Lardy, Mauchamps, Souzy-la-Briche, Torfou, Villeconin et Villeneuve-sur-Auvers.

Le canton de Mennecy (11 110 hectares), situé dans l'arrondissement d'Evry, est divisé en douze communes : Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Champcueil, Chevannes, Le Coudray-Montceaux, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Mennecy, Nainville-les-Roches, Ormoy, Vert-le-Grand et Vert-le-Petit.

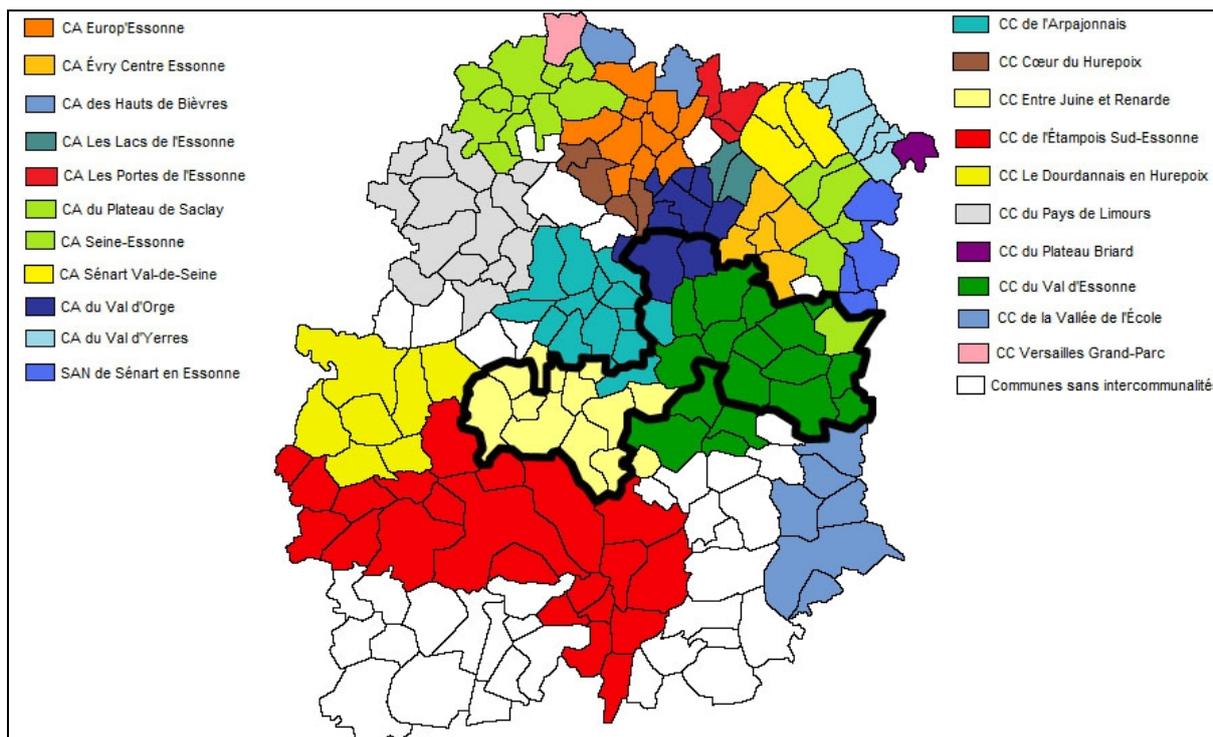


*Le territoire d'étude au sein du département de l'Essonne.*

Ainsi, le territoire d'étude compte vingt-neuf communes dont la superficie varie entre 188 hectares pour la commune d'Ormoy de et 1 649 pour celle de Champcueil (cf. Annexe 4). La superficie moyenne de ces communes est d'environ 894 hectares et la médiane s'établit à 760 hectares.

Les vingt-neuf communes du territoire d'étude sont regroupées au sein de cinq intercommunalités (Communautés de communes et Communautés d'agglomération) :

- la Communauté de communes de l'Arpajonnais qui regroupe les communes de Lardy et Marolles-en-Hurepoix mais également celles d'Arpajon, Avrainville, Boissy-sous-Saint-Yon, Breuillet, Bruyères-le-Châtel, Cheptainville, Egly, Guibeville, La Norville, Ollainville, Saint-Germain-lès-Arpajon et Saint-Yon.
- la Communauté de communes Entre Juine et Renarde au sein de laquelle sont regroupées les communes d'Auvers-Saint-Georges, Bouray-sur-Juine, Chamarande, Chauffour-lès-Etréchy, Etréchy, Janville-sur-Juine, Mauchamps, Souzy-la-Briche, Torfou, Villeconin et Villeneuve-sur-Auvers mais également celles de Boissy-le-Cutté et Saint-Sulpice-de-Favières.
- la Communauté de communes du Val d'Essonne composée des communes d'Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Champcueil, Chevannes, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Leudeville, Mennecy, Nainville-les-Roches, Ormoy, Saint-Vrain, Vert-le-Grand et Vert-le-Petit mais également celles de Baulne, Cerny, Itteville et La Ferté-Alais.
- la Communauté d'agglomération du Val d'Orge qui compte parmi ses membres la commune du Coudray-Montceaux mais également celles de Corbeil-Essonnes, Etiolles, Saint-Germain-lès-Corbeil et Soisy-sur-Seine.
- la Communauté d'agglomération Seine-Essonne regroupant les communes de Brétigny-sur-Orge et Le Plessis-Pâté mais également celles de Fleury-Mérogis, Leuville-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge, Villemoison-sur-Orge et Villiers-sur-Orge.

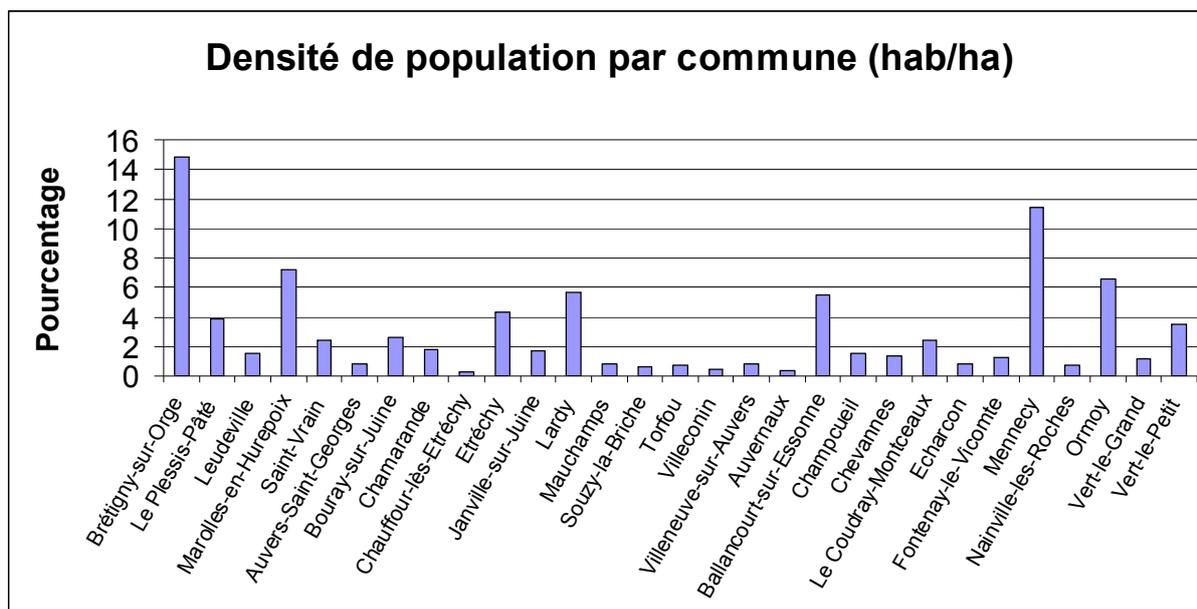


*Carte des intercommunalités du département de l'Essonne (délimité en noir, le territoire d'étude du diagnostic patrimonial du Centre-Essonne).*

## C. Données démographiques

En 2006, la population du territoire d'étude était estimée à 95 138 habitants (soit près de 8% de la population du département de l'Essonne). D'un point de vue démographique, le territoire d'étude connaît d'importantes disparités : Chauffour-lès-Etréchy, la commune la moins peuplée, comptait 131 habitants et Brétigny-sur-Orge, la plus peuplée, 23 094 habitants. La moyenne est de 3 280 habitants par commune et la médiane s'établit à 1 705 habitants.

Les densités de population relevées sont également très disparates. Elles varient de 0,25 habitants/hectares (hab./ha.) à Chauffour-lès-Etréchy à 14,8 hab./ha. à Brétigny-sur-Orge. Plus on s'éloigne de l'agglomération parisienne, moins les densités de population sont élevées. Les données démographiques cantonales sont révélatrices de ce phénomène. La densité de population moyenne du canton de Brétigny-sur-Orge est de 5,95 hab./ha ; celle du canton de Mennecy est de 3,07 hab./ha. ; et celle du canton d'Etréchy est à peine supérieure à 1,7 hab./ha.

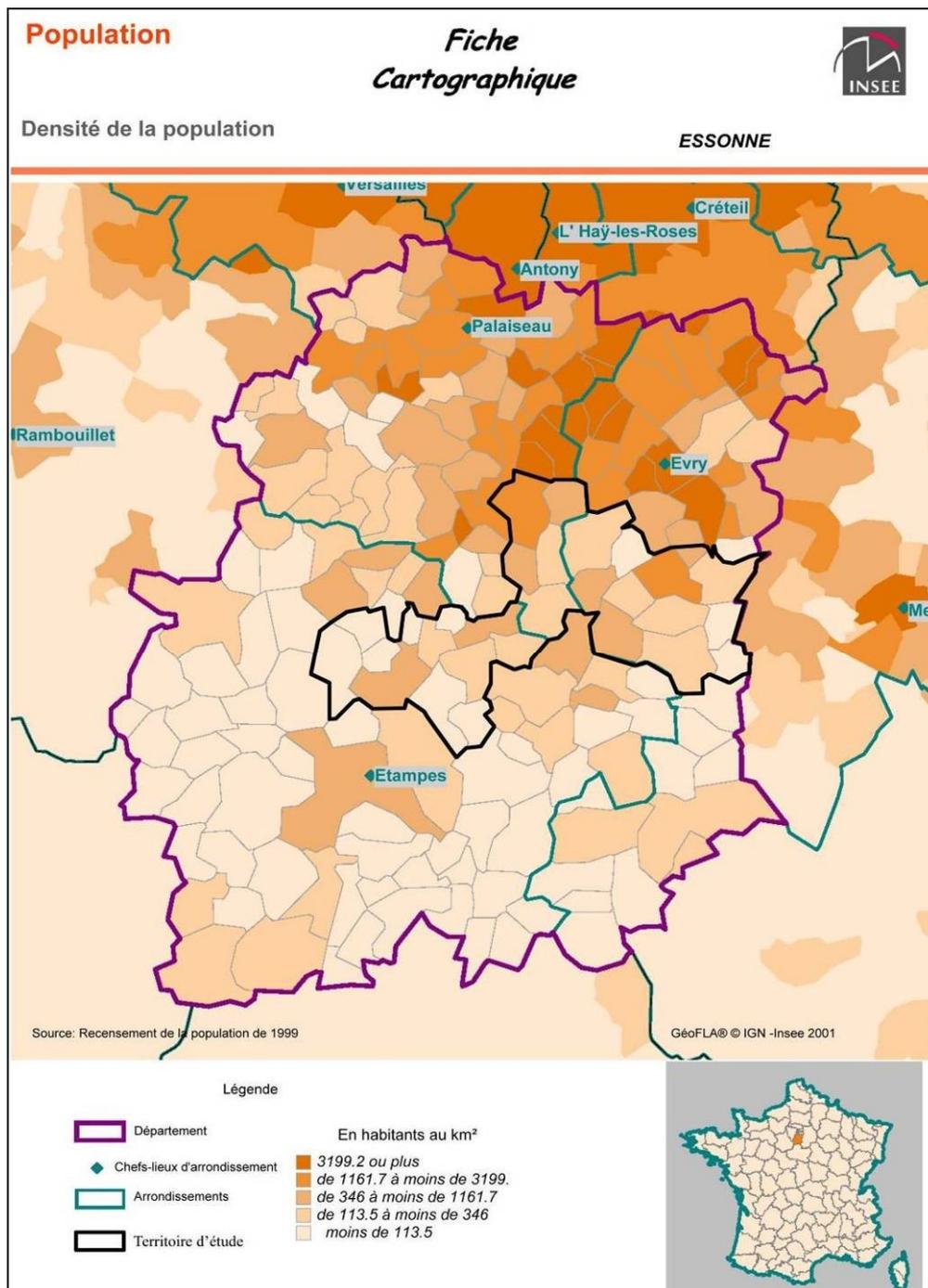


*Densité de population par communes (données INSEE, 1999). Les communes sont classées par canton.*

Les communes situées dans les vallées et desservies par le réseau ferroviaire sont les plus densément peuplées (Ballancourt-sur-Essonne, Brétigny-sur-Orge, Etréchy, Lardy, Marolles-en-Hurepoix, Mennecy, Ormoy et Vert-le-Petit). En revanche, les communes agricoles des

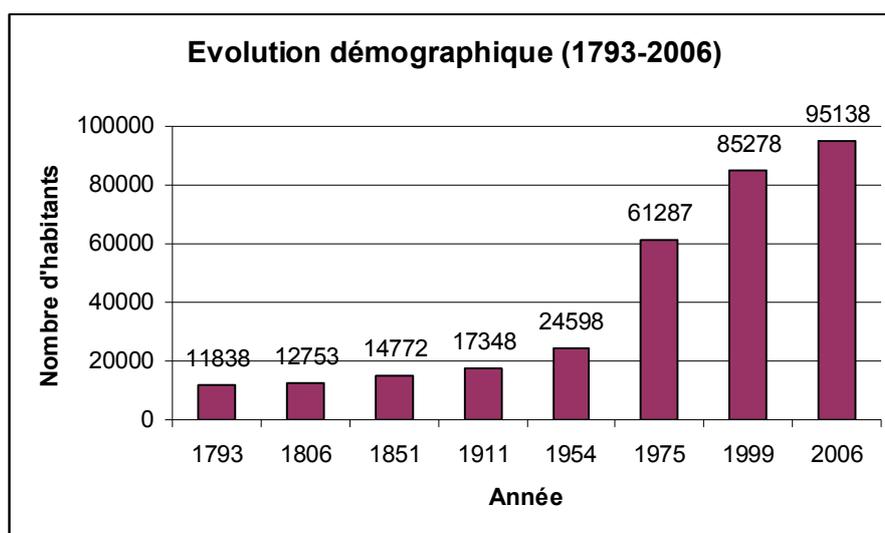
plateaux sont faiblement peuplées (Auvernaux, Chauffour-lès-Etréchy, Mauchamps, Nainville-les-Roches, Torfou et Villeneuve-sur-Auvers).

La lecture de la carte de densité de la population du département de l'Essonne illustre parfaitement les phénomènes décrits précédemment. Le nord du département est en effet densément peuplé, tandis que le tracé des lignes de chemin de fer (ligne de Paris à Orléans inaugurée en 1843, lignes de Paris à Montargis via Corbeil et de Paris à Tours via Vendôme inaugurées en 1865), qui suit globalement celui des vallées, se distingue aisément par la teinte plus ou moins orangée des communes.



Lors du dénombrement de 1793, la population du territoire d'étude a été estimée à 11 838 habitants. Par la suite, l'augmentation a été constante jusqu'en 1954, année au cours de laquelle la population recensée était de 24 598 habitants.

La croissance démographique a été ensuite particulièrement importante. La population a en effet quadruplé au cours des cinquante dernières années : elle est passée de 24 598 habitants en 1954 à 95 138 habitants en 2006. Même si l'évolution démographique est positive pour l'ensemble des communes du territoire d'étude, on constate cependant de grandes disparités qui sont la conséquence directe de la situation géographique de chacune d'entre elles (proximité plus ou moins grande de Paris, opposition entre villages de plateau et villages de fond de vallée, desserte par voies de communication...). Ainsi, la population du Plessis Pâté a décuplé entre le recensement de 1954 et celui de 2006. Celle de Mennecey a été multipliée par 7, celle d'Ormoy par 5, celle de Marolles-en-Hurepoix par 4,4 et celle de Bouray-sur-Juine par 2,7. Les villages de plateau ont connu une évolution beaucoup moins rapide : la population d'Auvernaux a été multipliée par 1,7, passant de 181 à 314 habitants, celle de Torfou par 2,2 et celle de Chauffour-lès-Etréchy par 2,7.



*Evolution démographique du territoire d'étude entre 1793 et 2006 (données INSEE)*

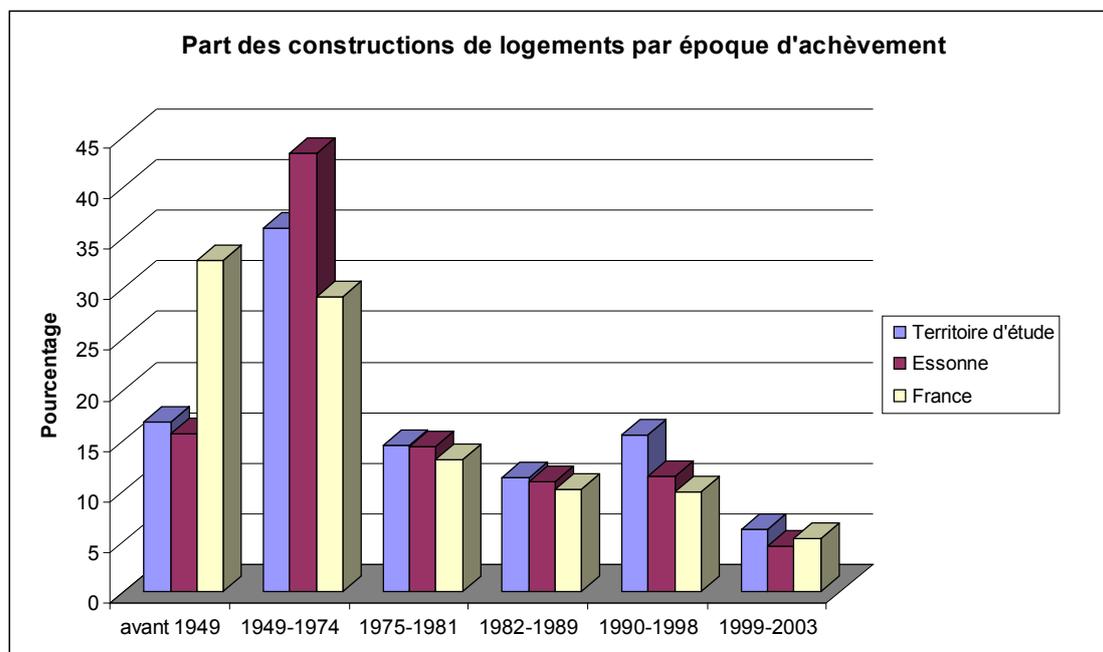
Cette explosion démographique a eu des conséquences importantes sur le territoire. Elle s'est en effet traduite par des bouleversements urbains, sociaux et économiques considérables qui ont eu des répercussions sur le patrimoine bâti. L'évolution de la structure socio-professionnelle de la population s'est en effet accompagnée d'un changement profond de l'habitat traditionnel : les bâtiments ruraux ont ainsi perdu leurs fonctions d'origine et leur adaptation aux besoins de l'habitat résidentiel a eu des conséquences, souvent irréversibles, sur la structure même des bâtiments.

## D. Données foncières et urbaines

Le nombre de logements construits avant 2004 sur le territoire d'étude s'élève à 35 896. La répartition du nombre de logements par époque d'achèvement de la construction montre une évolution relativement indépendante de celles constatées à l'échelle départementale ou nationale.

En effet, si la répartition du nombre de logements par époque d'achèvement suit la tendance générale relevée dans le département de l'Essonne, on constate cependant que la part des logements construits entre 1949 et 1974 est moins élevée au sein du territoire d'étude (35,9%) qu'à l'échelle du département (43,3%). En revanche, la part des logements construits entre 1990 et 1998 est plus importante dans le territoire d'étude (15,5%) que dans le département de l'Essonne (11,4%). Cette tendance semble se confirmer dans la mesure où l'on constate le même phénomène au cours de la période 1999-2003 (6,1% contre 4,5%).

Ces données confirment donc la tendance actuelle de densification du bâti en Centre-Essonne. Alors que cette zone fut moins densément urbanisée que la partie septentrionale du département au cours des Trente Glorieuses, elle fait actuellement l'objet d'une attention particulière de la part des aménageurs et des promoteurs qui y trouvent encore les surfaces nécessaires à l'aménagement de ZAC ou de lotissements pavillonnaires.

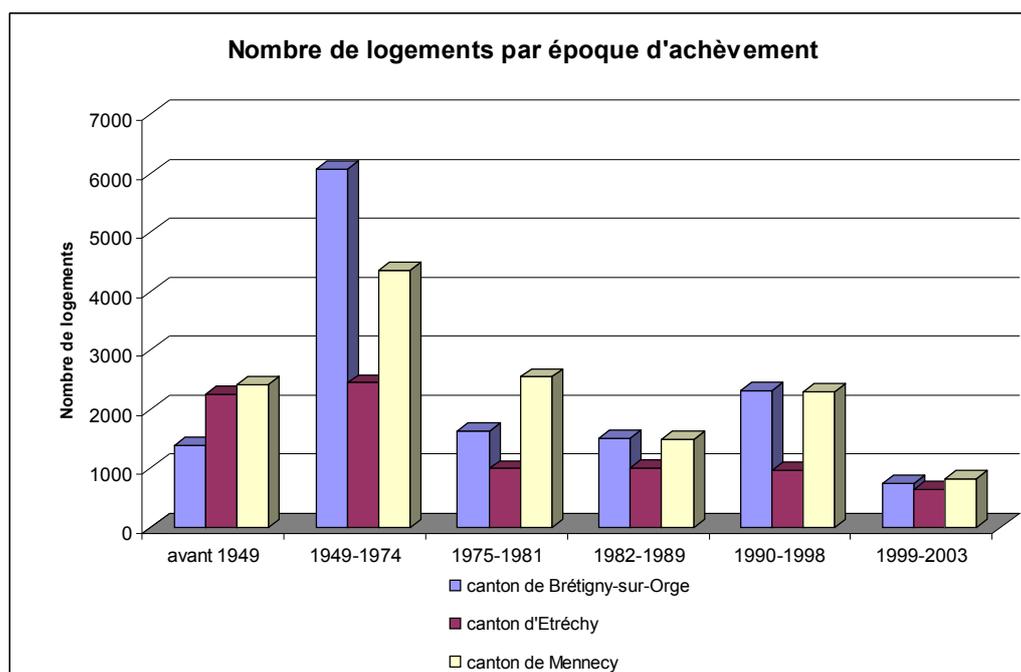


Part des logements construits avant 2004 par époque d'achèvement de la construction (données INSEE)

Le canton de Brétigny-sur-Orge était, avant 1949, le moins densément bâti, en raison de sa superficie moitié moins étendue que celle des cantons d'Etréchy et de Mennecy. La politique d'urbanisation de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle a eu pour conséquence d'inverser la tendance. Entre 1949 et 1974, le nombre de logements construits dans le canton de Brétigny-sur-Orge (6 073) est quasiment équivalent au nombre de logements construits dans les cantons d'Etréchy et de Mennecy (6 801).

Entre 1975 et 1981, le nombre de logements construits dans le canton de Mennecy est le plus important. Sur les 2 552 logements construits dans ce canton au cours de cette période, près de 1 600 furent construits au sein du lotissement Levitt à Mennecy.

Au cours de la période 1999-2003, le canton d'Etréchy semble se calquer sur le rythme de densification du bâti constaté dans les deux autres cantons<sup>8</sup>. En effet, alors que la différence est frappante tout au long de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, on note une relative uniformisation du nombre de logements construits dans chacun des cantons du territoire d'étude.



*Nombre de logements construits avant 2004 par époque d'achèvement et par canton du territoire d'étude (données INSEE)*

En 2003, l'espace urbain construit représentait environ 25% de la superficie du canton de Brétigny-sur-Orge. On note des écarts relativement importants au sein du canton : tandis que l'espace urbain

construit ne représente que 9,65% du territoire de Leudeville, il occupe 40,58% du territoire de Brétigny-sur-Orge

En 2003, l'espace urbain construit représentait environ 12,3% de la superficie du canton de Mennecey. On note des écarts relativement importants au sein du canton : tandis que l'espace urbain construit ne représente que 3,52% du territoire d'Auvernaux, il occupe 34,52% du territoire de Mennecey.

En 2003, l'espace urbain construit représentait environ 8,7% de la superficie du canton d'Etréchy. On note des écarts relativement importants au sein du canton : tandis que l'espace urbain construit ne représente que 1,48% du territoire de Chauffour-lès-Etréchy, il occupe 32,35% du territoire de Brétigny-sur-Orge.

Ainsi, les nouvelles constructions, majoritairement regroupées au sein de lotissements pavillonnaires, bouleversent l'organisation spatiale historique des territoires communaux.

En effet, l'évolution urbaine tend à diminuer les caractéristiques des principales typologies d'organisation spatiales rencontrées sur le territoire d'étude. Les villages de plateaux sont en train de perdre leur caractère unitaire et ramassé le long des principales voies de communication (village-rue). L'étalement urbain touche également les villages de bord de coteaux dont l'extension récente s'effectue principalement sur les plateaux. Enfin, l'extension des villages de fond de vallées qui se sont historiquement développés de façon allongée en bord de coteaux et en léger surplomb des rivières (Essonne, Juine, Renarde) s'oriente désormais vers les coteaux.

De plus, la physionomie des entrées de village est modifiée par la construction des lotissements pavillonnaires. Les hameaux tendent à disparaître.

C'est notamment le cas du hameau du Petit Mesnil qui a été englobé dans le bourg de Bouray-sur-Juine par la construction du lotissement pavillonnaire de la rue de Verdun. Ce phénomène n'est cependant pas récent. Au Coudray-Montceaux, suite à la réunion des deux anciennes entités administratives, le centre-bourg a été progressivement déplacé au hameau du Plessis-Chenet. Au cours du deuxième quart du XX<sup>e</sup> siècle, la construction du lotissement Levoux fit disparaître l'écart entre cet ancien hameau et le centre-bourg du Coudray qui perdit au fur et à mesure son attractivité.

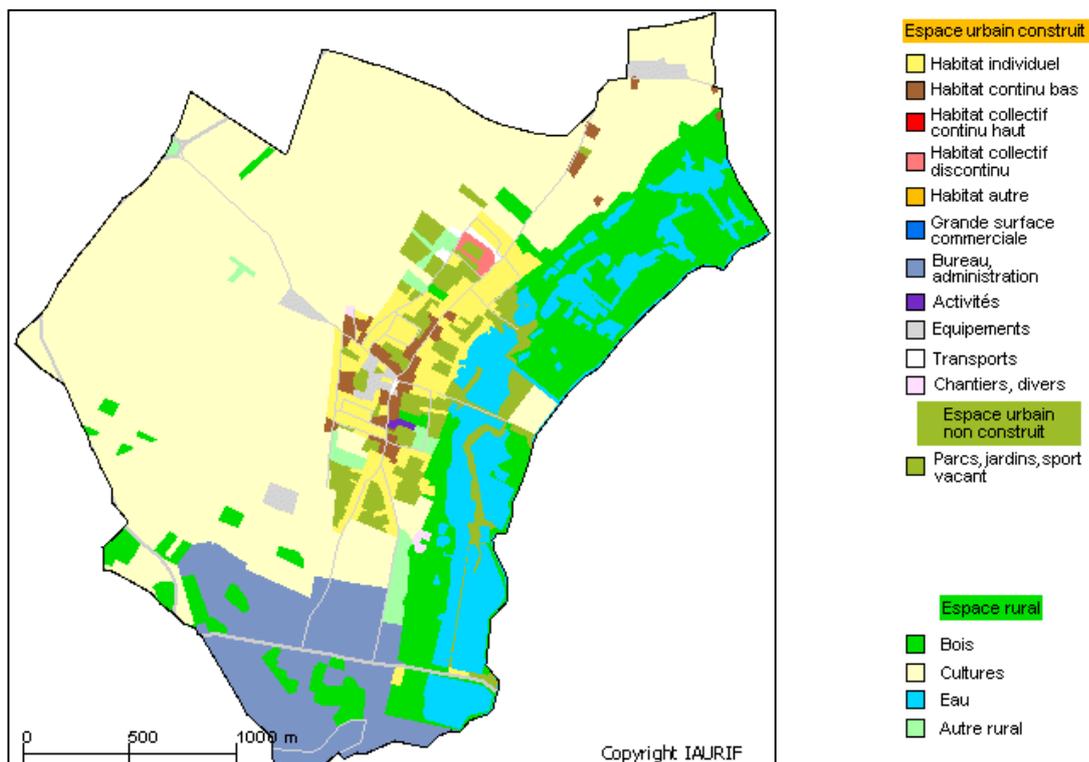


Extrait du plan d'intendance de la commune du Coudray sur lequel on distingue les constructions du hameau du Plessis-Chenet, à gauche, et celles de l'ancien centre-bourg du Coudray (1780-1789) © A.D. 91



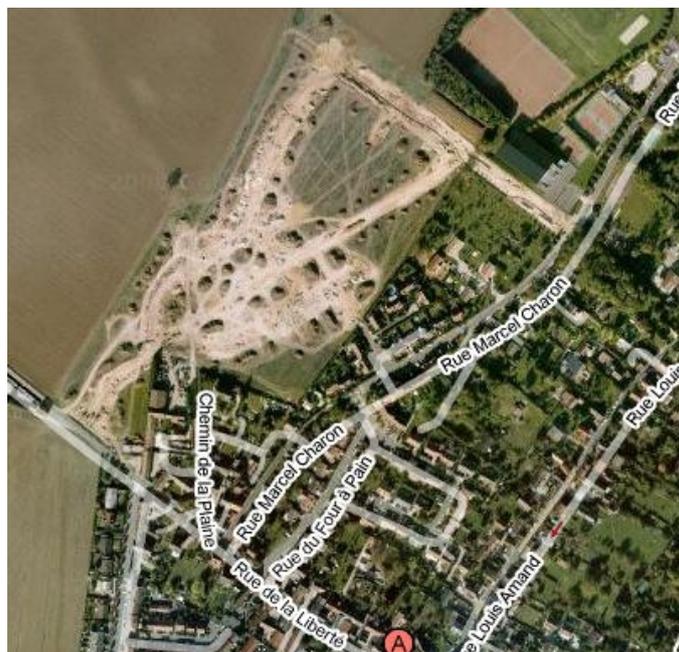
Photographie aérienne de la commune de Bouray-sur-Juine © 2009 Tele Atlas.

A gauche, le hameau du Petit Mesnil qui était autrefois associé au château du Mesnil-Voisin. L'étalement urbain (lotissement pavillonnaire de la rue de Verdun) a fait disparaître l'espace qui séparait le hameau du bourg de Bouray-sur-Juine.



Mode d'occupation du sol 1999 de Vert-le-Petit © IAURIF

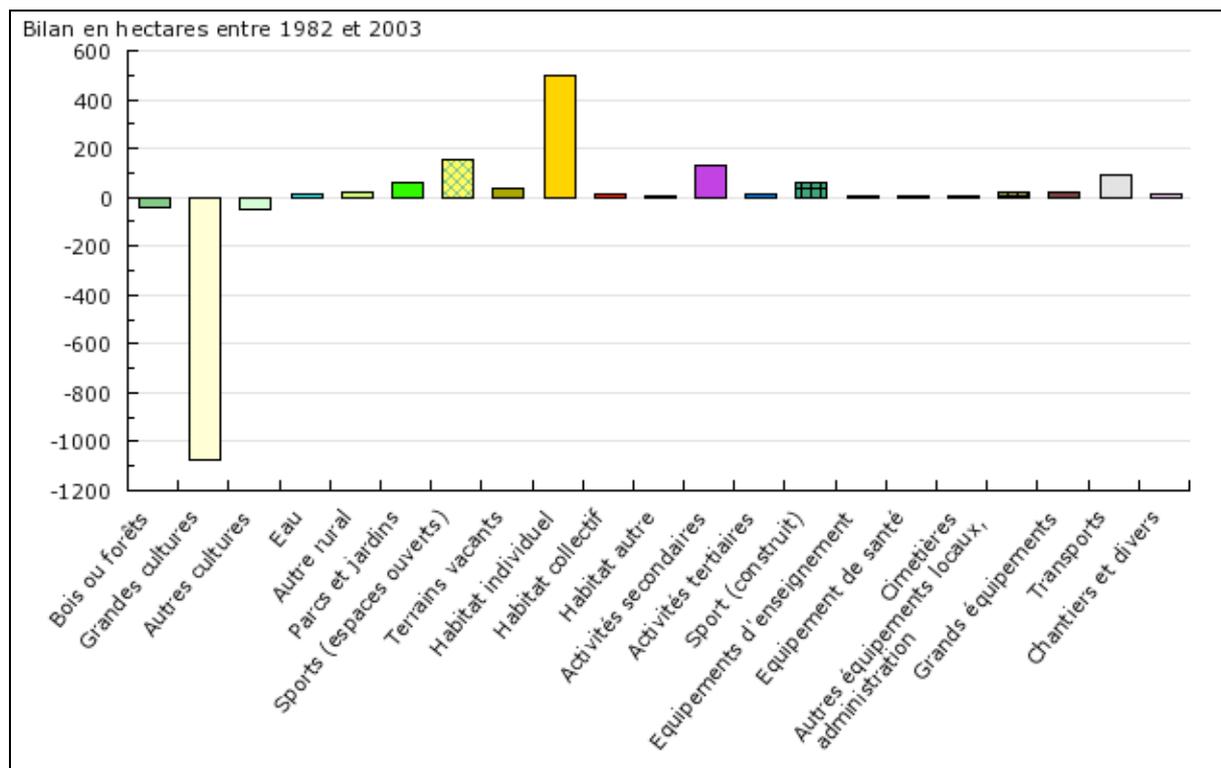
L'extension urbaine de ce village de bord de coteaux s'est effectuée en respectant la forme allongée du village le long de la voie de communication principale (Rue du Bouchet, rue du Général Leclerc et rue Louis Armand), parallèlement à l'Essonne. Depuis quelques années on assiste à un étalement urbain en direction du plateau sur lequel se développent d'importants programmes d'aménagement.



Photographie aérienne sur laquelle on distingue le chantier de terrassement du lotissement de la Cheminée Blanche. Ce lotissement est situé sur le plateau, à l'entrée de village occidentale de Vert-le-Petit, face au cimetière © 2009 Tele Atlas.

A l'heure actuelle, la densification du bâti se fait principalement au détriment des surfaces agricoles. La construction de nouveaux logements entraîne irrémédiablement l'augmentation de la superficie de l'espace urbain construit, dont la majorité est consacrée à l'habitat individuel.

C'est ainsi qu'entre 1982 et 2003, la surface consacrée à l'habitat individuel a augmenté de 500 hectares tandis que celle dévolue aux grandes cultures a diminué de près de 1 100 hectares.



Evolution du mode d'occupation du sol au sein du territoire d'étude entre 1982 et 2003 (données IAURIF)

Le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF), adopté le 25 septembre 2008, tente d'enrayer ce phénomène en préconisant « la consolidation des grandes pénétrantes agricoles et boisées qui permettent, aux côtés des grandes vallées fluviales, de relier les grands espaces ruraux et la trame verte d'agglomération<sup>9</sup> ».

Ainsi, le Plateau de Centre-Essonne, dont le territoire englobe les communes du canton de Brétigny-sur-Orge ainsi que celles d'Echarcon, Vert-le-Grand et Vert-le-Petit, correspond à une entité agricole que le SDRIF souhaite préserver et consolider<sup>10</sup>. Le SDRIF préconise ainsi de pérenniser une agriculture périurbaine dans ce secteur en rapprochant les

<sup>9</sup> SDRIF, p. 158.

<sup>10</sup> Le territoire d'étude est situé à la limite de quatre grandes régions agricoles : le Hurepoix, la Beauce, le Gâtinais et la Brie française.

exploitations des consommateurs urbains proches (programme agri-urbain)<sup>11</sup>.

Ce territoire hétérogène, dont les spécificités territoriales, administratives, urbaines et démographiques sont très variées, est caractérisé par sa situation périurbaine, à la marge méridionale de l'agglomération parisienne. Ce territoire constitue donc un espace de transition, dans lequel les interventions sur le bâti et sur les paysages sont prévisibles dans la mesure où le phénomène est connu et très visible dans la partie septentrionale du département de l'Essonne.

---

<sup>11</sup> *SDRIF*, p. 208.

### III. CARACTERISTIQUES NATURELLES ET PAYSAGERES

#### **A. Géologie**

Le territoire d'étude du diagnostic patrimonial du Centre-Essonne se trouve à la rencontre de deux régions dont les structures géologiques sont bien marquées<sup>12</sup> (cf. Annexe 9).

Au nord et au nord-ouest, la terminaison sud-est du plateau de Brie, entamé par les vallées de l'Essonne et de la Seine sur lequel on distingue quelques buttes stampiennes qui ont été conservées grâce à leur armature de grès (Buttes de Braseux et de Montaubert à Vert-le-Grand, butte d'Echarcon...).

Au sud, la marge septentrionale du plateau de Beauce qui domine de 70 mètres la surface structurale de la Brie et s'achève par une cuesta<sup>13</sup> qui barre l'horizon d'est en ouest de Nainville-les-Roches jusqu'à Saint-Yon. Le plateau de Beauce est largement entamé par les vallées de la Juine, de l'Essonne et de l'Ecole.

Le nord du territoire, correspondant au canton de Brétigny-sur-Orge et à la majeure partie du canton de Mennecy, est situé à la terminaison sud-est du plateau de Brie. Les plateaux sont recouverts de limon loessique, poudre sablo-argilo-calcaire, à la base duquel on observe un cailloutis de meulière. Lors des labours, les moellons de meulière remontent à la surface et ont été largement utilisés comme matériaux de construction dans la maçonnerie des murs des édifices publics et privés. Les buttes stampiennes et les coteaux sont constitués de bancs de grès dégagé par l'érosion. Cette roche a été largement utilisée comme matériau de construction, sous forme de moellons dans les maçonneries, mais également et surtout sous forme de blocs dans les chaînes d'angle afin de consolider les murs. Les fonds de vallée sont recouverts de colluvions ou d'alluvions modernes qui passent progressivement à des tourbes épaisses de 3 à 4 mètres qui ont fait l'objet d'exploitations anciennes (tourbières de Ballancourt-sur-Essonne par exemple).

La partie méridionale du territoire, correspondant au canton d'Etréchy, est située à la marge septentrionale du plateau de Beauce. On y observe les mêmes caractéristiques géologiques (poudre sablo-argilo-calcaire sur les plateaux, banc de grès dégagé par l'érosion sur les

---

<sup>12</sup> Les informations contenues dans le chapitre relatif à la description géologique du territoire d'étude sont extraites de la notice explicative jointe à la carte géologique au 1/50 000 de la feuille d'Etampes (XXII-16) © BRGM.

<sup>13</sup> Une cuesta est une forme du relief dissymétrique constituée d'un coté par un talus à profil concave (le front), en pente raide et, de l'autre, par un plateau doucement incliné en sens inverse (le revers).

coteaux et colluvions dans les fonds de vallées). Cependant, le plateau de Beauce se distingue du plateau de Brie par la présence de calcaire de Beauce et de calcaire d'Etampes. Cette distinction géologique a des conséquences directes sur les matériaux employés dans la construction des bâtiments. Le calcaire est très présent dans la maçonnerie des édifices du canton d'Etréchy alors qu'il est quasi inexistant dans celle des édifices des cantons de Brétigny-sur-Orge et de Mennecy.

Les matériaux utilisés pour les constructions traditionnelles étaient inhérents au territoire. Les hommes utilisaient les matériaux situés à proximité de leur lieu de vie. L'emploi de moellons remontés à la surface au cours des labours était ainsi récurrent.

Au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, de nombreuses carrières de grès de type industriel furent exploitées au sein du territoire d'étude (Ballancourt-sur-Essonne, Chamarande, Champcueil, Souzy-la-Briche...). La plupart d'entre elles alimentèrent Paris en pavés de grès par l'intermédiaire des lignes de chemin de fer nouvellement créées.

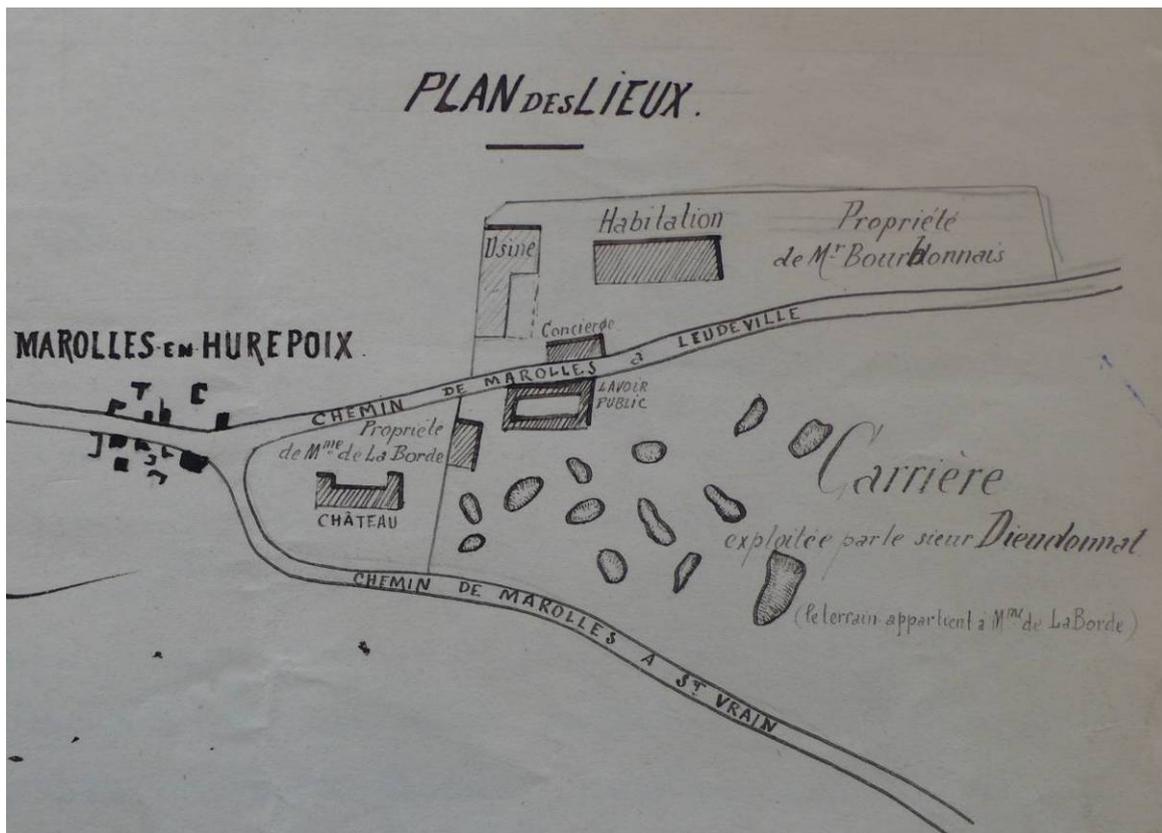


*Carte postale du début du XXe siècle sur laquelle on distingue les carrières à l'ouvrage dans les anciennes carrières de grès de Champcueil © A.D. 91 - 2fi/43*



*Banc de grès dégagé par l'érosion, situé dans la Forêt régionale d'Etréchy, autour duquel on distingue de nombreuses scories.*

Le grès ne fut pas le seul matériau à être exploité de façon industrielle sur le territoire d'étude. On trouve également la trace de carrières de pierre meulière comme en témoigne le document relatif à la plainte de M. Bourbonnais au sujet de pierres lancés par les coups de mines tirés dans la carrière de M. Dieudonna (29 janvier 1898). La carrière de meulière de Marolles-en-Hurepoix était située à proximité du château des Tournelles, face à la distillerie Bourbonnais. L'utilisation d'explosifs sur le site est symptomatique d'une exploitation à grande échelle. Aujourd'hui, le lotissement de la rue du vieux lavoir est installé sur une partie de l'ancienne carrière de pierre meulière.

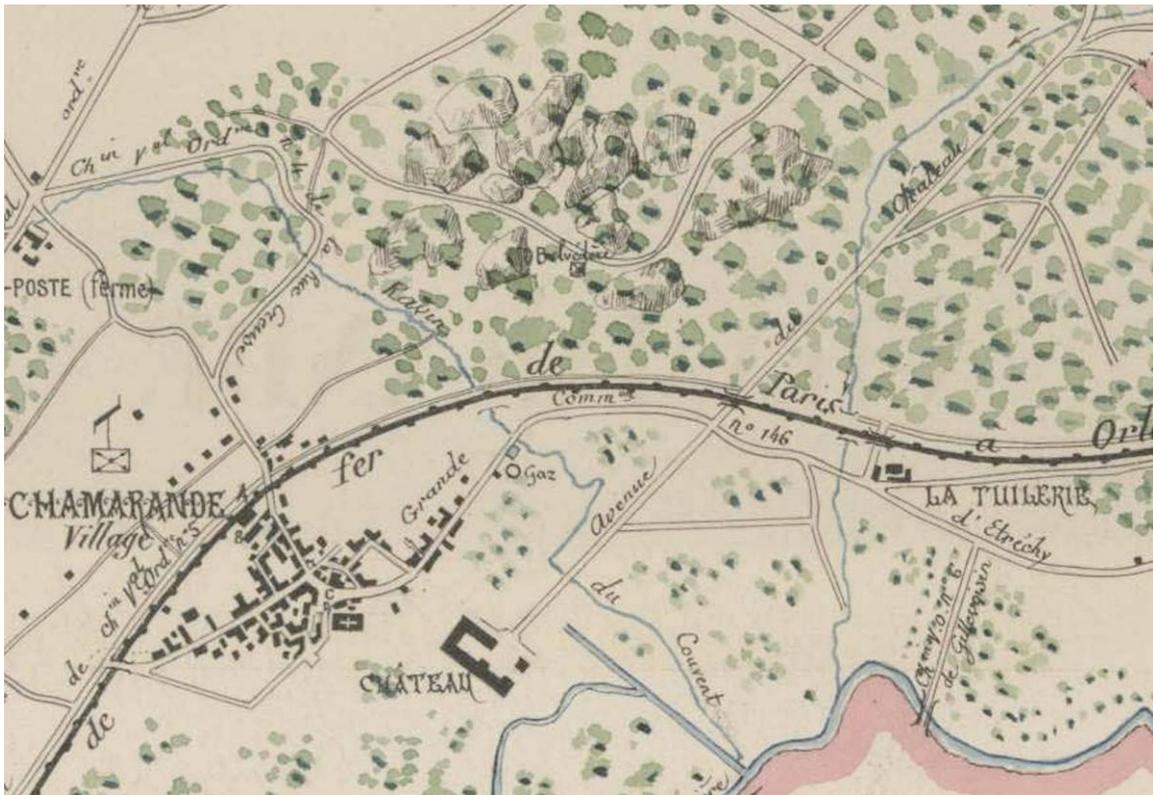


Plan de la carrière de pierre meulière de M. Dieudonnat joint à la plainte de M. Bourbonnais au sujet de pierres lancés par les coups de mines tirés dans ladite carrière  
© A.D. 91 - 855

La présence de nombreux cours d'eau a également favorisé la présence d'argile au sein du territoire d'étude.

En effet, les argiles désignent de très fines particules de matière arrachées aux roches par l'érosion. La plupart de ces particules proviennent de la désagrégation de roches silicatées : du granite, du gneiss ou encore des schistes. Ces particules sont transportées par le vent ou l'eau sous forme de limon ou de vase. Ainsi, les cours d'eau véhiculent des argiles qui finissent par se déposer en alluvions, dans le cours d'eau lui-même, dans un lac ou dans la mer. Ce phénomène explique la présence d'importantes briqueteries ou tuileries industrielles au sein du territoire d'étude. La briqueterie du Grand Saussay à Ballancourt-sur-Essonne est située à proximité de l'Essonne et la tuilerie de Chamarande, dont la production annuelle était de 500 000 briques et 700 000 tuiles à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>, à proximité immédiate du lit de la Juine.

<sup>14</sup> Monographie de l'Instituteur, p. 10.



Plan extrait de la Monographie de l'Instituteur sur lequel on distingue les bâtiments de la tuilerie mais également les affleurements de grès du Belvédère où des carrières de pavés de grès furent exploitées.

Enfin, le territoire d'étude comprend une partie de la Réserve Naturelle des Sites Géologiques de l'Essonne (RNG de l'Essonne). Une réserve naturelle constitue « un espace naturel protégeant un patrimoine naturel remarquable par une réglementation adaptée tenant aussi compte du contexte local ». La RNG de l'Essonne fut créée par décret ministériel le 17 juillet 1989. Elle regroupe six affleurements répartis sur six communes du département de l'Essonne :

- Carrière des Sablons à Auvers-Saint-Georges
- Sablière de Villemartin à Morigny-Champigny
- Gisement de Pierrefitte à Saint-Hilaire
- Pente de la Vallée aux Loups à Ormoy-la-Rivière
- Coteau des Verts-Galants à Chauffour-lès-Etrechy
- Sablière du Bois de Lunezy à Saulx-lès-Chartreux

Mis à part le site de Saulx-lès-Chartreux, isolé au nord du département (près de Longjumeau), cinq des sites sont situés le long de la vallée de la Juine, dans l'Etampois, là où se rencontrent trois régions naturelles : la Beauce au sud et à l'ouest, le Hurepoix au nord et le Gâtinais français à l'est.



*Site de Chauffour-lès-Etréchy (Réserve Naturelle des sites géologiques de l'Essonne)*

## **B. Hydrographie**

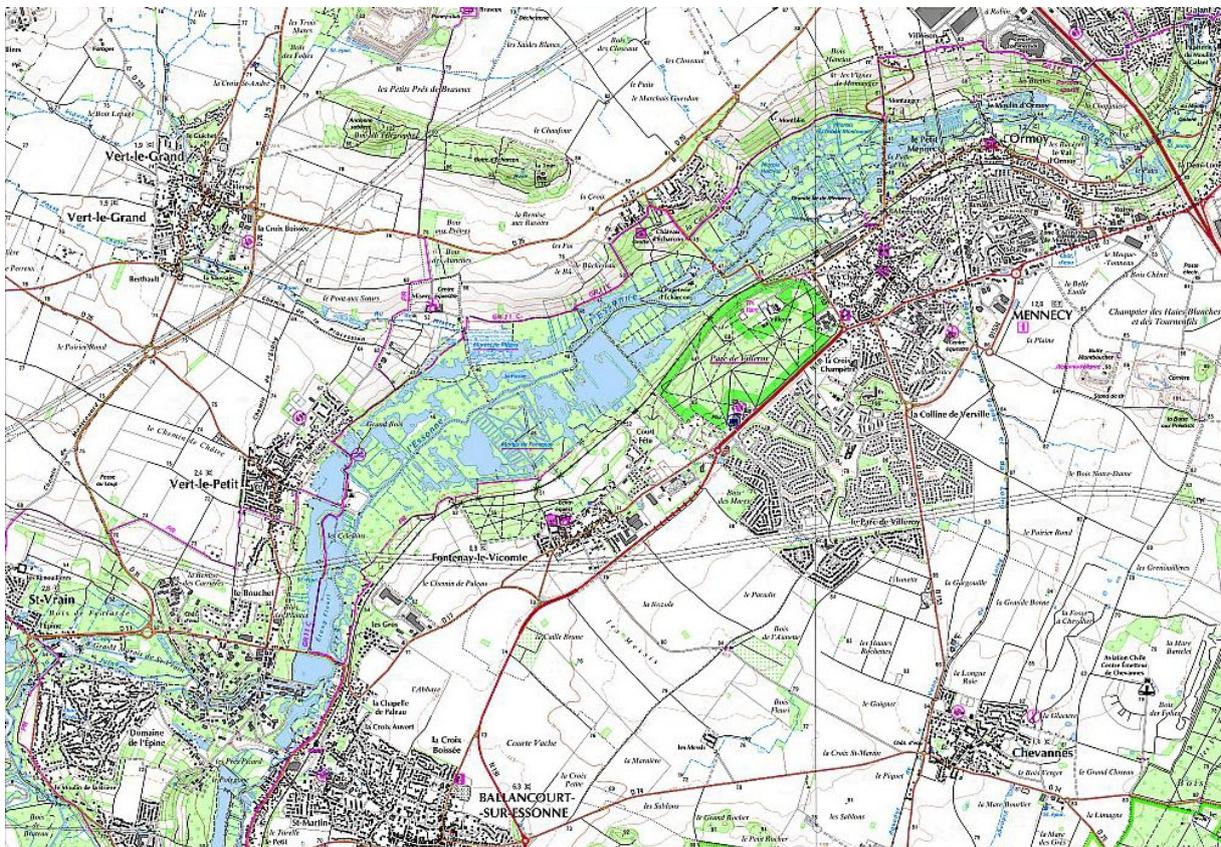
Le territoire d'étude est traversé par plusieurs cours d'eau (Essonne, Juine, Renarde et leurs affluents) qui ont favorisé l'implantation de l'homme et conditionné une part importante des activités. L'Essonne et la Juine sont caractérisées par la grande régularité de leur débit qui est le résultat d'un approvisionnement par la nappe des calcaires de Beauce et non par le ruissellement des eaux de pluie. Cette régularité a ainsi favorisé le développement des activités liées à l'énergie hydraulique et explique la présence de nombreux moulins sur l'ensemble de la basse vallée de l'Essonne. La carte de Cassini révèle l'existence d'au moins neuf moulins en activité sur la Juine et l'Essonne entre Etréchy et Ormoy. Le cours de la Renarde est également exploité dans la mesure où quatre moulins sont mentionnés sur la carte de Cassini en aval de Souzy-la-Briche.

Par ailleurs, l'ensemble Juine-Essonne joue un rôle important à l'échelle de la région dans la mesure où il sert pour la navigation entre Etampes, grand marché agricole vers lequel converge une grande partie des productions beauceronnes, et Paris, via la Seine<sup>15</sup>.

---

<sup>15</sup> BERTHIER, K., « Les aménagements hydrauliques du Moyen-Âge au XVI<sup>e</sup> siècle à Corbeil-Essonnes », p. 8.

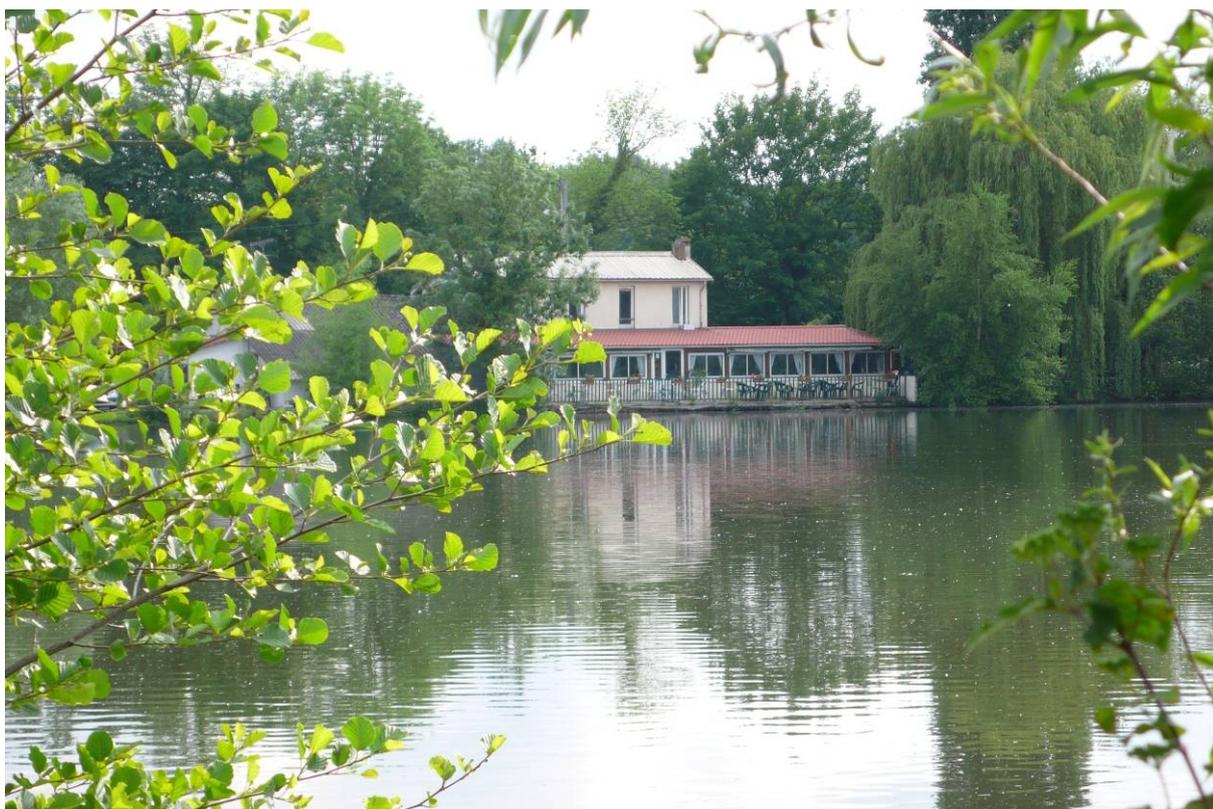
Les nombreux étangs, marais, sources, fontaines, puits, mares, lavoirs, ponts, moulins, aqueduc et canaux témoignent de l'omniprésence de l'élément liquide mais également et surtout de la volonté et de la maîtrise de cet élément par la main de l'homme. Les principaux cours d'eau furent ainsi déviés ou canalisés afin de créer des biefs de dérivation destinés à faire fonctionner des installations hydrauliques. Des jeux d'eau furent créés dans les parcs et domaines des châteaux et grandes maisons bourgeoises (canaux, fontaines, nymphée et bassins), et, plus importants que toute autre action de l'homme sur l'élément liquide, de nombreux aménagements et infrastructures furent créés afin de permettre un accès permanent et régulier à l'eau, source de vie.



*Carte IGN extraite du logiciel CartoExplorer3 sur laquelle on distingue les zones marécageuses situées le long de l'Essonne entre Vert-le-Petit et Ormoy.*



*Etang de la Patte d'oie à Mennecy (Espace Naturel Sensible)*



*Etablissement hôtelier sur les rives de l'étang fleuri à Vert-le-Petit. L'eau, associé à l'essor des voies de communication, a ainsi favorisé le développement de la villégiature et des guinguettes au sein du territoire d'étude.*



*Moulin des Rayères situé à Ormoy sur l'Essonne*



*Moulin de Goujon à Janville-sur-Juine*

Les mares sont des étendues d'eau naturelles qui ont été aménagées par l'homme afin d'assurer leur imperméabilité et de faciliter l'accès aux animaux domestiques (pente douce pavée afin d'éviter que les bêtes ne glissent lorsqu'elles viennent s'abreuver). Elles sont généralement situées sur les plateaux. Les mares marquent pleinement le paysage des villages de plateau qui se sont développés en relation directe avec ces points d'eau (Chauffour-lès-Etréchy, Auvers-Saint-Georges, Mauchamps, Torfou...). Les mares sont également souvent associées aux grandes fermes isolées sur les plateaux et peuvent avoir la fonction de pédiluve\*.

A l'heure actuelle, les municipalités tendent à combler ces éléments paysagers structurants comme à Chauffour-lès-Etréchy et Mauchamps, ce

qui n'est pas sans poser de graves problèmes d'évacuation des eaux de pluie.



*Mare du Mesnil Racoin à Villeneuve-sur-Auvers*



*Mare, ou pediluve, de la ferme de Montfort à Chamarande*



*Carte postale, datée du début du XX<sup>e</sup> siècle, de la mare de Mauchamps et photographie du même point de vue prise au cours du mois de juillet 2009. La mise en parallèle des deux documents permet de constater que la mare de Mauchamps a été comblée et remplacé par un espace public enherbé.*

Le territoire d'étude est couvert de puits qui répondent à des critères fonctionnels et sont généralement dépourvus de tout motif décoratif ou de signes distinctifs. Leur architecture est cependant loin d'être standardisée. Les plus rudimentaires sont de plan circulaire et composés d'une simple margelle en pierre. L'absence de couverture permet ainsi de recueillir les eaux de pluie. D'autres puits sont couverts ce qui garantit la salubrité des sources et la conservation des mécanismes permettant de puiser l'eau face aux intempéries. De nombreux puits à calotte conique ou circulaire ont ainsi été recensés sur le territoire d'étude.



*Puits couvert situé dans la cour de MAR95. Ce puits constitue l'un des rares exemples sur lequel ait été relevé un signe distinctif : la lettre « B » est gravée dans le bloc de grès constituant une partie de la margelle. Cette inscription correspond probablement à l'initiale du puisatier qui a creusé le puits.*



VRA80



MAU05



ASG33



*BAL05*



*BOU35 : puits mitoyen possédant  
trois accès à l'eau*



*FON13 : puits circulaire découvert*

Enfin, le canton de Mennecey est traversé du nord au sud par l'aqueduc de la Vanne (Champcueil, Chevannes et Mennecey). A l'instigation d'Hausmann, la Ville de Paris acheta les sources de la Vanne en 1860. Le projet permettant d'acheminer les eaux des sources de la Vanne à Paris est le fruit des travaux de l'ingénieur Eugène Belgrand. Les travaux de construction de cet imposant ouvrage d'art s'échelonnent entre le 8 novembre 1867 et l'année 1876. Il représente 173 kilomètres de conduites, dont plus de 16 kilomètres supportés par des arcades, et permet d'alimenter les réservoirs de Montrouge<sup>16</sup>.

---

<sup>16</sup> Des CARS, J., *Paris-Hausmann*, p. 155.



*Aqueduc de la Vanne à la hauteur de Chevannes*



*Aqueduc de la Vanne au niveau de l'entrée de village occidentale de Chevannes*

## ***C. Grandes entités territoriales***

### **1. Les parcs et grands domaines**

Le territoire d'étude est marqué par la présence de nombreux parcs et grands domaines dont les emprises et les principaux aménagements sont matérialisés sur les documents figurés de l'Atlas de Trudaine et sur ceux des plans d'intendance.

Les parcs de châteaux marquent d'autant plus le paysage qu'ils sont généralement clos par d'imposants murs de clôture en pierre qui constituent de véritables barrières face à l'étalement urbain et l'expansion des emprises bâties.



*Mur de clôture en pierre délimitant le parc de la Garenne Thiroin à Auvers-Saint-Georges.*



*A droite, le mur de clôture en pierre délimitant le parc du château de Saint-Vrain*



*Mur de clôture en pierre délimitant le parc du château de la Saussaie à Vert-le-Grand.*

La mise en parallèle des documents figurés du XVIII<sup>e</sup> siècle avec les photographies aériennes et les cartes IGN de ces dernières années permet de constater que la grande majorité de ces importantes entités paysagères ont été conservées.



*Extrait de l'Atlas de Trudaine sur lequel on distingue les parcs des châteaux de Mesnil Voisin, Frémigny, La Boissière et de la Honville © A. N., Département des Cartes et Plans.*

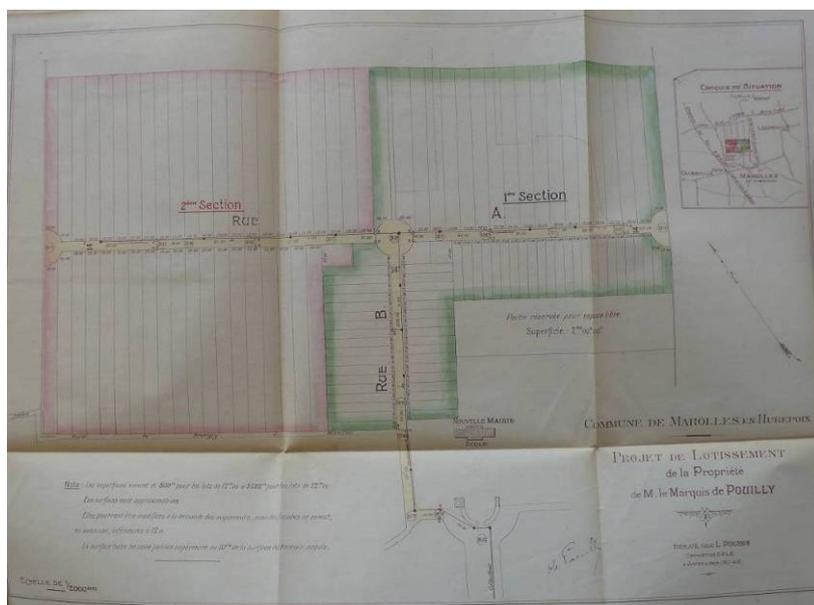


*Photographie aérienne correspondant au secteur figuré sur l'Atlas de Trudaine : les parcs des châteaux de Frémigny (Bouray-sur-Juine) et de la Boissière (Saint-Vrain) ont été conservés. Le parc du château de la Honville a été en partie loti à la fin des années 1920 et le reste est désormais reconverti en terres agricoles. Le parc du château du Mesnil-Voisin a en grande partie changé de destination dans les années 1950 : de parc d'agrément, il est devenu centre d'essai technique de la marque automobile Renault. Si son changement de destination a radicalement modifié les aménagements qui composaient ce parc, il n'en constitue pas moins un élément marquant du paysage dans la mesure où ses emprises ont été conservées.*



On constate cependant que les parcs de châteaux ont parfois fait l'objet de transformations radicales : installation de grandes emprises industrielles comme à Lardy (Centre d'essai technique de Renault installé dans les années 1950) ou à Vert-le-Petit (Poudrerie du Bouchet installée dans l'ancien parc du château du Bouchet). Même si les nouveaux aménagements ont radicalement transformé ces ensembles paysagers, les emprises n'en sont pas moins conservées et continuent à structurer le territoire. Peu de parcs de châteaux ont été lotis au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Il semblerait que le lotissement du Pâté, à Lardy, soit le seul du territoire d'étude à avoir été construit sur les terres du parc d'un ancien château : à partir de 1928, Emile Merlue vendit plusieurs dizaines de lots à l'emplacement du parc du château de la Honville.

D'autres projets furent mis à l'étude, puis refusés par l'administration comme ce fut le cas à Marolles-en-Hurepoix. Le projet du lotissement Pouilly présenté par la Société VET, mandataire du marquis de Pouilly, prévoyait de lotir une part importante du parc du château de Marolles-en-Hurepoix. Le projet qui prévoyait également le transfert de la mairie dans le château fut rejeté par l'administration (arrêté du 29 août 1936)<sup>17</sup>.



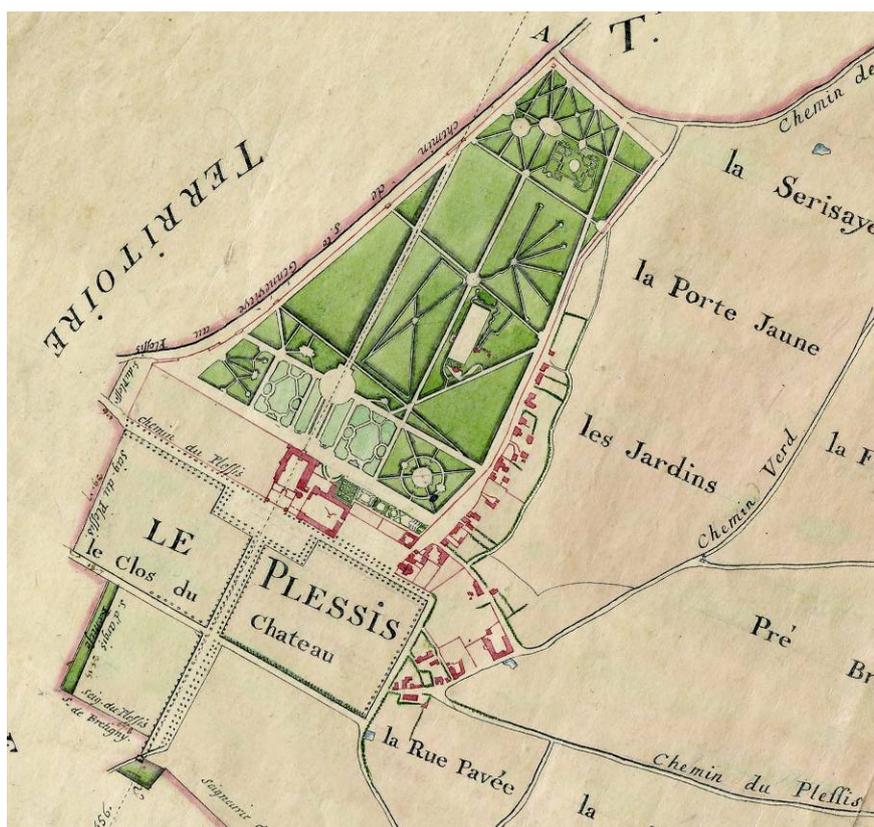
*Projet de lotissement de la propriété de M. le Marquis de Pouilly (AD91 – 9S87).*

Par contre, le phénomène a tendance à se développer depuis plusieurs années. Les parcs de châteaux ou de grandes maisons de notable sont ainsi lotis : lotissement du Bois Marsas dans le parc du château de Chevannes en 1986 ; lotissement de l'impasse Miss Rodgers à Lardy dans le parc de la maison de notable LAR78...



*Lotissement du Bois Marsas construit à partir de 1986 sur les terres du parc du château de Chevannes. En bas à gauche, la grande ferme « ante-cadastre » et une l'aile méridionale du château sont toujours en place.*

<sup>17</sup> AD91 – 9S87.

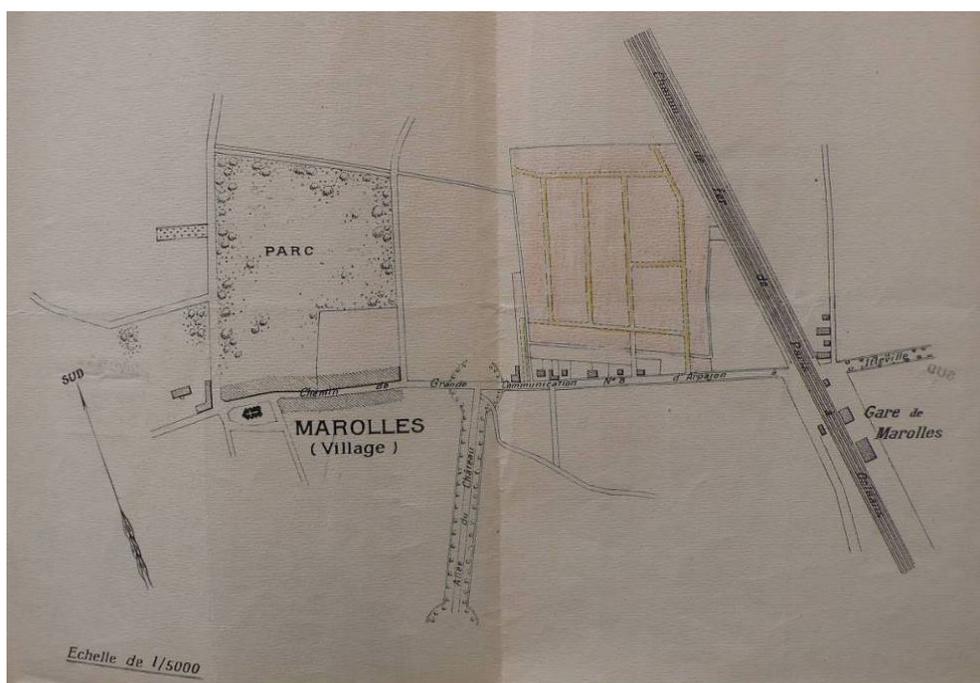


*La mise en parallèle du plan d'intendance de la commune du Plessis-Pâté et d'une photographie aérienne récente permet de constater que le parc du château du Plessis-Pâté, détruit au cours de la Révolution, a été loti tout au long de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. On se rend également compte de l'ampleur de l'expansion des emprises bâties dont la grande majorité date des cinquante dernières années (Lotissement des Castors, ZAC du Colombier qui accueille près de 600 pavillons à partir de 1971, ZAC de la Pouletterie et ZAC de la Rogère). Par ailleurs, la partie septentrionale de l'ancien parc du château accueille désormais une zone d'activités comprenant de nombreux entrepôts.*

## 2. Les lotissements pavillonnaires

A l'heure actuelle, le territoire d'étude, comme l'ensemble de la région parisienne, est fortement marqué par les lotissements pavillonnaires.

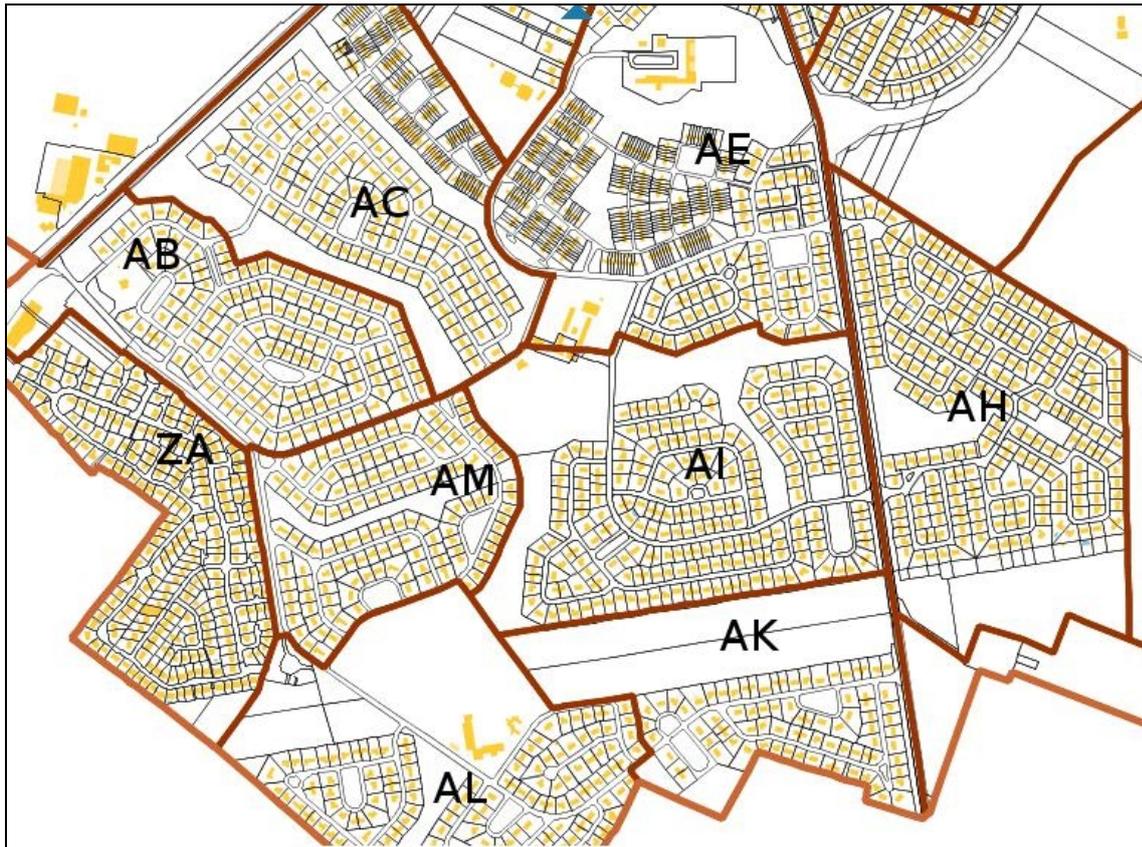
Le phénomène a pris de l'ampleur au cours du premier quart du XX<sup>e</sup> siècle au moment où « l'intervention de l'Etat [...] assure l'expansion de la maison individuelle en France et est directement à l'origine du développement énorme de l'habitat pavillonnaire »<sup>18</sup>.



Lotissement de la Gare à Marolles-en-Hurepoix © A. D. 91 - 9S88

Si l'habitat pavillonnaire s'est développé de façon importante au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, cette expansion s'est effectuée de façon raisonnée, en liaison directe avec les infrastructures de transport ferroviaire (gares de Brétigny-sur-Orge, Etréchy, Lardy, Le Coudray-Montceaux, Marolles-en-Hurepoix, Mennecy, Ballancourt-sur-Essonne...). A l'heure actuelle, la raréfaction des terrains entraîne la création de lotissements pavillonnaires en périphérie des centre-bourgs ou des villages et en total décalage avec le tissu urbain existant.

<sup>18</sup> Haumont, N. (Dir.), *L'habitat pavillonnaire*, p. 41.



*Extrait du cadastre sur lequel on distingue le lotissement Levitt créé à Mennecey sur les anciennes terres de la ferme de la Verville. Ce lotissement s'étend sur plus de 200 hectares sur lesquels furent construits 1 600 pavillons au cours des années 1970 selon des modèles dits « à l'américaine » © Ministère du Budget, des comptes publics et de la fonction publique.*



*Lotissement des Gravieres à Janville-sur-Juine comprenant environ 75 lots construits en majorité à partir des années 1960 avant que le château de Mesnil Voisin ne soit classé (18 décembre 1980) © 2009 Tele Atlas*



*Lotissements situés à proximité de la gare du Pâté de Lardy. Cette photographie aérienne montre l'évolution du tracé des lotissements pavillonnaires au cours du XX<sup>e</sup> siècle : au nord, le lotissement linéaire de la cité du Pâté dont les premiers pavillons datent des années 1930 ; au sud-est le lotissement en raquette de « L'orme de la Prévôté », construit sur la commune de Saint-Vrain à la fin des années 1960 ; et au sud-ouest une partie de la ZAC de l'Allée Cornuel au sein de laquelle furent construits près de 450 habitations au cours des années 1990 © 2009 Tele Atlas.*

### **3. Les espaces boisés**

A côté des ces grandes entités territoriales construites, le territoire d'étude est également marqué par d'importantes zones boisées dont la végétation est en partie conditionnée par les caractéristiques géologiques du sol (cf. Annexe 8). En 2003, les bois et forêts représentaient un peu plus de 23% de la superficie du territoire, soit environ 6 000 hectares (IAURIF, Mode d'occupation des sols, 2003).

C'est ainsi que l'ensemble des vallées de la Juine, de la Renarde et de l'Essonne ainsi que les rebords des plateaux, sont soulignés de boisements en écharpe qui relient tous ces massifs entre eux.

Sur les plateaux, les buttes stampiennes, lorsqu'elles ne sont pas exploitées industriellement (carrières, décharges...), constituent des zones boisées dont la forme marque fortement le paysage.



*La Seine depuis la rue des Berges de Seine au Coudray-Montceaux*



*La vallée de la Juine depuis le point de vue du Belvédère à Chamarande. Les zones boisées représentent une grande partie de cette vallée (zones marécageuses, parcs de châteaux et coteaux) dont le classement au titre des sites naturels de l'Essonne permet de préserver la diversité naturelle et culturelle.*



*Butte stampienne d'Echarcon*

Enfin, il est important de noter que les terres agricoles structurent pleinement le territoire et constituent des entités paysagères menacées par les extensions urbaines et que la Région Île-de-France, à travers le SDRIF, souhaite préserver. Le plateau de Vert-le-Grand et la Beauce sont autant d'espaces, appelés « pénétrantes agricoles », que le SDRIF veut mettre en valeur et autour desquels il veut développer des espaces de production alimentaire de proximité.

#### **4. Les formes urbaines traditionnelles**

A l'échelle du territoire, on distingue plusieurs types d'implantation urbaine par rapport au paysage : les villages de plateaux, les villages de bord de coteau et les villages de fond de vallée. Quel que soit le type d'implantation, on trouve une grande quantité de hameaux sur l'ensemble du territoire d'étude mais également de nombreuses grandes fermes isolées à cour fermée.

D'une manière générale, l'implantation urbaine par rapport au paysage semble conditionner la conformation du noyau villageois :

- Les villages de plateau sont généralement caractérisés par une conformation groupée, autour d'un carrefour de voies, d'une place ou d'une église (village-tas). C'est le cas notamment d'Auvernaux, Leudeville ou Vert-le-Grand. Les villages de plateau du canton d'Etréchy présentent en revanche une conformation étirée (Chauffour-lès-Etréchy, Mauchamps) ou diffuse (Torfou). Villeneuve-

sur-Auvers présente la particularité de posséder un noyau villageois étiré et un hameau (Mesnil Racoin) de type village-tas.

- Les villages de bord de coteau ou de fond de vallée sont caractérisés par une conformation étirée le long des principales voies de communication.

A l'heure actuelle, les types traditionnels de conformation du noyau villageois tendent à disparaître. Les village-tas se développent ainsi de façon tentaculaire le long des principales voies de communication. Les villages-rues se densifient ou sont doublés, voire triplés en parallèle.

Par ailleurs, l'étalement urbain tend également à faire disparaître les hameaux qui se trouvent englobés dans les villages.

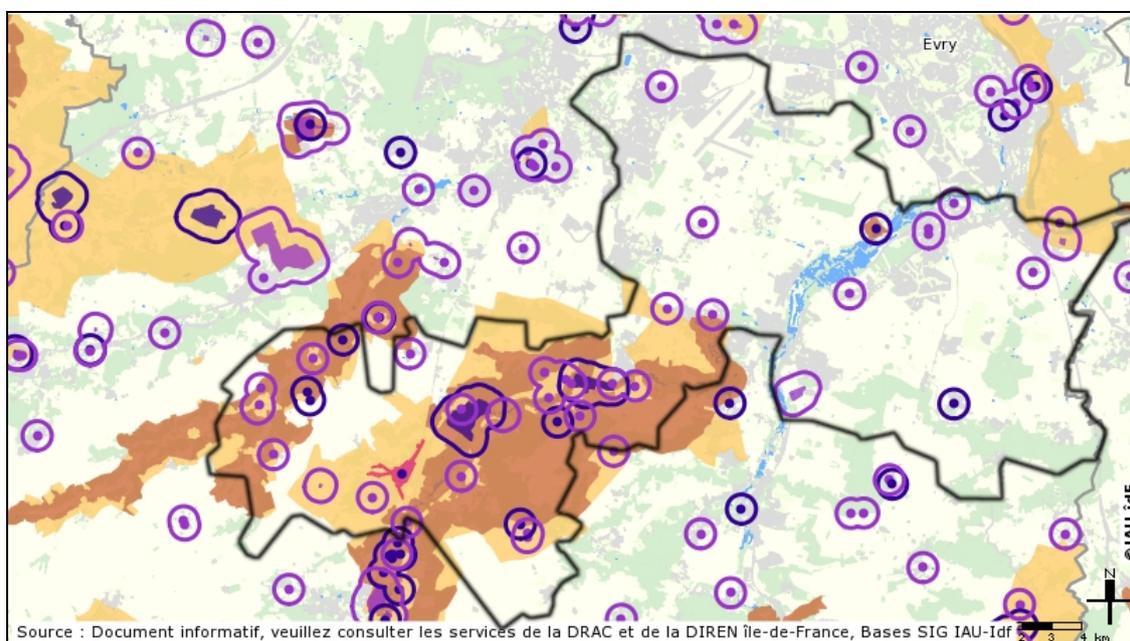
## IV. PROTECTIONS PATRIMONIALES ET SERVITUDES

Sur les quarante-quatre immeubles ou objets mobiliers faisant l'objet d'une mesure de protection au titre des Monuments historiques, trente-trois sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques<sup>19</sup> (cf. Annexe 10).

Une partie du territoire de la commune d'Etréchy est soumise à une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP).

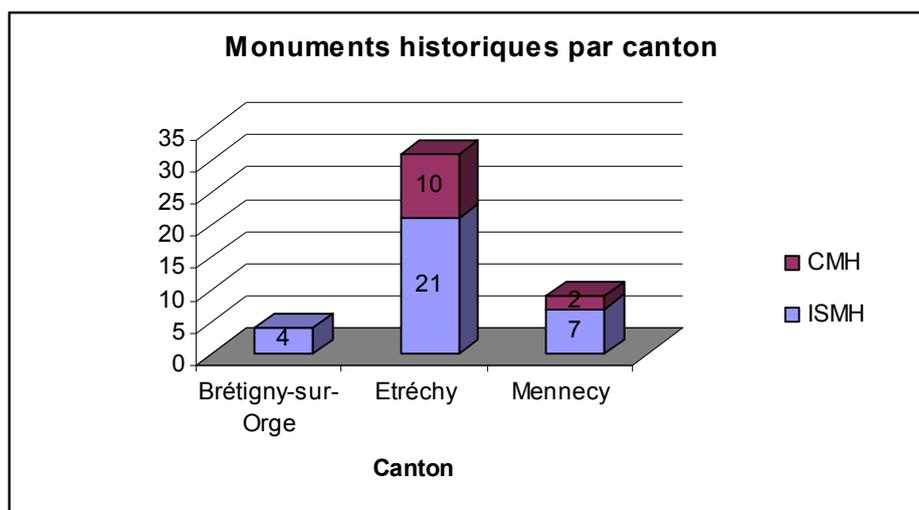
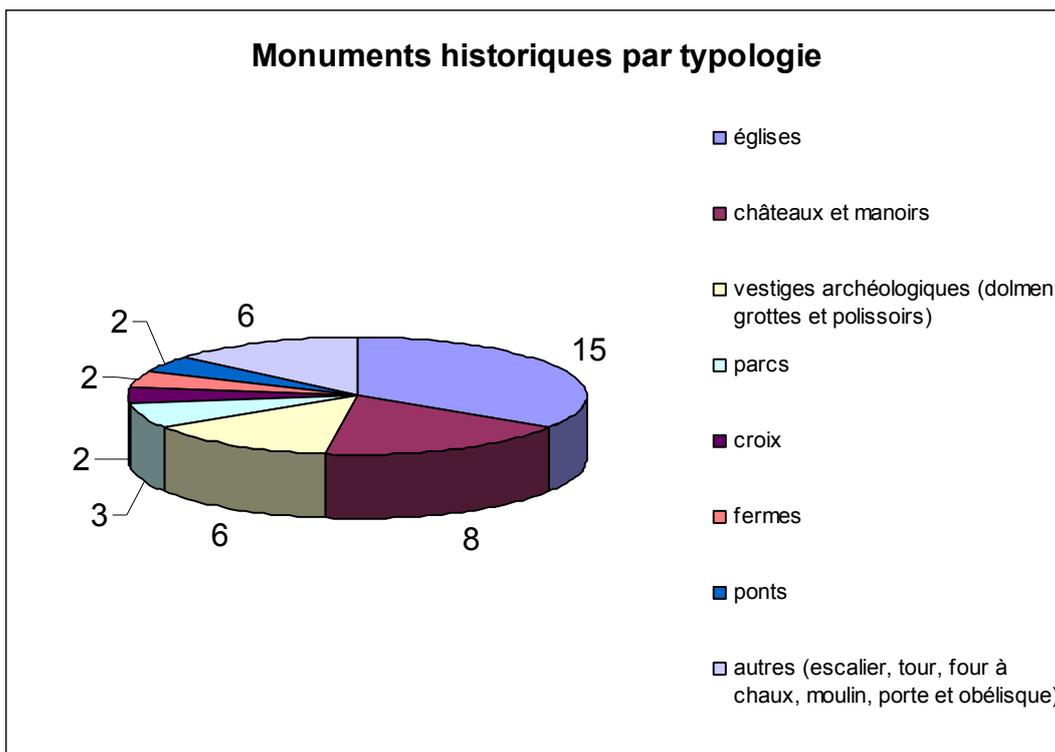
Le territoire d'étude est également soumis aux servitudes liées à trois sites naturels protégés au titre de la loi de 1930 :

- site des Rives de la Seine (1976) comprenant tout, ou partie, du territoire communal du Coudray-Montceaux
- site de la Vallée de la Juine et ses abords (2003) comprenant tout, ou partie, du territoire communal d'Auvers-Saint-Georges, Bouray-sur-Juine, Chamarande, Etréchy, Janville-sur-Juine, Lardy, Saint-Vrain et Torfou
- site de la Vallée de la Renarde (1987) comprenant tout, ou partie, du territoire communal de Mauchamps, Souzy-la-Briche et Villeconin



*Carte de la répartition des monuments historiques sur le territoire d'étude du diagnostic patrimonial du Centre-Essonne.*

<sup>19</sup> Le territoire d'étude du diagnostic patrimonial du Centre-Essonne est soumis à quarante-cinq mesures de protection au titre des monuments historiques. Cependant, deux de ces mesures concernent le château du Mesnil-Voisin : les façades et toitures ont été classées le 18 décembre 1980 et les intérieurs inscrits le 12 octobre 1994.



Le canton d'Etréchy est surreprésenté au niveau de la législation sur les monuments historiques. Ce constat pourrait s'expliquer par l'étendue des territoires cantonaux. En effet, le canton d'Etréchy (9 899 hectares) est deux fois plus grand que celui du canton de Brétigny-sur-Orge (4 820 hectares). Cependant, le canton de Mennecy (11 202 hectares), qui compte trois fois moins d'édifices protégés que celui d'Etréchy, s'étend sur une surface supérieure de 13% à celle du territoire du canton d'Etréchy.

Cette surreprésentation peut s'expliquer par la monumentalité des édifices rencontrés sur le territoire du canton d'Etréchy (châteaux et fermes), mais également par la qualité architecturale et la conservation

des édifices religieux du canton et la quantité de vestiges archéologiques conservés (grotte, dolmen et polissoirs).

La liste des édifices faisant l'objet d'une protection au titre des monuments historiques fait apparaître une importante vague d'arrêtés de protection en 1926 : 38 arrêtés d'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques à l'échelle du département de l'Essonne, soit 12,7% du total des arrêtés, dont dix à l'échelle du territoire d'étude, représentant 22,2% des arrêtés d'inscription ou de classement du Centre-Essonne. Une telle proportion sur une année n'est certainement pas le fruit du hasard. Il serait intéressant d'effectuer des recherches complémentaires concernant les décisions qui ont amené au classement d'une telle quantité d'édifices. Ce phénomène s'inscrit-il dans la tendance de l'entre-deux-guerres ayant poussé les communes en manque de ressources à faire appel à l'Etat pour la prise en charge d'une partie des dépenses occasionnées par l'entretien du patrimoine ? S'agit-il d'une volonté politique de protection du patrimoine en lien avec les mutations profondes du territoire au cours des années 1920 (lois en faveur du développement de l'habitat individuel) ? Cette année correspond-elle à l'arrivée d'un homme politique du département, ou d'une commune du territoire d'étude, au gouvernement (Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Secrétariat d'Etat aux Beaux-Arts) ?

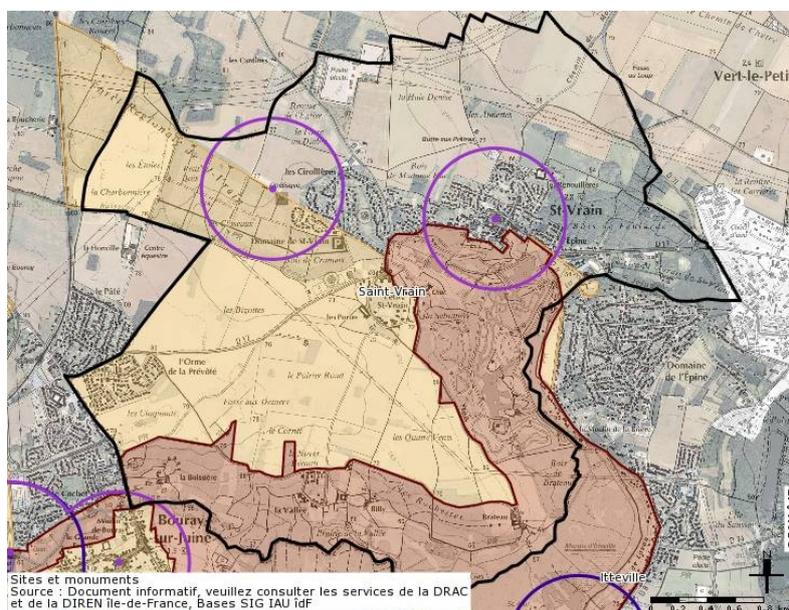
La carte de la répartition des monuments historiques sur le territoire d'étude illustre bien cette opposition entre, d'une part, le canton d'Etréchy, et d'autre part, les cantons de Brétigny-sur-Orge et Mennecy. On se rend également compte du rôle joué par les rivières comme vecteur de concentration du patrimoine bâti protégé. Les édifices protégés sont concentrés le long des vallées de l'Essonne, de la Juine et de la Renarde tandis que le plateau de Vert-le-Grand et la plaine de Chevannes apparaissent comme des « déserts patrimoniaux ». Deux explications à ce phénomène :

- premièrement, les cours d'eau ont constitué un important facteur d'implantation humaine et ce, dès le IV<sup>e</sup> millénaire avant notre ère. Les hommes ont privilégié les vallées dans lesquelles les sols sont faciles à travailler et les gisements de silex abondants. On retrouve donc de nombreuses traces de la présence de l'homme sur les rives de la Juine, de la Renarde et de l'Essonne (grottes ornées, polissoirs et dolmen aujourd'hui protégés au titre des Monuments historiques)

- deuxièmement, les demeures aristocratiques et châteaux qui jalonnent le territoire d'étude sont généralement situés à proximité des cours d'eau. En effet, les jardins ou les parcs dans lesquels s'inscrivent ces ensembles patrimoniaux (Ballancourt-sur-Essonne, Bouray-sur-Juine, Chamarande, Echarcon, Janville-sur-Juine, Lardy, Saint-Vrain et Villeconin) sont constitués de fontaines et de canaux qui créent d'élégants jeux d'eau nécessitant une alimentation constante et naturelle afin de limiter au maximum les travaux de canalisation.

Cependant, les servitudes liées aux monuments historiques ou aux sites naturels n'ont que des conséquences limitées sur le développement et l'étalement urbains.

Ainsi, les servitudes liées au site de la Vallée de la Juine ont une influence relative sur l'extension du bâti pavillonnaire à Saint-Vrain. En effet, les secteurs « UBc » (Domaine), « UBd » (l'Orme de la Prévôté), « UBe » (hameau du Petit Saint-Vrain, Les Cirollières, les Castors) et « Ubf » (secteur du Petit Château), tous concernés par le décret d'application du site de la vallée de la Juine, désignent les parties « sensibles » de la zone UB (zone urbaine) qui nécessitent une meilleure maîtrise de la densité parce qu'elles jouxtent des espaces architecturaux et environnementaux qu'il faut protéger. C'est ainsi que le coefficient d'occupation des sols est de 0,20 pour ces différents secteurs, contre 0,30 pour les secteurs de la zone UB ne faisant pas partie du périmètre de protection du site de la vallée de la Juine<sup>20</sup>.

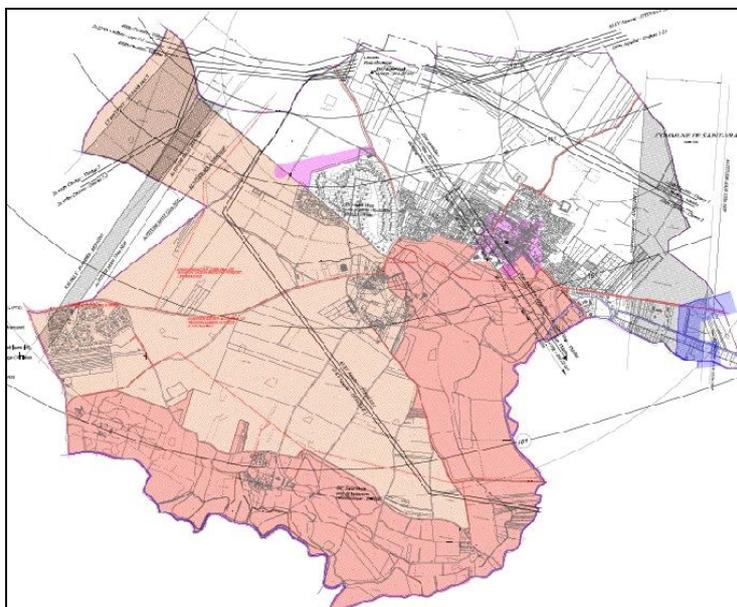


Carte des sites et monuments historiques de la commune de Saint-Vrain © IAURIF

A l'occasion de l'élaboration ou de la révision d'un PLU, le périmètre de protection d'un monument historique (500 mètres) peut, sur proposition de l'architecte des bâtiments de France, faire l'objet d'une réduction. Le projet de nouveau périmètre est alors soumis à enquête publique, conjointement avec le PLU, puis approuvé par une délibération spécifique du conseil municipal.

<sup>20</sup> Ce qui signifie que sur un terrain de 1 000 mètres carrés, la quantité de construction est limitée à 200 m<sup>2</sup> SHON (Surface Hors Œuvre Nette) pour les parcelles soumises au décret de protection du site de la Vallée de la Juine, contre 300 m<sup>2</sup> SHON en temps normal sur l'ensemble du territoire communal.

C'est ainsi que le périmètre de protection lié à l'obélisque de Saint-Vrain (ISMH1948) a fait l'objet d'une importante réduction lors de l'élaboration du PLU afin de permettre l'extension du lotissement des Cirollières. Notons par ailleurs que l'extension de ce lotissement s'est effectuée sur une partie de l'ancien domaine du château de Saint-Vrain, actuellement Forêt régionale de Saint-Vrain.



*Plan de servitudes extrait du PLU (en violet, les zones de protection liées aux Monuments Historiques ; en orange, le site classé de la Vallée de la Juine ; en jaune-orangé, le site inscrit de la Vallée de la Juine)*

Si l'on effectue le bilan des éléments cités précédemment, on se rend compte que, pour ne citer que cet exemple, l'extension du lotissement « Les Cirollières » s'est effectuée dans un secteur de la commune de Saint-Vrain soumis au périmètre de protection du site de la Vallée de la Juine (site inscrit), mais également soumis au périmètre de protection de l'obélisque de Saint-Vrain (ISMH1948) avant que celui-ci ne soit modifié, et sur une partie de la Forêt Régionale de Saint-Vrain, gérée par l'Agence des Espaces Verts (AEV).

## V. CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

### ***A. Les typologies architecturales recensées***

Au cours du recensement, deux-mille-trois-cent-quatre-vingt-neuf édifices ou édicules ont été recensés<sup>21</sup>.

Le recensement fait clairement ressortir cinq typologies architecturales dominantes qui représentent plus de 72% de l'ensemble du patrimoine recensé à l'échelle du territoire d'étude :

- Les fermes, au nombre de 463, qui représentent environ 19% de l'ensemble du patrimoine recensé
- Les pavillons, au nombre de 364, soit environ 15% de l'ensemble du patrimoine recensé
- Les villas, au nombre de 334, soit environ 14% de l'ensemble du patrimoine recensé
- Les maisons rurales, au nombre de 297, qui représentent environ 12% de l'ensemble du patrimoine recensé
- Les maisons de bourg, au nombre de 294, représentant environ 12% de l'ensemble du patrimoine recensé

Une très large majorité du patrimoine bâti recensé présente un degré d'intérêt « intéressant » (environ 90%). Cette catégorie concerne l'ensemble des objets patrimoniaux présentant un intérêt patrimonial limité et dont les caractéristiques typologiques sont toujours lisibles malgré des transformations de surface qui peuvent être importantes (appauvrissement de la modénature, disparition des enduits au plâtre ou à la chaux, percement de baies respectant les proportions traditionnelles...).

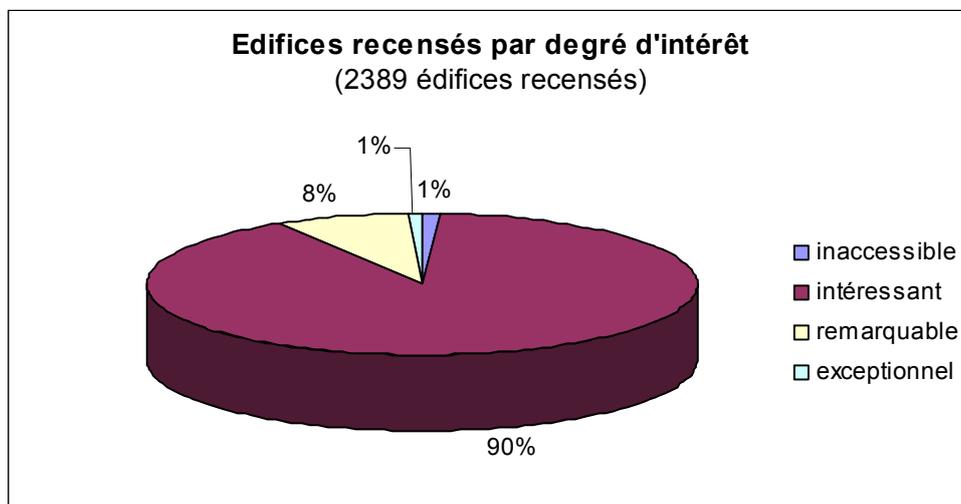
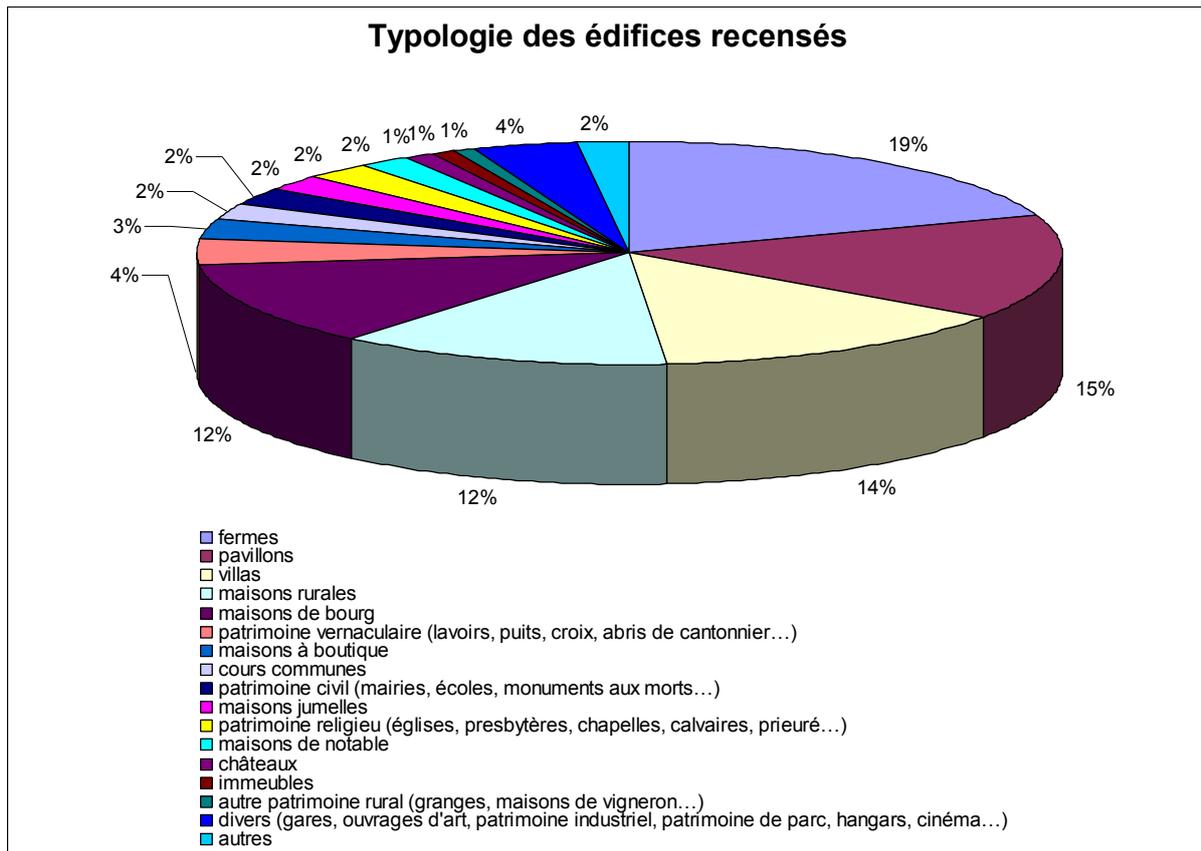
Les objets patrimoniaux « intéressants » correspondent à la quasi-totalité du patrimoine ordinaire. Le patrimoine ordinaire est constitué par l'habitat en règle général et à l'habitat traditionnel en particulier. L'habitat traditionnel façonne dans une large mesure l'identité culturelle d'un territoire. Ceci explique la raison pour laquelle la part d'objets patrimoniaux intéressants dans le recensement est aussi importante. En effet, même si les objets patrimoniaux intéressants peuvent apparaître comme ne relevant pas du champ patrimonial lorsqu'ils sont étudiés isolément, leur étude typologique permet de comprendre l'évolution des formes d'habitat en fonction des interactions avec le milieu, avec les

---

<sup>21</sup> Afin de faciliter la lecture et de ne pas alourdir le texte, nous adopterons le terme générique de « patrimoine bâti » pour désigner l'ensemble des éléments recensés, qu'il s'agisse d'édifices, d'édicules, d'ouvrages d'art ou de croix de chemin.

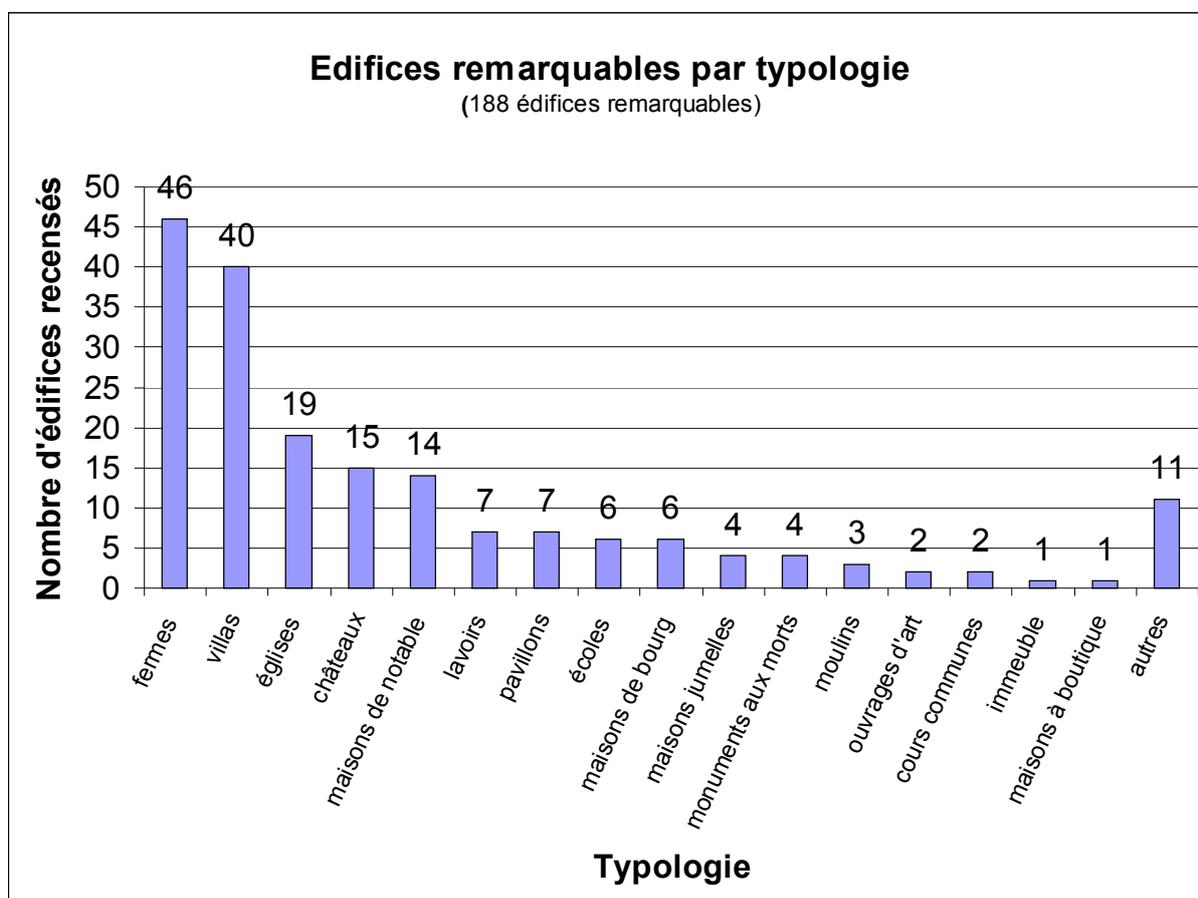
activités socio-économiques mais également avec le développement des modes de déplacement.

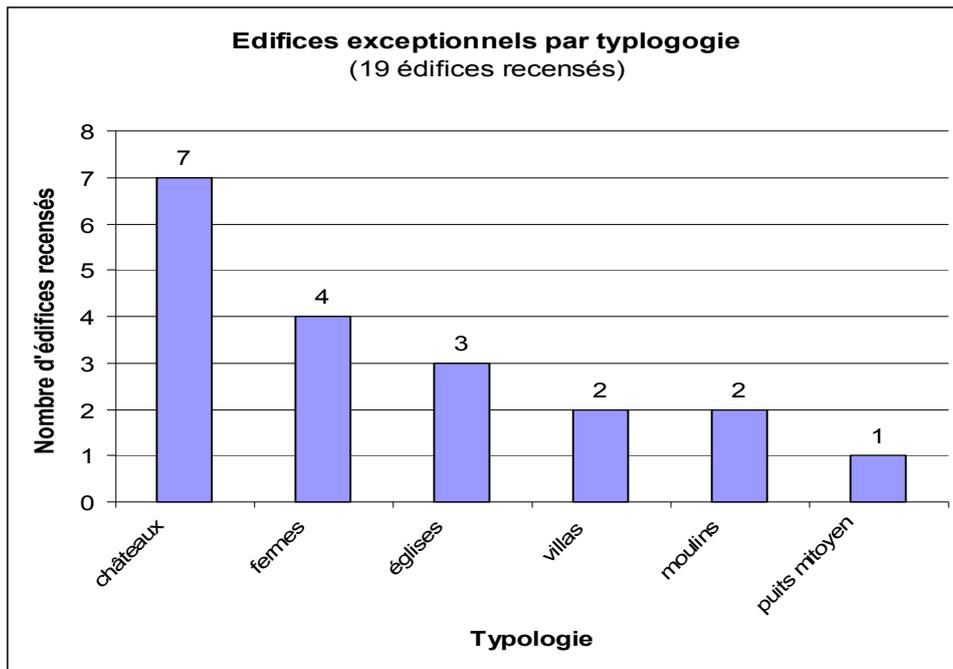
Le recensement de tels objets patrimoniaux (petites fermes, maisons rurales, cours communes, pavillons, granges...) permet également de se rendre compte de leur état de conservation et de proposer des préconisations afin que leur caractéristiques architecturales ne viennent pas à disparaître.



Les châteaux et les églises, dont une part importante fait l'objet de mesures de protection patrimoniale au titre des monuments historiques, constituent une partie des objets patrimoniaux remarquables et exceptionnels recensés.

Les fermes et les villas représentent un peu plus de 51% des objets patrimoniaux remarquables et 31,5% des objets patrimoniaux exceptionnels. Les grandes fermes à cour fermée présentent par exemple des caractéristiques architecturales dont la cohérence et la qualité sont indéniables et qu'il convient de mettre en valeur et de préserver. Par ailleurs, certaines maisons de bourg ou maisons de notable frappent par le soin apporté au traitement de leur modénature. De plus, au cours du recensement, sept pavillons ont fait l'objet d'un classement dans la catégorie « remarquable » en raison de leur état de conservation mais également de leurs qualités architecturales et ornementales.





## **1. Fermes**

### **463 édifices recensés**

**Exceptionnelles : 4 édifices recensés (VEG11, NAI03, CHE04, VSA20)**

**Remarquables : 46 édifices recensés**

Sur les 463 fermes recensées, trois-cent-soixante-et-une sont, en partie ou en totalité, antérieures au cadastre napoléonien. Cette proportion, près de 78%, s'explique par la forte composante agricole du territoire d'étude dont les denrées ont abondamment alimenté le marché parisien via le réseau fluvial de la Juine et de l'Essonne permettant de relier Etampes, important marché agricole centralisant une part importante de la production beauceronne, et la Seine.

A partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le réseau ferroviaire joua un rôle essentiel dans l'approvisionnement de la capitale en denrées agricoles grâce aux lignes nationales mais également grâce à un important réseau secondaire. C'est ainsi que la ligne de l'Arpajonnais, mise en service en 1893, reliait les villages maraîchers du département de l'Essonne aux Halles de Paris en 1 heure 30. Cette ligne fut supprimée en 1936. Le chemin de fer de la grande banlieue (CGB), fermé en 1948, parcourait la boucle d'Arpajon à la Ferté-Alais ou à Corbeil en 3 à 4 heures, transportant voyageurs, productions agricoles, engrais et matériaux. La dynamique agricole du territoire d'étude au cours du XIX<sup>e</sup> siècle se traduit par la construction de fermes mais également et surtout par la transformation ou l'agrandissement des structures préexistantes. L'ajout d'une modénature de briques sur les bâtiments de fermes « ante-cadastres » est caractéristique de cette période et témoigne de la prospérité des propriétaires de ces exploitations agricoles.

Les fermes exceptionnelles et remarquables sont réparties sur l'ensemble du territoire d'étude et en grande majorité situées sur les plateaux ou sur les bords de coteaux (cf. Annexe 15). Ces ensembles agricoles sont, en partie ou dans leur intégralité, antérieurs au cadastre napoléonien. Seule ASG63, située à Auvers-Saint-Georges, a été construite après 1816, date de l'établissement du cadastre napoléonien de la commune.

La ferme de Braseux (VEG11) comprend d'imposants bâtiments situés autour d'une grande cour fermée par un mur de clôture en pierre sèche : granges, hangars, logis, charreterie, écuries et ancienne bergerie. A l'extérieur de la cour, on trouve également une ancienne distillerie.



VEG11



VEG11 : logis construit en meulière et blocs de grès. La porte cintrée est surmontée d'une corniche et encadrée de pilastres en grès qui se terminent par des chapiteaux.



VEG11 : ancienne charreterie à structure porteuse en bois surmontée d'un grenier clos.



*VEG11 : Ancienne distillerie dont les baies cintrées possèdent un décor de briques caractéristique du XIX<sup>e</sup> siècle. La distillerie est flanquée d'un hangar à charpente en bois. Le déchargement des betteraves avant distillation se faisait au niveau de l'appentis.*

La ferme située le long de la route de Corbeil (NAI03), à Nainville-les-Roches, correspond à l'ancienne ferme du château. Elle est composée de deux pavillons d'entrée, de nombreux bâtiments d'exploitation et d'un logis dont les entourages de baies et les angles sont soulignés par des bandeaux lissés. Le logis comporte également une horloge.

Le caractère exceptionnel de cette exploitation agricole tient au respect de l'intégrité des bâtiments et au soin apporté au traitement des façades du logis.



*Pavillon d'entrée et bâtiment d'exploitation datant du XIX<sup>e</sup> siècle*



*Logis*

Les murs sont composés d'un remplissage de moellons de calcaire et de meulière et consolidés par des chaînages d'angle constitués de moellons de grès grossièrement équarris.

Cette grande ferme à cour fermée comportait une distillerie dont la production annuelle avoisinait les 100 000 litres d'alcool à la fin du XIX<sup>e</sup>

siècle<sup>22</sup>. La présence de rails dans une des cours de la ferme vient confirmer l'importance de la production de l'établissement dans la mesure où ces installations facilitaient la manutention des matières premières et produits finis.

La grande ferme à cour fermée située au 24, rue de la Libération (CHE04), à Chevannes, est composée d'un ensemble de bâtiments dont les emprises au sol sont sensiblement les mêmes que celles relevées sur le cadastre napoléonien.

La modénature de briques du logis est remarquable. Le soin apporté à l'ornementation des bâtiments situés dans la partie septentrionale de la cour et la présence d'une horloge au sein d'un fronton-pignon coiffant le logis témoignent de l'importance de l'exploitation agricole et de son développement au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.



CHE04



*VSA20 est une grande ferme à cour fermée « ante-cadastre » dont les quatre côtés sont bâtis. Elle est située au centre du village. Les imposants bâtiments agricoles bordant la rue de l'Orme sont « dans leur jus » et possèdent des chaînages d'angle réguliers en grès. La monumentalité du bâtiment est accentuée par l'absence d'ouvertures sur l'extérieur.*

---

<sup>22</sup> *Monographie de l'Instituteur.*



VSA20 : logis composé d'un étage carré et de quatre travées. Le cintrage des baies est constitué de briques rouges et de briques vertes émaillées.

La ferme du Touchet (ETR210) et la ferme du Roussay (ETR209) sont les deux seuls ensembles agricoles à faire l'objet d'une protection patrimoniale partielle au titre des Monuments historiques :

- Vestiges de la porte du XV<sup>e</sup> siècle de la ferme du Roussay (ISMH1944)
- Portail de la ferme du Touchet (ISMH1931)

Les quarante-six fermes remarquables du territoire d'étude se distinguent par leur monumentalité, le soin apporté à leur construction et par leur état de conservation.

<p>Ferme des Portes (AUV23) Auvernaux</p>	<p>Ferme du 1, rue de Fitte (AUV25) Auvernaux</p>	<p>Ferme de Chanteloup (ASG17) Auvers-Saint-Georges</p>
<p>Ferme du 7, route de Gillevoisin (ASG63) Auvers-Saint-Georges</p>	<p>Ferme du 14, rue de Martroy (BAL151) Ballancourt-sur-Essonne</p>	<p>Ferme du 33-37, Grande Rue (BOU21) Bouray-sur-Juine</p>

		
<p>Ferme du château de Frémigny (BOU30) Bouray-sur-Juine</p>	<p>Ferme du château La Fontaine (BRE113) Brétigny-sur-Orge</p>	<p>Ferme de la Maison Neuve (BRE130) Brétigny-sur-Orge</p>
		
<p>Ferme de Montfort (CHM02) Chamarande</p>	<p>Ferme des Montcelets (CHA01) Champcueil</p>	<p>Ferme du Bois de la Valette (CHA06) Champcueil</p>
		
<p>Ferme du 11, rue Royale (CHA41) Champcueil</p>	<p>Ferme du 5, Grande Rue (CLE05) Chauffour-lès-Etréchy</p>	<p>Ferme du 20, Grande Rue (CLE10) Chauffour-lès-Etréchy</p>
		
<p>Ferme des Messis (CHE01) Chevannes</p>	<p>Ferme de la Joie (CHE28) Chevannes</p>	<p>Ferme du 57, avenue du Coudray (COU25) Le Coudray-Montceaux</p>
		
<p>Ferme du château d'Echarcon (ECH19) Echarcon</p>	<p>Ferme du Coudray (ETR201) Etréchy</p>	<p>Ferme du Roussay (ETR209) Etréchy</p>

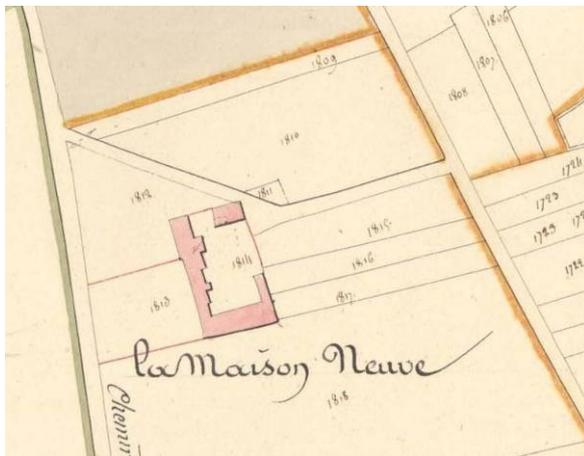
		
<p>Ferme du Touchet (ETR210) Etréchy</p>	<p>Ferme de Vaucelas (ETR211) Etréchy</p>	<p>Ferme du 26, rue de la Salle (FON10) Fontenay-le-Vicomte</p>
		
<p>Ferme de Pocancy (JAN02) Janville-sur-Juine</p>	<p>Ferme des Granges (JAN04) Janville-sur-Juine</p>	<p>Ferme de la Honville (LAR02) Lardy</p>
		
<p>Ferme du 2, rue de la Croix Boissée (LAR60) Lardy</p>	<p>Ferme du château de Leudeville (LEU10) Leudeville</p>	<p>Ferme du 60, rue de la Croix Boissée (LEU47) Leudeville</p>
		
<p>Ferme du château de Marolles (MAR88) Marolles-en-Hurepoix</p>	<p>Ferme du 26, rue du Puits Sucré (MAR98) Marolles-en-Hurepoix</p>	<p>Ferme du 2, rue de l'Ecu (MAU09) Mauchamps</p>
		
<p>Ferme du 2-4, rue du Général Leclerc (ORM22) Ormoy</p>	<p>Ferme des Bordes (PLE20) Le Plessis-Pâté</p>	<p>Ferme des Capettes (PLE22) Le Plessis-Pâté</p>

 <p>Ferme des Renouillères (VRA62) Saint-Vrain</p>	 <p>Ferme des Portes (VRA86) Saint-Vrain</p>	 <p>Ferme du 43, Grande Rue (TOR15) Torfou</p>
 <p>Ferme des Noues (VEG01) Vert-le-Grand</p>	 <p>Ferme de Berthault (VEG08) Vert-le-Grand</p>	 <p>Ferme de Misery (VEP113) Vert-le-Petit</p>
 <p>Ferme de Villeneuve-les-Fourches (VIL48) Villeconin</p>	 <p>Ferme du Fresne (VIL58) Villeconin</p>	 <p>Ferme de la Ronce (VIL60) Villeconin</p>
 <p>Ferme du 3, place des Gobelins (VSA01) Villeneuve-sur-Auvers</p>		

Les bâtiments d'exploitation de ces grands ensembles agricoles entourent le plus souvent une cour fermée dont les murs extérieurs aveugles donnent à l'ensemble l'aspect austère d'une enceinte fortifiée. Le logis est généralement une construction soignée qui peut être située face à l'entrée monumentale ou alignée sur la rue. Les grandes fermes à cour fermée se distinguent des fermes de plus petite dimension par la présence d'éléments architecturaux forts : porte charretière monumentale, douves, pédiluve, abreuvoir, cour pavée et pigeonnier ou colombier selon les cas. Par ailleurs, certaines grandes fermes à cour fermée ont été recensées comme simplement « intéressantes » en raison des modifications apportées à leur état d'origine.



*BAL97 (4, rue de la Ferme de Maison Neuve) est une grande ferme à cour fermée autrefois située à l'écart du centre-bourg. Elle est aujourd'hui située au centre d'un lotissement pavillonnaire groupé.*



*La mise en parallèle de l'extrait de la deuxième feuille de la Section A du cadastre napoléonien et de la photographie aérienne ci-dessus permet de constater qu'une partie des bâtiments « ante-cadastrés » de la ferme de la Maison Neuve a disparu et que des pavillons ont été construits sur les anciennes terres agricoles.*

BAL01 est l'ancienne ferme seigneuriale du château du Grand Saussay. Cette grande ferme à cour fermée est agencée selon un plan rectangulaire à trois côtés bâtis, dont l'un construit au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Un chantier de transformation d'une partie des bâtiments est en cours d'achèvement. Malgré l'intérêt architectural de cet ensemble, nous avons hésité à le recenser dans la mesure où cette opération immobilière dénature de manière radicale l'une des anciennes annexes agricoles.



*BAL01 : à gauche, l'ancien logis coiffé d'un toit en pavillon recouvert d'ardoises. La façade possède une modénature de plâtre composée d'un chaînage d'angle et d'une corniche.*



*BAL01 : façade extérieure de l'annexe agricole « ante-cadaastre » dénaturée. Ce bâtiment dont la façade donnant sur l'extérieur était vraisemblablement dépourvue de baies est aujourd'hui rythmé par une série de six travées d'une extrême régularité.*



*BAL01 : pignon de l'un des bâtiments de la ferme donnant sur l'allée arborée menant au château. Le pignon comprenant un sous-bassement en blocs de grès possède une modénature de plâtre soignée : une fausse-porte est aménagée au centre et surmontée d'une niche cintrée. D'après le dossier de pré-inventaire, ce pignon pourrait correspondre à celui de l'ancienne orangerie.*

A côté de ces grands ensembles dont les qualités architecturales, morphologiques et historiques sont indéniables, il existe une très grande quantité de petites unités agricoles qui sont caractérisées par la présence de plusieurs bâtiments comprenant un logis et une ou plusieurs annexes agricoles. Ces différentes unités architecturales ont pu faire l'objet de transformations au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Les bâtiments composant VEP08 ont ainsi fait l'objet de transformations dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, le pignon du bâtiment agricole donnant sur la rue de la Liberté a été modifié et traité en maison de bourg. Des baies et des oculi ont été percés et une modénature de briques soignée ajoutée aux encadrements des baies et en bandeaux horizontaux.



*VEP08 situé au 3-7, rue Armand Louis avec retour au 4, rue de la Liberté*



*SOU03, située à proximité du château de la Briche, est une petite ferme « ante-cadastre » à cour fermée. Le mur de pierre à chaperon convexe qui clôt la cour a été repris au cours du XIX<sup>e</sup> siècle comme en témoignent les piliers composés de briques et de blocs de grès.*



VEG101



*VEG101 (4, rue de la Croix Boissée) est une des trois grandes fermes à cour fermée du centre-bourg de Vert-le-Grand dont il ne reste aujourd'hui que le logis, un puits mitoyen et une grange. Le logis est intéressant dans la mesure où la façade sur rue a été traitée en maison de bourg par l'ajout d'un décor de plâtre composé d'un chaînage d'angle et d'une corniche moulurée.*

## 2. Pavillons

**364 édifices recensés**

**Remarquables : 7 édifices recensés (VRA01, LEU24, MAR28, BAL125, LAR20, MEN178 et ETR241)**

Le territoire d'étude comprend de nombreux lotissements pavillonnaires construits entre le début du XX<sup>e</sup> siècle et la fin des années 1930.

Différentes lois ont facilité la création de ces lotissements. La loi Siegfried de 1894 est la première mesure législative en faveur de la maison individuelle. Jules Siegfried est également à l'origine de la loi de 1919 qui impose un plan et un programme d'aménagement aux groupes d'habitations. Par la suite, la loi Cornudet (1924) renforce le contrôle des lotissements et crée l'obligation pour les communes d'un plan d'aménagement. Vint ensuite la loi Loucheur (1928) qui prévoyait la création en cinq ans de 100 000 logements pavillonnaires à l'échelle du pays par extension du financement de l'Etat.

La loi du 14 mai 1932, complétée par un arrêté du ministère de l'Intérieur du 25 mai 1935 définit la banlieue parisienne comme « l'ensemble des communes, moins Paris, situées dans un rayon de 35

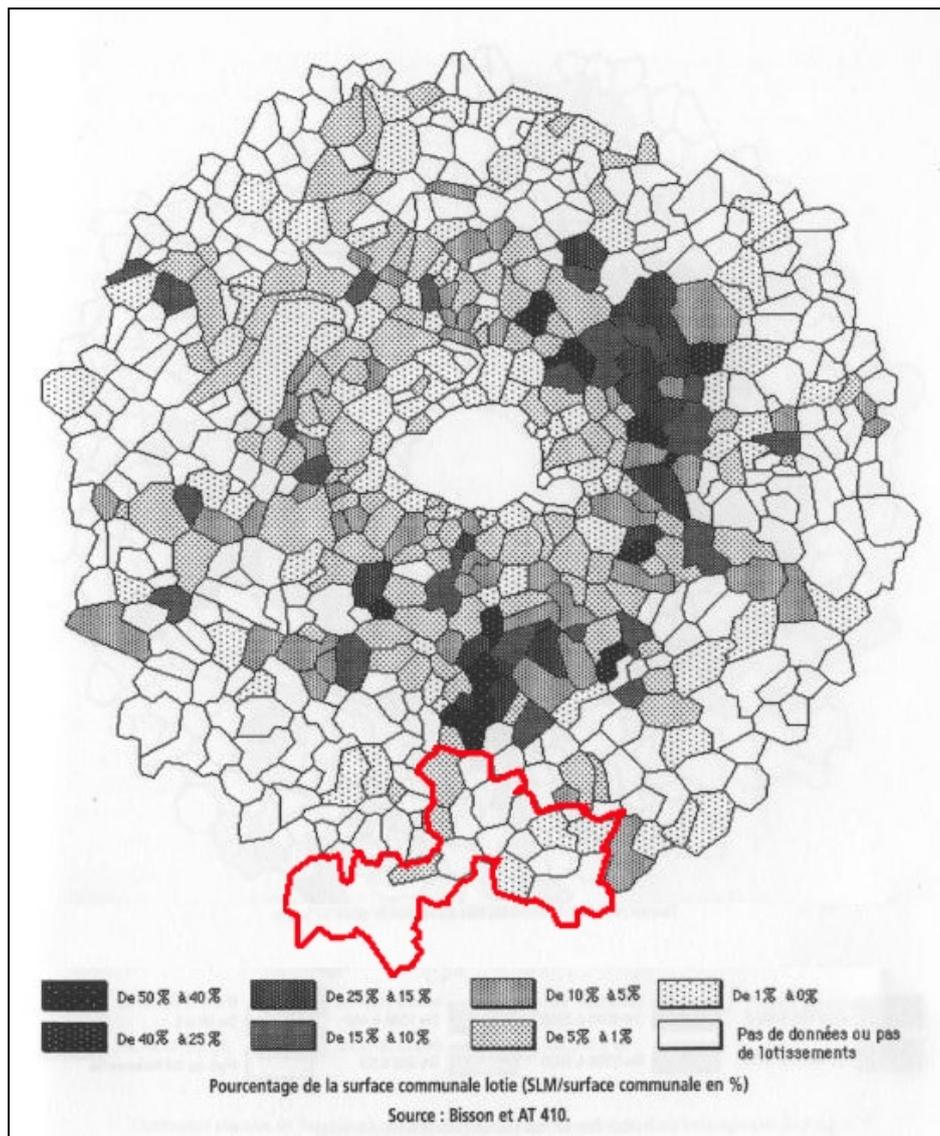
kilomètres autour de Notre-Dame »<sup>23</sup>. Ainsi, certaines des communes situées au sein du territoire d'étude se retrouvèrent intégrées à la notion de banlieue nouvellement définie :

- Canton de Brétigny-sur-Orge : Brétigny-sur-Orge, Le Plessis-Pâté, Leudeville, Marolles-en-Hurepoix, Saint-Vrain
- Canton d'Etréchy : Lardy
- Canton de Mennecy : Ballancourt-sur-Essonne, Chevannes, Le Coudray-Montceaux, Fontenay-le-Vicomte, Mennecy et Ormoy

Les communes du territoire d'étude qui furent loties au cours du deuxième quart du XX<sup>e</sup> siècle sont celles qui sont traversées par une ligne de chemin de fer et desservies par une gare de voyageurs. Ainsi, de 1924 à 1942, entre 1 et 5% de la surface communale de Brétigny-sur-Orge, Lardy et Marolles-en-Hurepoix furent lotis. Ballancourt-sur-Essonne, Le Coudray-Montceaux et Mennecy furent également touchées par le phénomène dans la mesure où entre 0 et 1% de leur territoire communal respectif fut loti.

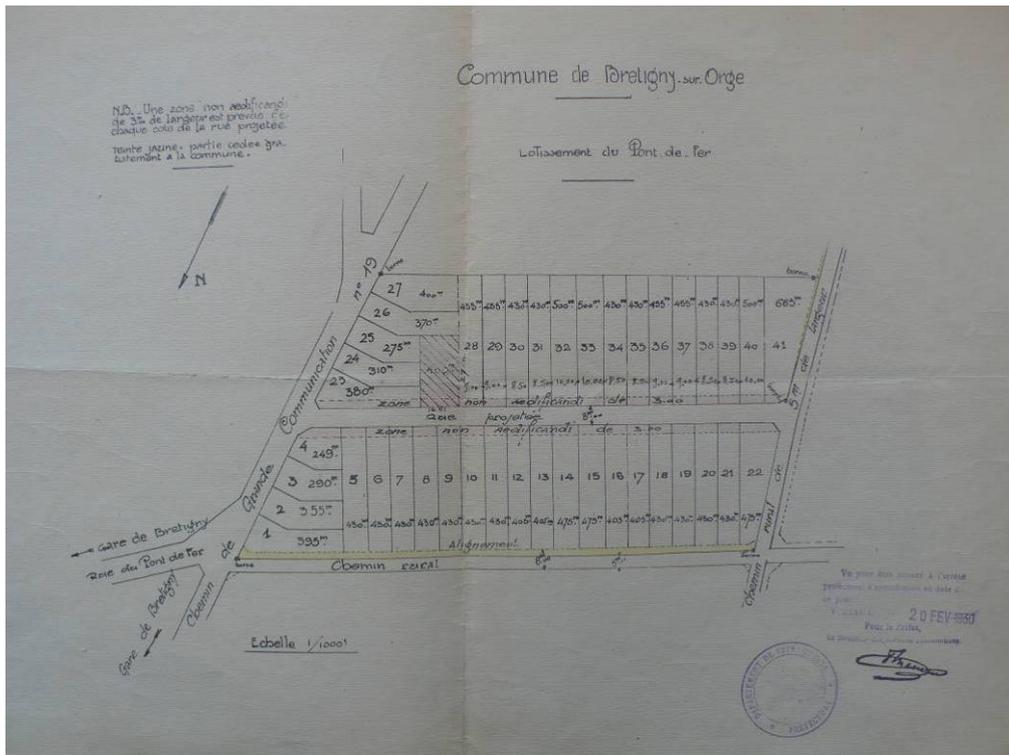
---

<sup>23</sup> Fourcaut, Annie, *La Banlieue en morceaux*, p.16.

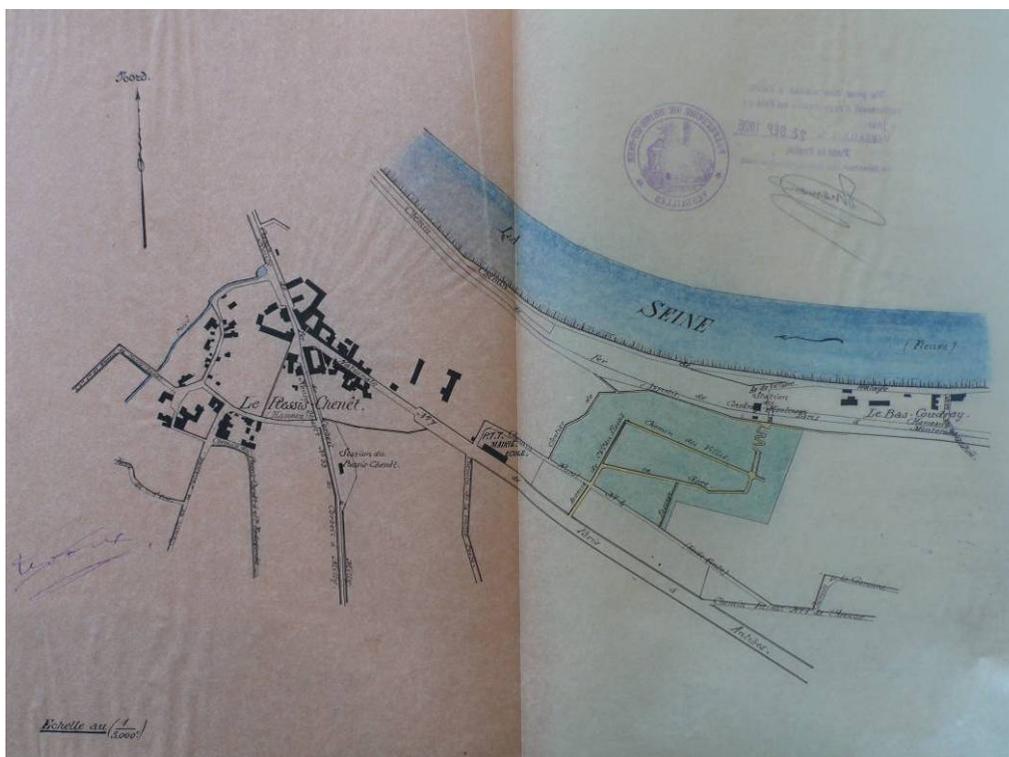


*Les communes en pourcentage de la surface lotie 1924-1942, d'après Fourcaut, A., La banlieue en morceaux, p. 101.*

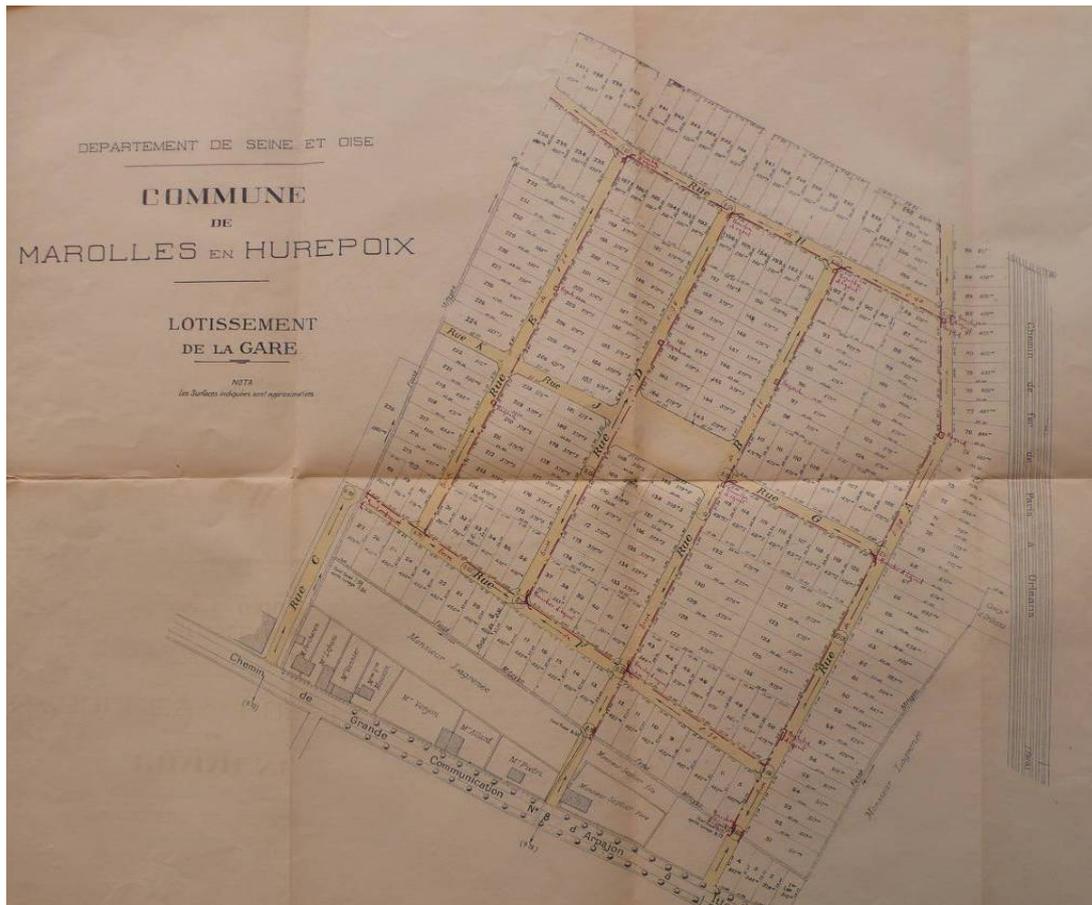
La corrélation entre les gares et les lotissements (principaux lotissements situés à Ballancourt-sur-Essonne, Brétigny-sur-Orge, Marolles-en-Hurepoix et au Coudray-Montceaux) est donc forte.



Lotissement du Pont de Fer à Brétigny-sur-Orge (Essonville) dont l'arrêté d'approbation date du 11 janvier 1928, AD91 - 9S11.



Lotissement Levoux au Coudray-Montceaux dont l'arrêté d'approbation date du 23 septembre 1925, AD91 - 9S45



*Lotissement de la Gare de Marolles-en-Hurepoix approuvé le 29 juillet 1926, AD91 - 9S88*

App. Pref. 4 Juin 1928 R. C. Corbeil 2989

## LE PATÉ

à la sortie de la gare de BOURAY-SUR-JUINE (Seine-et-Oise)

Ligne Électrique P. O. (Abonnements), 50 minutes de Paris par Gares Orsay - Saint-Michel - Austerlitz  
Ligne Paris-Bretigny-Etampes, 26 trains par jour

### SUPERBES TERRAINS A BATIR

de l'ancien Parc de la Honville, à vendre par lots

**PRIX AVANTAGEUX - PAIEMENT A LA CONVENANCE DE L'ACHETEUR**

Ne pas confondre avec les terrains-jardins, où il n'y a ni rue, ni eau, ni éclairage, et où il est interdit de construire

Viabilisé  
rues de 8 m de largeur

Eau sous pression

Electricité

On trouve la pierre  
sur place

Constructions  
par Loi Loucheur

Exonération  
de la taxe à la  
première mutation



Terrains très sains  
sur plateau  
non inondables

Pêche à proximité  
dans  
la jolie rivière  
"La Juine"

La vraie campagne  
Beau Site  
Bon Air  
Belles promenades

S'adresser sur place au Propriétaire M. MERLUE, au Pâté, à la Gare de Bouray  
Postes et Télégraphes par Lardy (Seine-et-Oise)

DEPARTS DE PARIS		
Orsay	St-Michel	Austerlitz
8 13	9 17	9 23
7 31	7 55	8 02
9 10	9 15	9 21
10 43	10 50	10 56
11 45	11 50	11 55
12 18	12 23	12 29*
13 41	13 45	13 52
15 58	16 03	16 09
17 10	17 15	17 20
17 59	17 44	17 50
17 54	17 59	18 04*
18 48	18 53	18 59
19 42	19 48	19 53
20 16	20 50	20 55

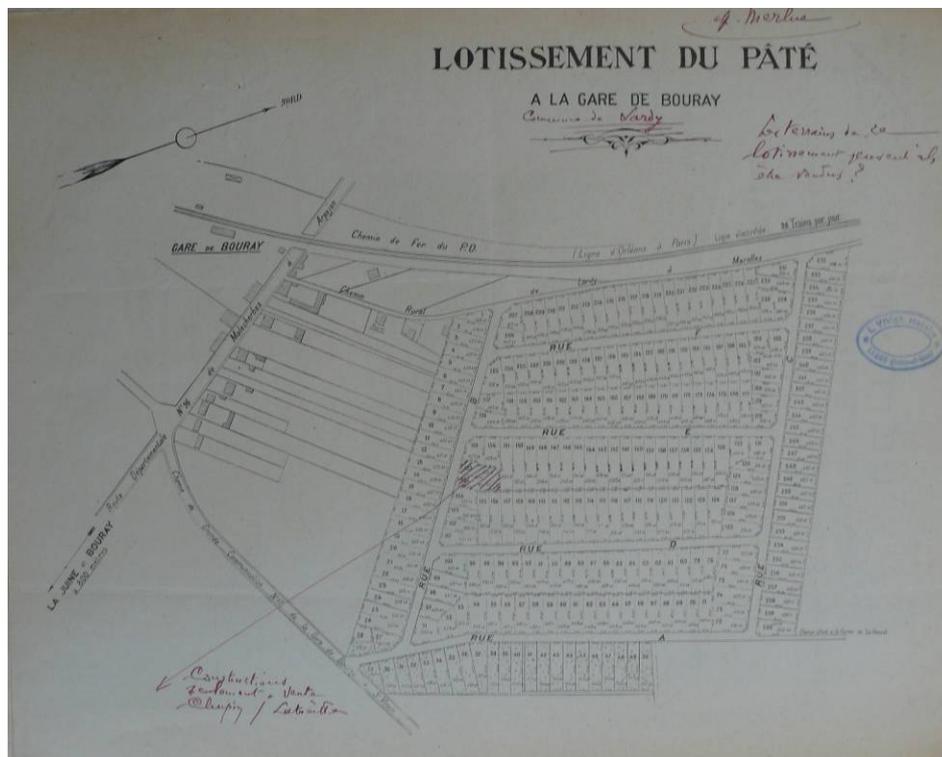
Horaire sauf changement

\*\*\*\*\*

Pour certains trains  
et gagner du temps  
- changer à Bretigny

\* Samedi, Dimanches et Jours de Fêtes

DEPARTS- de BOURAY
4 37
5 24
6 13
6 40
7 20
8 10
9 08
10 40
12 23
14 24
17 30
18 17
19 12
21 22



*Lotissement du Pâté à Lardy construit sur les terres de l'ancien parc de la Honville, AD91 - 9S85*

Il existe également un lien de cause à effet évident entre la présence d'industries sur un territoire communal et les lotissements pavillonnaires, comme c'est le cas à Vert-le-Petit où fut implantée une poudrerie qui occupait 350 à 400 ouvriers ainsi qu'une centaine d'artificiers à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>24</sup>. Par ailleurs, la poudrerie du Bouchet eut des répercussions majeures en termes d'aménagement du territoire dans la mesure où le ministère de la Guerre décida de faire construire un lotissement afin de loger une partie du personnel d'astreinte de la poudrerie.

Au cours du recensement, deux types de maisons jumelles ont été relevées dans le lotissement militaire du Bouchet.

Le premier type de maisons jumelles (plan en « L »), implanté le long de l'avenue du Maréchal Joffre (VEP53-64), est destiné à loger les ingénieurs de la poudrerie. Construites en meulière, chacune de ces maisons comportent un étage carré et un étage de comble.

A l'intérieur de ce type de maisons jumelles, nous pouvons distinguer deux catégories qui se différencient au niveau de la modénature. En effet, les maisons recensées VEP53-58 sont dépourvues de modénature tandis que celles recensées VEP59-64 possèdent un décor de briques (notamment au niveau des linteaux) et des aisseliers.



VEP57



VEP63

Le second type de maisons jumelles est localisé le long de l'avenue du Maréchal Foch (VEP67-82). Les maisons, construites sur un sous-bassement en meulière, sont plus modestes que les précédentes et étaient vraisemblablement destinées au logement d'une partie des ouvriers de la poudrerie. Les façades gouttereaux possèdent trois ouvertures dont une porte à laquelle on accède par la volée de marches d'un perron. L'étage de comble est aménagé. L'encadrement des baies est relativement soigné : on note en effet la présence d'un linteau métallique encadré par un décor de briques.

---

<sup>24</sup> *Monographie de l'Instituteur*, p. 8.



VEP75



Extrait du cadastre de la commune de Vert-le-Petit (en rouge, les maisons jumelles « type ingénieur » ; en vert, les maisons jumelles « type ouvrier »).

On note également la présence de pavillons dont la construction s'inscrit en dehors de toute planification d'aménagement territorial.



ECH43 et ECH44 situés au 15 et au 19, route de Vert-le-Grand à Echarcon

Le modèle pavillonnaire le plus représenté est celui diffusé par les circulaires et les recueils de construction populaire soutenus par les

programmes nationaux en faveur de l'habitat individuel. Les pavillons sont construits selon un plan massé, presque carré, couvert d'un toit à longs pans. Les pans de la couverture sont parfois réunis par une demi-croupe. La façade antérieure est placée sur le pignon. Les pavillons possèdent systématiquement un étage de comble éclairé par une baie percée dans le pignon. La maçonnerie des murs est généralement constituée de moellons de meulière (cantons de Brétigny-sur-Orge et de Mennecy) ou de calcaire (canton d'Etréchy). La maçonnerie peut également être enduite. Le décor, parfois inexistant, se limite souvent à la présence de tuiles de rive et d'épis de faîtage en terre cuite. Les encadrements de baies et les chaînes d'angle sont souvent soulignés par des bandeaux lissés, plus rarement par un décor de briques. Les linteaux peuvent être constitués d'une pièce métallique dont les rivets sont masqués par des rosettes et associée à un décor de briques parfois redenté. On peut également trouver un décor de carreaux de faïence.

Les bâtiments sont implantés en léger retrait de la rue sur des parcelles dont la forme étroite et allongée rappelle celle des maisons rurales. Ce type d'implantation permet de dégager sur l'arrière des parcelles un jardin d'agrément ou un potager.



*MEN22 (23, rue Canoville) constitue l'exemple type d'habitat individuel qui s'est développé dans les années 1920 : pavillon dont la façade antérieure est située sur le pignon et dont les murs sont recouverts d'enduit (les bandeaux lissés encadrant les baies sont les seuls éléments de décor).*



*MEN23 (21, rue Canoville) est un pavillon standard auquel quelques améliorations ont été apportées : toit à demi-croupe et décor de briques.*



*MEN33 (43, rue Jean Jaurès) est un modèle pavillonnaire standard orné de colombages de style néo-régional et d'un toit à demi-croupe.*



*Rue Blanchard, Ballancourt-sur-Essonne*



*Rue Jean-Jacques Rousseau, Brétigny-sur-Orge*



*Rue Louis Pasteur, Vert-le-Petit*

Les pavillons remarquables présentent pour la plupart la façade antérieure dans l'un des murs gouttereaux. Ils semblent avoir conservé l'ensemble de leurs caractéristiques architecturales d'origine. La modénature est soignée et témoigne de l'évolution des typologies pavillonnaires.



*VRA01 est situé au 10, rue du Petit Saint-Vrain à Saint-Vrain*



*LEU24 (17, rue Bourg-la-Reine à Leudeville)*



*BAL125 (21, rue des Ecoles à Ballancourt-sur-Essonne) est accolé à un atelier de menuiserie.*



*La façade antérieure de MEN178 (17, rue de la Sablière) est située sur le mur gouttereau. Ce bâtiment a conservé l'ensemble de ses éléments de modénature : tuiles de rive, épis de faîtage, crête de faîte, décor de briques, linteaux métalliques associés à un décor de briques bi-chromes et ferronnerie.*



*LAR20 (55, rue du Chemin de fer à Lardy)*



*ETR241 (9, route de Chauffour à Etréchy)*



*MAR28 (10, avenue du Général de Gaulle à Marolles-en-Hurepoix)*

Au cours du recensement, nous avons relevé plusieurs plaques d'entreprises de maçonnerie ou d'entrepreneurs dont le rayonnement peut être communal ou cantonal. A. Lefranc, entrepreneur à Saint-Vrain, a ainsi construit les pavillons recensés VRA08, VRA13, VRA28, VRA30, VRA32 et VRA106. L'entreprise générale de bâtiment de Mme G. Thissier est à l'origine de la construction de huit pavillons (ETR72, ETR245, ETR247, ETR249, ETR281, ETR283-284 et ETR292). Des plaques de l'entreprise de maçonnerie de P. Amiard ont été relevées sur trois pavillons (ETR265, ETR288 et ETR291). Quatre plaques de l'entreprise de maçonnerie Casagrande, comportant des dénominations différentes (ASG53 : « Casagrande, Louis » ; ETR70 : « L. et L. Casagrande » ; ETR197 : « Lion Casagrande, maçonnerie » ; ETR287 : « Casagrande ») ont également été relevées et semblent attester de la pérennité de l'activité de cette entreprise familiale. BAL131 fut construit par F. Chesne, entrepreneur à Savigny-sur-Orge, et MAR49 par L. Durand, entrepreneur à Vitry-sur-Seine. Enfin, une plaque d'architecte figure sur JAN84 et LAR50.



*JAN84 (20, rue des Cajettes à Janville-sur-Juine) fut construit par l'architecte Georges Joly.*



*LAR50 (15, rue de la Gare à Lardy) fut construit par l'architecte E. Martin (Etampes).*

### 3. Villas

**334 édifices recensés**

**Exceptionnels : 2 (VEG73 et LAR33)**

**Remarquables : 40 (BRE91, BRE77, BRE14, ETR252, ETR262, ETR113, ETR78, ETR40, MEN159, MEN146, CHM27, CHM20, JAN38, BOU15, BOU11, BOU07, LAR133, LAR101, LAR76, LAR49, LAR34, LAR30, LAR29, LAR26, LAR24, LAR23, ASG23, ASG02, FON24, AUV34, BAL120, BAL61, BAL57, BAL26, ORM12, VEG26, VEP27, VEP12, MAR112 et MAR31)**

La villa est une création originale du XIX<sup>e</sup> siècle. Lorsqu'une villa est recensée comme étant « ante-cadastre », le bâtiment est à rapprocher de la maison de plaisance aristocratique. Les villas « ante-cadastres » peuvent également être des bâtiments construits au XIX<sup>e</sup> siècle à l'emplacement d'emprises au sol mentionnées sur le cadastre napoléonien.

La villa est située en milieu de parcelle et se distingue de la maison de notable par son volume. Elle dispose d'un étage carré et comprend trois travées, contrairement à la maison de notable qui comprend cinq travées. La villa possède généralement une modénature soignée.

La commune de Lardy se distingue des autres communes du territoire d'étude par le soin apporté à la construction des villas. Sur les quarante-et-une villas recensées dans cette commune, trois sont antérieures au cadastre napoléonien, vingt ont été construites au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, et dix-huit au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Dix-huit villas font appel à l'ardoise comme matériau de couverture. Les murs des villas sont construits à l'aide de meulière et/ou de calcaire. Les façades de huit villas sont recouvertes d'enduit.

Les villas sont dans leur grande majorité situées dans la partie occidentale de la commune (trente-sept sur quarante-et-une), correspondant au quartier de la villégiature associé à la gare de Lardy. Quatre villas ont été construites par E. Martin, architecte à Etampes (LAR24, LAR33-34, LAR47). E. Martin est également l'auteur de LAR50 (pavillon) et de JAN17 (villa située à Janville-sur-Juine).



*LAR33 (19, rue de la Gare) a été construite par l'architecte E. Martin au cours du premier quart du XX<sup>e</sup> siècle. Cet édifice est composé d'un corps central en « L » et flanqué d'une tour d'escalier coiffé d'un toit en pavillon à égout retroussé. La modénature de briques et de carreaux de faïence émaillée est particulièrement soignée.*



*LAR23 (41, rue du chemin de fer) est une villa de fin du XIX<sup>e</sup> siècle possédant trois travées et un étage carré. La façade est ornée d'une modénature de briques et de plâtre.*



*LAR24 (28, rue du Chemin de fer) a été construite par l'architecte E. Martin au cours du premier quart du XX<sup>e</sup> siècle. Cette villa en « L » est construite en moellons de meulière et de calcaire. Les chaînes d'angle et les encadrements de baies sont soulignés par un décor de briques. On note également la présence de bas-relief en plâtre au niveau des allèges.*



*LAR26 (24, rue du Chemin de fer) fut construite à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou au début du XX<sup>e</sup> siècle. Les débords de toit sont soutenus par des aisseliers en bois. La modénature de plâtre et de briques est particulièrement soignée.*



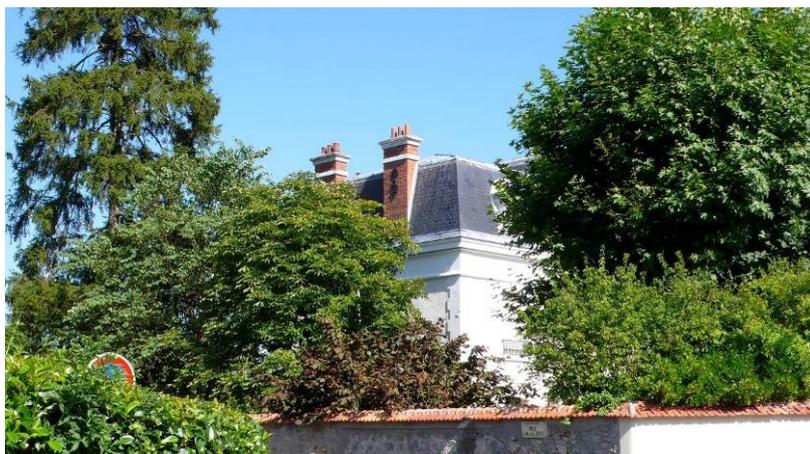
*LAR29 (12, rue du Chemin de fer) fut construite en 1907. Elle possède une belle modénature de briques. Une aile de plain-pied dont la date de construction reste à déterminer a vraisemblablement été ajoutée a posteriori.*



*LAR30 (4, rue du Chemin de fer) a vraisemblablement été construite à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou au début du XX<sup>e</sup> siècle. La façade antérieure est flanquée de deux tourelles d'angle en briques.*



*LAR34 (17, rue de la Gare) été construite par l'architecte E. Martin au cours du premier quart du XX<sup>e</sup> siècle. Elle possède une modénature soignée qui rappelle celle relevée sur la façade de LAR33.*



*LAR49 (16, rue de la Gare) est une villa de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle est composée d'un étage carré surmonté d'un étage de combles aménagés. Les murs sont recouverts d'enduit. Cet édifice possède une modénature de plâtre soignée (chaînes d'angle, bandeaux lissés, corniche, bas-reliefs...).*



*LAR76 (5, Grande Rue) est une construction du début du XX<sup>e</sup> siècle composée de deux étages carrés. La façade antérieure est ornée de briques émaillées. Le second étage est recouvert d'enduit et de faux colombages.*



*LAR101 (44, rue du Chemin de fer) date de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle possède trois travées et un étage carré surmonté d'un étage de combles aménagés. La modénature de plâtre composée de bandeaux lissés, de chaînes d'angles et d'une corniche est soignée.*



*LAR133 (13, rue de la Chartreuse) est une villa construite au début du XX<sup>e</sup> siècle selon un plan en « L ». La façade antérieure est ornée d'éléments de décor tandis que la façade postérieure est dépourvue de baies et d'éléments de modénature.*

Lardy n'est cependant pas la seule commune à avoir connu un important développement de la villégiature. Comme les pavillons, les villas sont majoritairement situées le long des voies ferrées, à proximité immédiate des gares de voyageurs (cf. Annexe 17).



*BAL26 (11, rue Eugène Pereire) est construite en meulière. Le débord du toit à demi-croupe est supporté par des aisseliers. La façade sur rue est ornée d'un décor soigné de briques et de carreaux de faïence polychromes.*



*BAL57 (28, avenue du Général Leclerc) est une villa dont la maçonnerie est constituée de briques. Une tourelle d'angle abritant la cage d'escalier est accolée au bâtiment principal construit selon un plan en « L ».*



*BAL61 (20, avenue du Général Leclerc) est une villa de style neo-régionaliste construite selon un plan en « L » au cours du premier quart du XX<sup>e</sup> siècle. Elle possède un décor de briques bichromes et des linteaux métalliques dont les rivets sont cachés par des rosettes. Les garde-corps sont en bois.*



*BAL120 (13, rue des Ecoles)*



*BAL52 (42, avenue du Général Leclerc) est une villa de trois travées dont la façade est ornée d'une modénature de plâtre et de carreaux de faïence. On note également la présence d'une crête de faîte en terre cuite.*



*BAL147 (23, rue du Martroy) abritait autrefois la mairie de Ballancourt-sur-Essonne. Cette villa de quatre travées possède une modénature de plâtre soignée. Une médiathèque est aujourd'hui installée dans le bâtiment.*



MAR40 (13, avenue du Général de Gaulle)



MAR56 (16, rue du Château d'eau)



MAR41, située au 5-7 avenue du Général de Gaulle, a été divisée en deux propriétés suite à une succession ou à une vente en deux lots. Il existe en effet deux entrées distinctes. De plus, il est intéressant de noter que, contrairement aux deux autres travées, celle de droite n'a pas été ravalée. Une aile a également été ajoutée à la travée de droite afin de créer une nouvelle entrée.



MAR31

MAR31, située au 24 avenue du Général de Gaulle, est la villa qui possède l'architecture la plus soignée de Marolles-en-Hurepoix. A l'échelle communale, la modénature de briques polychromes est en effet exceptionnelle.

Cette villa est l'œuvre de l'architecte René Gravier qui construisit également d'autres maisons à Antony et Fontenay-aux-Roses<sup>25</sup>.



*MAR112, située au 4, rue Montmidi*

MAR112 est probablement une ancienne ferme, bâtie au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, qui fut ensuite transformée en villa. En effet, les murs pignons du bâtiment principal sont construits à l'aide d'un appareillage grossier composé de moellons de meulière. En revanche, le mur gouttereau donnant sur le jardin est soigné et possède une modénature de briques qui fut certainement ajoutée après la construction du bâtiment.

On trouve également des villas à l'écart des grandes voies de communication comme à Vert-le-Grand et Auvers-Saint-Georges.



*ASG02 (4, route de Morigny) est une construction de style néo-régionaliste de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Le rez-de-chaussée est en calcaire et les murs du niveau supérieur sont recouverts d'enduit et de faux pans de bois.*

---

<sup>25</sup> HAMON, HERVIER (dir.), *Hommes et métiers du bâtiment 1860-1940, L'exemple des Hauts-de-Seine*, pp. 106-108.



*ASG23 (2, place du Général Leclerc), qui présente la particularité d'être alignée sur la rue, fut construite au cours du XIX<sup>e</sup> siècle à l'emplacement d'un bâtiment « antecadastre » dont le sous-bassement constitue vraisemblablement l'un des derniers vestiges. Cette construction en briques est ornée d'une modénature de plâtre. Les linteaux sont surmontés d'une frise en carreaux de faïence dont il ne reste plus qu'un unique exemplaire.*

Les villas grandvertoises furent construites au cours du XIX<sup>e</sup> siècle (VEG26, VEG51, VEG62, VEG69, VEG73, VEG76 et VEG79) ou au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle (VEG47, VEG67, VEG70, VEG105, VEG109 et VEG111). Les façades de la grande majorité des villas sont recouvertes d'enduit (neuf sur treize). Sur les treize villas recensées, cinq possèdent une couverture en ardoises (VEG47, VEG67, VEG73, VEG79 et VEG109).



*VEG73 (34, rue de la Poste) est une villa composée de trois travées et d'un étage carré surmonté d'un étage de combles. Elle possède une riche modénature de plâtre : corniche à denticules, chaînage d'angle, bandeaux horizontaux, encadrements de baies, frises à décor figuré et floral ainsi que des frontons au-dessus des baies du rez-de-chaussée et de la baie centrale du premier niveau. Les frontons de la travée centrale sont cintrés et composés d'un tympan richement décoré. Le tympan du rez-de-chaussée est agrémenté d'une tête de lion.*

*Cette villa comprend également une marquise, une crête de faîte et des épis de faîtage.*



*VEG26 (1, rue des Sablons) est une villa alignée construite à l'emplacement d'un bâtiment « ante-cadastre ». La façade est rythmée par des baies cintrées à décor de briques. Le bâtiment semble avoir été agrandi comme le suggère l'adjonction d'une aile en brique polychromes reprenant les proportions du bâtiment principal.*



*VEG76 (4, rue de la Paix) est une villa à trois travées asymétriques construite en pierre meulière et possédant une modénature de briques (corniche, bandeau horizontal et encadrement de baies).*



*VEG111 (7, rue de la Croix Boissée) est une villa construite au cours du premier quart du XX<sup>e</sup> siècle. Elle possède en effet des linteaux caractéristiques de cette période (pièce métallique aux rivets masqués par des rosettes et surmontée d'un décor de briques).*

Enfin, des plaques d'architectes ont été relevées sur les façades de certaines villas du territoire d'étude :

- L. Barbier, architecte à Paris (MEN30)
- H. Brou, architecte à Longjumeau (BRE14)
- R. Gravier, architecte à Antony (MAR31)

- E. Martin, architecte à Etampes (JAN17, LAR47, LAR34, LAR33 et LAR24)
- F. Tinlot, architecte à Garches (COU48)
- Tourtonde (BRE159)

A. Lefranc, entrepreneur à Saint-Vrain a, quant à lui, construit les villas recensées VRA33 et VRA35.

## **4. Maisons rurales**

### **297 édifices recensés**

La maison rurale se définit comme un bâtiment de taille modeste dont le rez-de-chaussée est réservé à l'habitation tandis que les combles et, lorsqu'ils existent, les bâtiments annexes sont destinés aux activités agricoles. Les maisons rurales sont généralement implantées sur des parcelles étroites. L'espace dégagé à l'arrière des bâtiments est consacré à des cultures maraîchères ou vivrières.

65% des maisons rurales recensées sont, en partie ou dans leur intégralité, antérieures au cadastre napoléonien.

Les façades des maisons rurales peuvent être à pierres vues ou recouvertes d'enduit. La présence d'enduit, qui peut s'accompagner de bandeaux lissés, caractérise généralement les maisons rurales implantées en centre-bourg. La maçonnerie des maisons rurales est constituée de matériaux locaux. On trouve ainsi une large proportion de maisons rurales bâties en moellons de meulière. Le canton d'Etréchy, en raison de la composition géologique du sous-sol, se distingue des deux autres cantons du territoire d'étude par la présence récurrente de moellons de calcaire dans la maçonnerie des maisons rurales. En fonction de la proximité des affleurements de grès, les murs des maisons rurales peuvent être renforcés à l'aide de chaînages d'angle en blocs de grès grossièrement équarris.

On peut distinguer trois grandes variantes au sein de cette typologie qui dépendent de la distribution et de l'implantation des bâtiments :

- maison rurale constituée d'un bâtiment unique abritant le logis au rez-de-chaussée et les activités agricoles dans les combles (maison-bloc à terre).
- maison rurale dont les annexes agricoles sont situées dans le prolongement du logis.
- maison rurale dont le logis et les annexes agricoles sont indépendants. Les bâtiments secondaires, destinés à abriter des animaux ou des outils, sont alors placés en héberge, libérant ainsi une cour centrale.

Lorsqu'une maison rurale comporte des bâtiments annexes, elle se distingue de la ferme au niveau de la taille et de l'importance des annexes. La typologie « maison rurale » concerne donc les unités dans lesquelles les annexes agricoles sont moins importantes que le logis.



*ETR110 (5, rue Saint-Vincent) est située dans le centre-bourg d'Etréchy : la façade sur rue est recouverte d'enduit. Les baies et les chaînes d'angle sont soulignées par des bandeaux lissés.*



*Une annexe agricole a été ajoutée au XIX<sup>e</sup> siècle dans la parcelle de la maison rurale recensée JAN09 (35, rue de Janville).*



*VRA82 (54, rue Saint-Antoine) est situé dans le hameau du Petit Saint-Vrain. Cette maison rurale présente l'aspect d'un « bloc à terre » « ante-cadastre » auquel une annexe fut ajoutée postérieurement.*



*ECH41 (10, rue Philippe Père) est située à proximité de l'église d'Echarcon. Une annexe agricole est située dans le prolongement du logis.*



*NAI16 (6, rue des Jardins) : les annexes agricoles sont situées dans le prolongement du logis.*



*CHA14 (10, rue des Bleuets) ; située dans le hameau de Louteville à Champcueil, possède la particularité d'être entièrement construite en blocs de grès ce qui s'explique par la proximité des affleurements du banc de grès.*

Les maisons rurales sont inadaptées aux critères esthétiques et fonctionnels contemporains. Cette typologie patrimoniale constitue par conséquent un groupe particulièrement menacé par les dénaturations et la pression foncière qui accélère le changement de destination de bâtiments agricoles ayant perdu leur fonction d'origine.

Des baies sont percées dans les façades afin d'éclairer et d'aérer les bâtiments. Les bâtiments sont surélevés afin de créer un étage d'habitation supplémentaire. Les combles sont aménagés. Enfin, il n'est pas rare de constater l'ajout d'ailes dénaturantes sur les bâtiments d'origine.

## **5. Maisons de bourg**

### **294 édifices recensés**

**Remarquables : 6 (VEG74, BAL134, MEN77, MEN127, ETR04 et ETR85)**

Sur les deux-cent-quatre-vingt-quatorze maisons de bourg recensées, deux-cent-deux sont, en partie ou dans leur intégralité, antérieures au cadastre napoléonien.

La commune d'Etrechy compte près du tiers des maisons de bourg recensées à l'échelle du territoire d'étude (92 édifices recensés à Etrechy dont 72 possédant des emprises au sol « ante-cadastre »). Les alignements de maisons de bourg et de maisons à boutique continuent à structurer pleinement le paysage communal. Mennecy, Saint-Vrain et Brétigny-sur-Orge comptabilisent respectivement 25, 23 et 22 maisons de bourg.

Les maisons de bourg se caractérisent par leur mitoyenneté, par l'occupation de la totalité de la largeur de leur parcelle, par l'étroitesse de leur parcelle, par leur alignement sur la rue (certaines maisons de bourg peuvent cependant être en retrait), par la présence d'un pas de porte donnant sur la rue et par le soin généralement apporté au traitement des façades.



*Front bâti de la rue Saint-Caprais à Saint-Vrain*



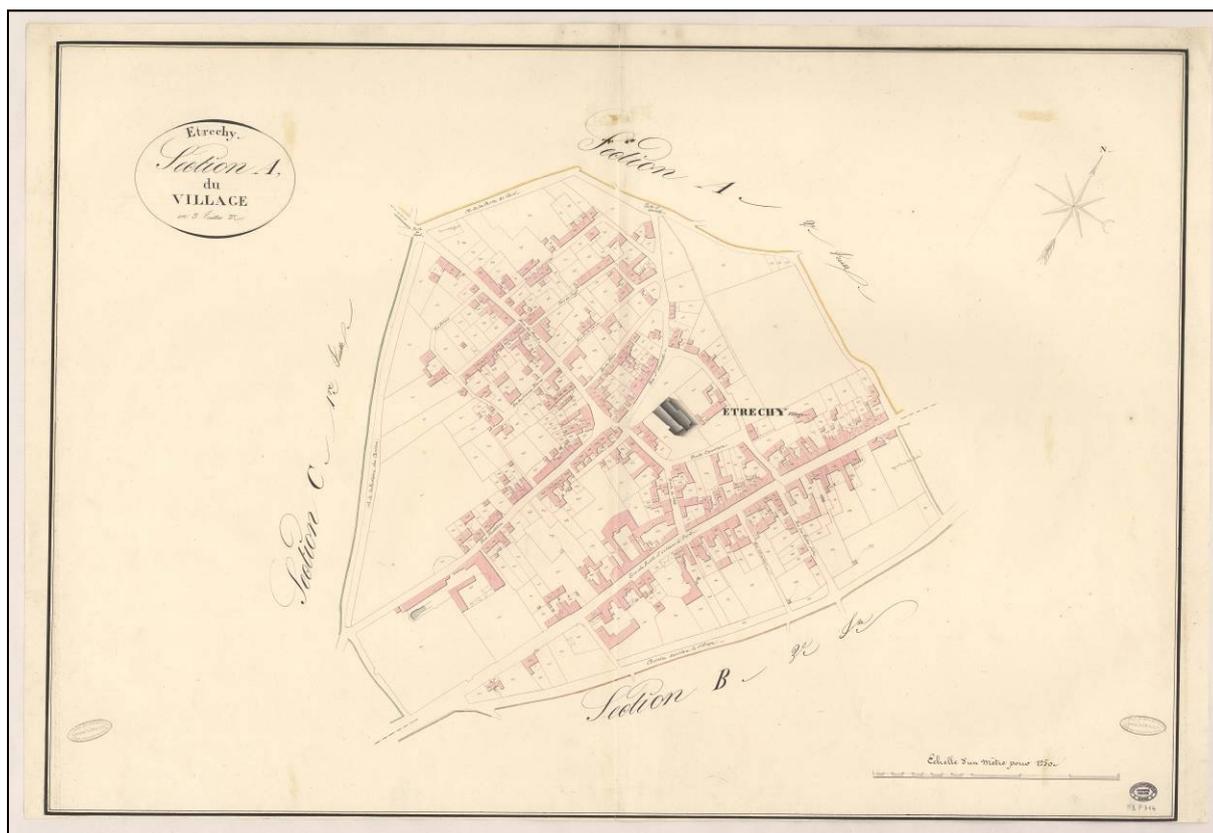
*Front bâti de l'avenue du Général de Gaulle au Coudray-Montceaux ; un alignement de maisons de bourg existait de l'autre côté de la rue. Les bâtiments ont été détruits au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.*



*Carte postale ancienne de la Grande Rue du Coudray-Montceaux sur laquelle on distingue l'alignement de bâtiments qui a été détruit afin d'élargir la voie (RN7) et de permettre la construction d'un ensemble de logements collectifs.*



*Carte postale, datant du début du XX<sup>e</sup> siècle, sur laquelle on distingue les alignements de maisons de bourg et de maisons à boutique de la Grande Rue d'Etréchy*



*Section A, 3<sup>ème</sup> feuille du cadastre napoléonien de la commune d'Etréchy (1825) sur laquelle on distingue les fronts bâtis de la Grande Rue, de la rue du Gord, de la rue Fontaine et de la rue Saint-Vincent (actuelle Place Charles de Gaulle) © A.D. 91.*

Contrairement à une grande partie des maisons de bourg du territoire d'étude, les maisons de bourg « remarquables » ont conservé l'ensemble de leurs éléments de modénature ainsi que l'enduit au plâtre qui recouvre traditionnellement les façades.



*VEG74 (28-30, rue de la Poste à Vert-le-Grand) a été construite au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle possède une remarquable modénature de plâtre comprenant notamment une corniche au-dessus de la porte cintrée.*



*BAL134 (1, rue de l'Ancienne Poste) est une maison de bourg en retrait construite au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. La façade donnant sur le jardin est ornée d'un enduit imitant la brique (briquetage) et d'un décor de plâtre comprenant un cartouche portant l'inscription « [...] entrepreneur de maçonnerie ». Le pignon sur rue est dépourvu de parement et sa maçonnerie est constituée de moellons de meulière et de blocs de grès.*



*MEN77 (6, rue de la Fontaine) est une maison de bourg construite en 1870 à l'emplacement d'un bâtiment « ante-cadastre ». Les remarquables éléments de modénature ont été conservés.*



*MEN127 (4 bis, rue de Milly) fut construite au XIX<sup>e</sup> siècle. La maçonnerie en meulière rocaillée laisse penser que les façades étaient à pierre vue dès l'origine. Les encadrements de baies et les chaînes d'angles sont en revanche soulignés par des bandeaux lissés. La modénature de plâtre est également composée d'un bandeau horizontal et d'une corniche moulurée. Des carreaux de faïence sont placés au-dessus des baies du premier étage.*



*ETR04 (8, rue Caroline Berchère) possède une façade rocaillée rehaussée par une modénature de plâtre soignée : encadrements de baies, bandeau horizontal, chaînes d'angle, corniche et fronton-pignon sur lucarne passante participe pleinement à la cohérence architecturale de ce bâtiment.*



*ETR85 (8, Grande Rue) est une maison de bourg « ante-cadastre » de six travées et un étage carré. La façade sur rue a conservé son enduit d'origine dont la modénature est particulièrement soignée. Seule la couverture du bâtiment semble avoir été modifiée par rapport à son état d'origine.*

## **6. Patrimoine civil et religieux**

**Églises et chapelles : 32 édifices recensés**

**Monuments aux morts: 23 édifices recensés**

**Mairies : 15 édifices recensés dont 4 mairies-écoles**

**Ecoles : 15 édifices recensés**

**Gares : 9 édifices recensés**

Le patrimoine civil et religieux regroupe l'ensemble des édifices publics, à l'exception du patrimoine vernaculaire : églises, chapelles, mairies, mairies-écoles, écoles et gares.

## Edifices religieux.

Les édifices religieux recensés comptent vingt-neuf églises paroissiales et trois chapelles. Les édifices religieux du territoire d'étude ont fait l'objet de nombreuses transformations depuis leur construction (ajout de chapelles latérales, de collatéraux ou de clocher, reconstruction de tout ou partie de l'édifice...). Ces dernières années, des aménagements ou des restaurations ont altéré la cohérence architecturale d'une partie des édifices religieux du territoire d'étude, à l'image de l'église paroissiale de Leudeville à laquelle un transformateur électrique a été accolé ou de la chapelle de Janville-sur-Juine dont la façade a perdu une partie de sa modénature.

 <p>église Saint-Prix et Saint-Blaise (AUV01) Auvernaux XIIe siècle</p>	 <p>église Saint-Georges (ASG20) Auvers-Saint-Georges XIe siècle</p>	 <p>église Saint-Martin (BAL101) Ballancourt-sur-Essonne XIXe siècle</p>
 <p>vestiges de la chapelle Saint-Blaise (BAL03) Ballancourt-sur-Essonne XIIe siècle</p>	 <p>église Saint-Pierre-aux-Liens (BOU01) Bouray-sur-Juine XIIe siècle</p>	 <p>église Saint-Pierre (BRE72) Brétigny-sur-Orge XIe siècle</p>
 <p>église Saint-Quentin (CHM53) Chamarande XIIe siècle</p>	 <p>église Notre-Dame l'Assomption (CHA18) Champcueil XIIe siècle</p>	 <p>église Saint-Jean (CLE07) Chauffour-lès-Etréchy XIIIe siècle</p>

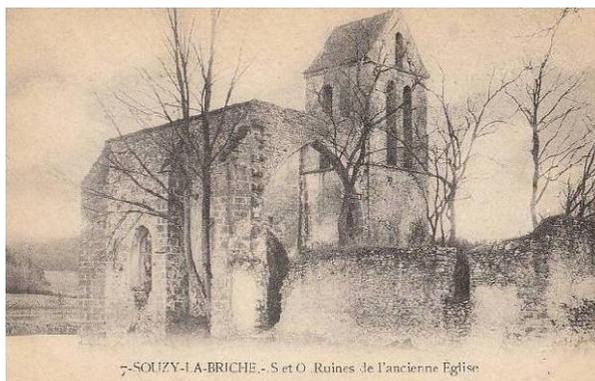
		
<p>église Saint-Symphorien (CHE16) Chevannes XIIIe siècle</p>	<p>église Saint-Etienne (COU02) Le Coudray-Montceaux XIIe siècle</p>	<p>église du Coudray (COU16) Le Coudray-Montceaux XVIIe siècle</p>
		
<p>église Saint-Martin (ECH25) Echarcon XIIe siècle</p>	<p>église Saint-Etienne (ETR94) Etréchy XIIe siècle</p>	<p>église Saint-Rémi (FON05) Fontenay-le-Vicomte XIIe siècle</p>
		
<p>chapelle Notre-Dame de la Nativité (JAN34) Janville-sur-Juine XIXe siècle</p>	<p>église Saint-Pierre (LAR56) Lardy XVe siècle</p>	<p>église Saint-Martin (LEU02) Leudeville XIe siècle</p>
		
<p>église de l'Assomption (MAR07) Marolles-en-Hurepoix XIIe siècle</p>	<p>église Saint-Jean-Baptiste (MAU03) Mauchamps XIIe siècle ?</p>	<p>église Saint-Pierre (MEN174) Mennecy XIIIe siècle</p>
		
<p>église Saint-Lubin (NAI13) Nainville-les-Roches XIXe siècle</p>	<p>église Saint-Jacques (ORM01) Ormoy XIIe siècle</p>	<p>église Notre-Dame-des- Victoires (PLE01) Le Plessis-Pâté XVIIe siècle</p>

 <p>église Saint-Caprais (VRA42) Saint-Vrain XIIIe siècle</p>	 <p>église Saint-Gilles-et-Saint-Martin (SOU09) Souzy-la-Briche XIXe siècle</p>	 <p>église Notre-Dame (TOR01) Torfou Moyen-Âge</p>
 <p>église Saint-Germain (VEG12) Vert-le-Grand XIe siècle</p>	 <p>église Saint-Martin (VEP10) Vert-le-Petit XIIe siècle</p>	 <p>église Saint-Aubin (VIL07) Villeconin XIIe siècle</p>
 <p>église Saint-Thomas Becket (VSA21) Villeneuve-sur-Auvers XVe siècle</p>	 <p>chapelle du Mesnil Racoin (VSA27) Villeneuve-sur-Auvers XVIIIe siècle ?</p>	

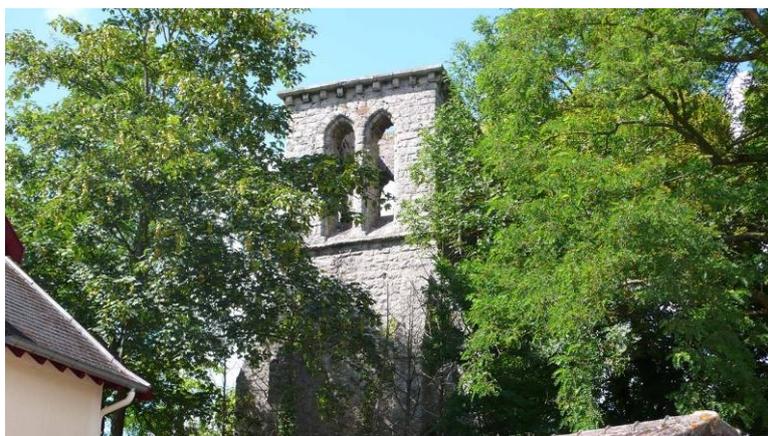
Les communes de Villeneuve-sur-Auvers (église paroissiale du village et chapelle du hameau du Mesnil-Racoin), Le Coudray-Montceaux (églises paroissiales du Coudray et de Montceaux avant que les deux territoires ne soient réunis en 1839 pour former l'actuelle commune) et Ballancourt-sur-Essonne (église paroissiale et ancienne chapelle de l'ordre des Templiers) comptent chacune deux édifices religieux.

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, de nombreuses communes de France déplacent extra-muros leur cimetière placé au centre des villages et des habitations. Les églises de Brétigny-sur-Orge, Chauffour-lès-Etréchy, Montceaux, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte et du Plessis-Pâté sont cependant toujours entourées par les cimetières mentionnés sur le cadastre napoléonien.

Deux édifices religieux ont été recensés comme partie constituante de châteaux. Il s'agit des anciennes églises paroissiales de Nainville-les-Roches et de Souzy-la-Briche, situées dans l'enceinte des parcs des châteaux de ces deux communes.



*Carte postale ancienne, datant du début du XX<sup>e</sup> siècle, des vestiges de l'ancienne église paroissiale de Souzy-la-Briche*



*Clocher de l'ancienne église paroissiale de Nainville-les-Roches située dans le parc du château recensé (NAI01)*

Quinze édifices religieux font l'objet, en partie ou en totalité, d'une protection patrimoniale au titre des Monuments historiques :

- Eglise Saint-Georges à Auvers-Saint-Georges (ISMH1950)
- Eglise Saint-Pierre-aux-Liens à Bouray-sur-Juine (ISMH1950)
- Eglise Saint-Pierre à Brétigny-sur-Orge (ISMH1977)
- Clocher de l'église Saint-Quentin à Chamarande (ISMH1926)
- Eglise Notre-Dame l'Assomption à Champcueil (CMH1986)
- Eglise Saint-Etienne de Montceaux (ISMH1950)
- Eglise Saint-Etienne à Etréchy (CMH1908)
- Eglise Saint-Rémi à Fontenay-le-Vicomte (ISMH1950)
- Eglise Saint-Jean-Baptiste à Mauchamps (ISMH1926)
- Eglise Saint-Pierre à Mennecy (ISMH1926)
- Eglise Saint-Jacques à Ormoy (ISMH1926)
- Eglise Saint-Caprais à Saint-Vrain (ISMH1926)

- Vestiges de l'ancienne église paroissiale de Souzy-la-Briche (ISMH1931), situés dans l'enceinte du parc du château de Souzy-la-Briche et recensés comme partie constituante
- Eglise Saint-Aubin à Villeconin (ISMH1926)
- Eglise Saint-Thomas Becket à Villeneuve-sur-Auvers (ISMH1948)

### Monuments aux morts.

Au sein du territoire d'étude, la forme privilégiée des monuments aux morts est l'obélisque. Cette forme architecturale n'est pas spécifique au Centre-Essonne et s'inscrit dans la tendance générale constatée à l'échelle de la France. Certains obélisques du territoire d'étude sont ornés de divers attributs, symboles des vertus civiques ou militaires (couronne ou branche de laurier et de chêne, croix de guerre ou casque de poilu).

Les monuments aux morts d'Etréchy, Ballancourt-sur-Essonne et Vert-le-Grand présentent la particularité de posséder une sculpture reposant sur un piédestal sur lequel les noms des soldats morts pour la France sont inscrits. Le monument aux morts de Brétigny-sur-Orge est une imposante stèle comportant un bas-relief représentant une Victoire. Deux monuments aux morts sont ornés d'un coq gaulois (CHE38 et LAR138). Le monument aux morts de Fontenay-le-Vicomte (FON08) se présente sous la forme d'une stèle posée sur le flanc méridional de l'église.

La commune de Villeneuve-sur-Auvers possède deux monuments aux morts : l'un est situé dans le village et l'autre dans le hameau du Mesnil-Racoin. En revanche, aucun monument aux morts n'a été recensé dans les communes d'Auvernaux, Chauffour-lès-Etréchy, Mauchamps, Naivilles-les-Roches, Souzy-la-Briche et Torfou.



*Monument aux morts de Champcueil (CHA39) qui présente la forme d'un obélisque orné d'une couronne de laurier et d'une croix de guerre.*



*Monument aux morts de Chevannes (CHE38) en forme de fût surmonté d'un coq gaulois et monument aux morts de Lardy (LAR138) également surmonté d'un coq gaulois.*



*Monument aux morts de Ballancourt-sur-Essonne (BAL185) sur lequel est juché un soldat en taille réelle taillé dans le calcaire.*



*Monument aux morts de Brétigny-sur-Orge (BRE73) dont la stèle est ornée d'un bas-relief représentant une Victoire et de branches de laurier et de chêne en ferronnerie*



*Monument aux morts d'Etréchy (ETR96) sur lequel repose une sculpture en fonte taille réelle d'un poilu.*



*Monument aux morts de Vert-le-Grand (VEG15) dont la sculpture en bronze représente une Victoire.*

### Mairies.

Les mairies du territoire d'étude ont subi des transformations superficielles ou des dénaturations profondes au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Ce constat explique la faible quantité de mairies recensées par rapport au nombre de communes. En raison du rôle joué par ce type d'édifice administratif dans le paysage communal, nous avons cependant fait preuve d'une plus grande indulgence au niveau des transformations apportées récemment aux différents bâtiments comme en témoignent les documents ci-après.

A l'origine, les mairies se caractérisaient par la présence d'une modénature soignée destinée à les distinguer des autres bâtiments du village ou du bourg. On constate cependant que la plupart des éléments de modénature ont disparu et ont été remplacés par des enduits au ciment ou des façades à pierre vue.



*Carte postale ancienne, datant du début du XX<sup>e</sup> siècle, sur laquelle on distingue la mairie de Saint-Vrain et photographie prise au cours du mois d'avril 2009 de la mairie de Saint-Vrain (VRA48) : la façade du bâtiment a été recouverte d'un enduit au ciment, le fronton a disparu. Seuls la corniche et les chaînes d'angle ont été conservés.*



Carte postale ancienne, datant du début du XX<sup>e</sup> siècle, et photographie prise au cours du mois d'août 2009 de la mairie de Vert-le-Grand (VEG14) : les lucarnes ont disparu, une aile de plain-pied a été ajoutée, la modénature de plâtre, si l'on excepte la corniche, a laissé place à un enduit au ciment et les baies du rez-de-chaussée ont été modifiées.



Carte postale ancienne, datant du début du XX<sup>e</sup> siècle, et photographie prise au cours du mois de juin 2009 de l'ancienne mairie-école d'Auvernaux (AUV30) : les baies du rez-de-chaussée ont été modifiées, l'enduit au plâtre et les éléments de modénature ont laissé place à une façade à « pierre vue » et une aile de plain-pied a été ajoutée. Par ailleurs, la lucarne que l'on distingue sur la photographie n'est vraisemblablement pas d'origine.



Photographie extraite de la Monographie de l'Instituteur et photographie de la mairie de Chamarande prise au cours du mois de septembre 2009 : on constate que la plupart des éléments de modénature de la façade ont été masqués par un enduit au ciment. Les souches de cheminée ont disparu et la date de construction de l'édifice a été ajoutée sur le fronton.



*Mairie dénaturée du Coudray-Montceaux : cet édifice fait actuellement l'objet d'un chantier d'agrandissement qui risque de compromettre son intégrité architecturale.*



*Vue du panneau du chantier de la mairie du Coudray-Montceaux sur laquelle on distingue les extensions prévues sur la façade postérieure.*

Certains édifices semblent cependant avoir conservé leurs caractéristiques architecturales d'origine à l'image des anciennes mairies d'Auvernaux et de Lardy ainsi que les bâtiments qui composent la mairie de Vert-le-Petit.



*Bâtiments de la mairie de Vert-le-Petit (VEP47).*



*Bâtiment de l'ancienne mairie d'Ormoy (ORM37) qui abrite aujourd'hui les associations communales.*



*Ancienne mairie-école de Lardy (LAR45) construite en 1936 qui semble avoir conservé l'ensemble de ses caractéristiques architecturales d'origine.*

### Ecoles.

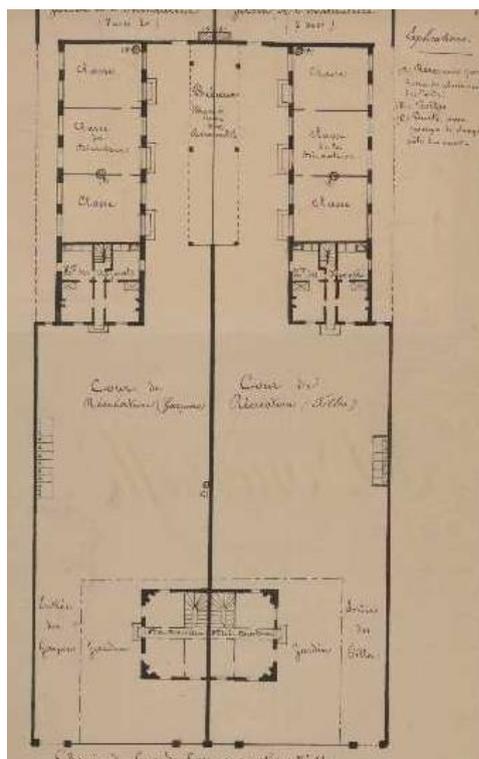
Remarquables : 6 (BRE93, BRE84, VSA42, VEG86, CHE20, BAL123)

Sur les quinze écoles recensées, six possèdent des caractéristiques architecturales remarquables et se caractérisent par le soin apporté à leur modénature ainsi que par leur état de conservation.



*BAL123*

La date de construction du groupe scolaire de la rue des Ecoles remonte à l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle (1899 ?). A l'origine, le groupe scolaire était divisé dans sa longueur, de la rue des Ecoles à la rue Varache, en deux écoles distinctes : l'une pour les filles, dans la partie occidentale de la parcelle, et l'autre pour les garçons.



Le bâtiment côté rue des Ecoles était lui-même divisé en deux parties. L'une réservée à l'habitation du directeur de l'école de garçons et l'autre à la directrice de l'école de filles. La maçonnerie de l'édifice est constituée, comme celle des deux bâtiments abritant les salles de classe, de moellons de meulière et de calcaire. Les façades du bâtiment sont traitées avec beaucoup de soin : modénature de plâtre composée de bandeaux horizontaux, de chaînes d'angle, d'encadrements de baies et de frises situées au-dessus des baies.

Plan du groupe scolaire extrait de la *Monographie de l'Instituteur* (p. 60). A droite, la moitié de l'établissement réservée aux filles.



BRE84

Les locaux de la police municipale sont actuellement installés dans le bâtiment de l'ancienne école de filles (BRE84), située au 20, rue Danielle Casanova). Le bâtiment est construit en meulière. Le pavillon central possède un étage carré et un toit en pavillon orné d'une horloge coiffée d'un ancien clocheton.

## Gares.

Remarquable : 1 (BRE01)

Les gares du territoire d'étude sont situées sur les lignes de Paris à Montargis via Corbeil (actuelle ligne du RER D), de Corbeil à Melun (actuelle ligne du RER D) et de Paris à Orléans (actuelle ligne du RER C).

Les gares de la ligne de Paris à Orléans, dont la réalisation du tracé remonte à l'année 1843, sont au nombre de six :

- Gare de Brétigny-sur-Orge (BRE01) construite en 1865
- Gare de Marolles-en-Hurepoix (MAR107)
- Gare de Bouray située à Lardy (LAR06)
- Gare de Lardy (LAR15)
- Gare de Chamarande (CHM21)
- Gare d'Etréchy (ETR42)

Si l'on excepte la gare de Brétigny-sur-Orge, qui se démarque par ses dimensions et la qualité de sa modénature, les bâtiments des voyageurs des gares recensées sur la ligne de Paris à Orléans ont des caractéristiques architecturales communes : absence de modénature, même nombre de travées composant le corps central... Certaines d'entre elles possèdent également une salle d'attente située sur le quai faisant face au bâtiment des voyageurs et qui se caractérise par la présence d'une frise en carreaux de faïence.



*Le bâtiment des voyageurs de la gare de Brétigny-sur-Orge possède un corps central de deux étages carrés et de cinq travées. La modénature est composée d'éléments de décor en plâtre et de carreaux de faïence situés à la hauteur de la corniche. Le corps central est flanqué de deux ailes symétriques. L'aile septentrionale a fait l'objet d'une extension.*



*Bâtiment des voyageurs de la gare de Bouray située à Lardy (LAR06) qui présente un plan standardisé des bâtiments de la Compagnie de chemin de fer de Paris à Orléans.*



*Salle d'attente située face au bâtiment des voyageurs de la gare de Marolles-en-Hurepoix (MAR107).*

Enfin, on note également la présence d'un bâtiment abritant un transformateur électrique servant à alimenter la ligne de chemin de fer de Paris à Orléans sur la commune d'Etréchy. Ce bâtiment présente également le plan-type de ce genre d'installation sur cette ligne de chemin de fer.



*Transformateur électrique (ETR257)*

Les gares de la ligne de Paris à Montargis via Corbeil, dont la réalisation du tracé remonte à l'année 1865, sont au nombre de deux :

- Gare de Mennecy (MEN01)
- Gare de Ballancourt-sur-Essonne (BAL21)



*Bâtiments des voyageurs des gares de Ballancourt-sur-Essonne (BAL21) et Mennecy (MEN01) qui présentent le même plan-type et la même modénature.*

La ligne de Corbeil à Melun, dont la réalisation du tracé remonte à l'année 1897, ne compte qu'une seule gare au sein du territoire d'étude : la gare du Coudray-Montceaux (COU08).



*Bâtiments des voyageurs de la gare du Coudray-Montceaux (COU08).*

## **7. Patrimoine vernaculaire**

**Croix : 34 édifices recensés**

**Puits : 22 édifices recensés auxquels il faut ajouter 67 puits en parties constituantes**

**Lavoirs : 20 édifices recensés**

**Abris de cantonnier : 8 édifices recensés**

Le patrimoine vernaculaire regroupe l'ensemble des objets patrimoniaux ayant eu par le passé un usage quotidien. Il s'agit d'objets à usage communautaire dont la construction relevait des autorités municipales, des autorités religieuses ou de dons des nobles et notables locaux.

Le patrimoine vernaculaire constitue un témoin essentiel des usages et coutumes d'une société. Il se trouve souvent dans un mauvais état de conservation même si la tendance actuelle pousse les municipalités à le conserver et à engager des campagnes de restauration.

### Croix.

Les croix recensées au sein du territoire d'étude sont des croix de chemin (13) ou des croix de cimetière (21). Certaines croix métalliques ont été remplacées ou déplacées et ne datent par conséquent pas toujours de la même époque que le socle sur lequel elles reposent.

La croix la plus courante à l'échelle du territoire d'étude est une croix latine métallique reposant sur un socle en grès. Les socles, pouvant former piédestal, sont parfois traités avec un soin particulier et peuvent posséder des inscriptions ou des ornements. Huit croix reposent sur un fût en pierre (BRE74, VIL27, CHE39, NAI18, PLE08, LEU49, BRE85, VEG97). Enfin, trois croix furent entièrement réalisées en pierre (CHA32, AUV33, VSA24).

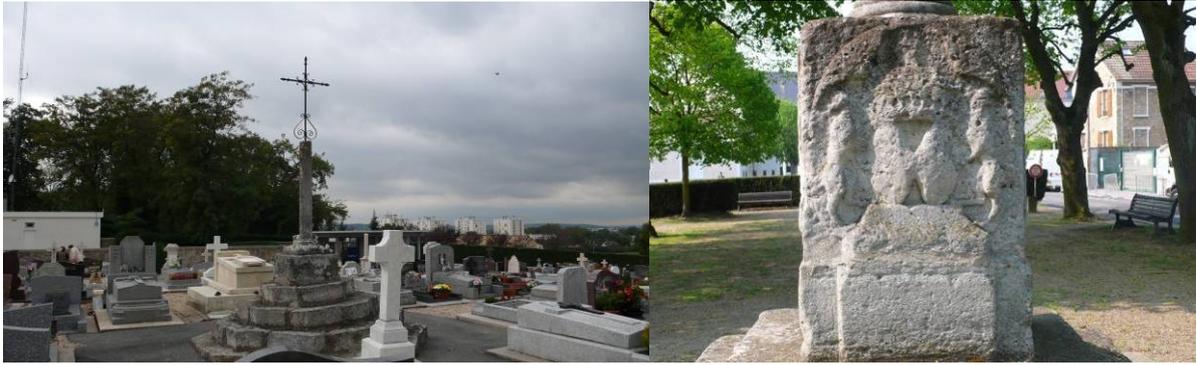
Les croix les plus finement réalisées ou reposant sur les socles les plus travaillés sont majoritairement situées dans les cantons de Brétigny-sur-Orge et de Mennecy.



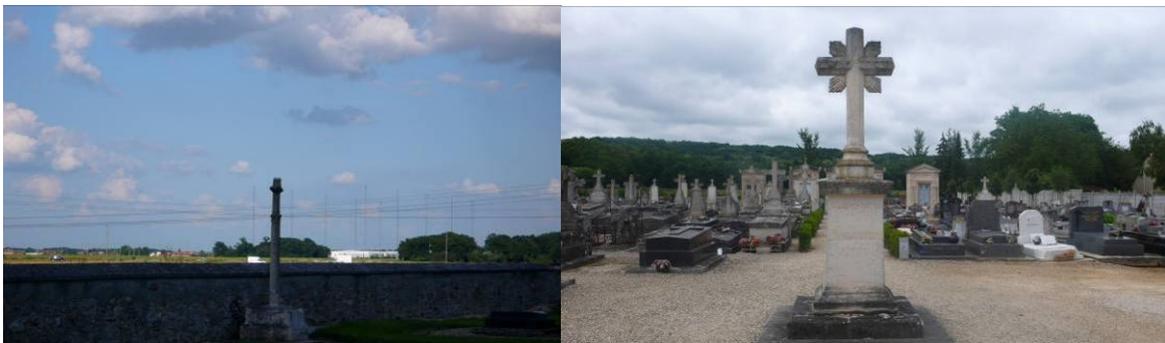
*Croix du cimetière de Montceaux (COU08) et croix du cimetière de Souzy-la-Briche (SOU07).*



*Croix de chemin reposant sur un piédestal en meulière, située à Lardy, au croisement de la rue de la Croix Boissée et de la rue du Chemin de fer (LAR106)*



*Croix du cimetière de Brétigny-sur-Orge (BRE74) reposant sur un fût en grès portant une inscription en latin et un socle en grès à plusieurs degrés. A droite, détail du piédestal de la croix de chemin du Plessis-Pâté (PLE08). Le fût en pierre sur lequel repose PLE08 a récemment été remplacé.*



*Croix en grès du cimetière d'Auvernaux (AUV33) et croix en calcaire du XIX<sup>e</sup> siècle reposant sur un piédestal associant grès et calcaire dans le cimetière de Champcueil (CHA32).*

Sur les trente-quatre croix recensées, deux font l'objet d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques (ISMH) : le monument de la Croix Boissée à Leudeville (ISMH1950) et la croix du cimetière de Villeneuve-sur-Auvers (ISMH1948).



*Monument de la Croix Boissée (LEU49) : la croix en métal est placée sur un fût en grès portant la date « 1852 » et reposant sur un piédestal en pierre meulière et un socle en grès à deux degrés.*



*Croix en grès du cimetière de Villeneuve-sur-Auvers (VSA24) reposant sur un socle à trois degrés plus ancien.*

### Puits.

Comme cela a été précisé dans la partie consacré à l'hydrographie, le territoire d'étude est parsemé d'une grande quantité de puits qui participe à son identité. Vingt-deux puits ont été recensés. Il s'agit d'ouvrages communautaires ou d'ouvrages associés à des bâtiments privés dénaturés et présentant un intérêt pittoresque particulier. Par ailleurs, soixante-sept puits ont été recensés comme parties constituantes de bâtiments.

Les plus rudimentaires sont de plan circulaire et composés d'une simple margelle en pierre. L'absence de couverture permet ainsi de recueillir les eaux de pluie. D'autres puits sont couverts ce qui garantit la salubrité des sources et la conservation des mécanismes permettant de puiser l'eau face aux intempéries. De nombreux puits à calotte conique ou circulaire ont ainsi été recensés sur le territoire d'étude.



*Puits intégré au mur de clôture de la ferme située au 40-44 rue de Janville à Janville-sur-Juine (JAN15).*



*Puits à calotte conique située dans la cour de la maison rurale du 37, Grande Rue à Torfou (TOR12)*



*Puits découvert situé dans la cour de l'immeuble du 43, avenue du Général Leclerc à Ballancourt-sur-Essonne (BAL51). Le portique en ciment possède un décor de faux-bois dans un style « rustique ».*

### Lavoirs.

Vingt lavoirs ont été recensés au cours de l'étude. Les lavoirs sont situés le long des cours d'eau afin de profiter du courant permettant de renouveler l'eau. Sur les vingt lavoirs recensés, six présentent des caractéristiques pittoresques, architecturales ou de conservation remarquables (ETR258, CHM36, LAR129, VIL73, VIL22, ECH17 et ECH32).

Le courant hygiéniste de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle favorisa le développement des lavoirs. La loi du 3 février 1851 imposa en effet à chaque commune de construire un lavoir où l'eau pouvait s'écouler. Dans le cadre de cette loi, un crédit spécial fut voté pour subventionner à hauteur de 30 % la construction des lavoirs.

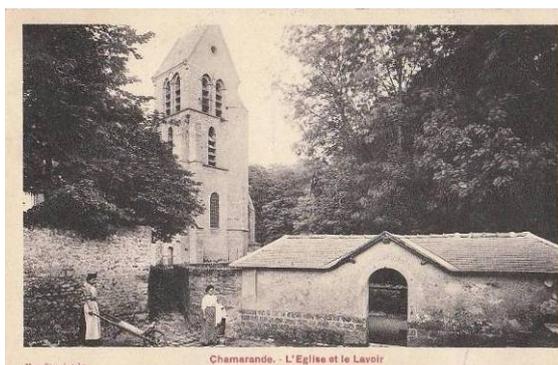
Certains lavoirs, comme celui de Mennecy (MEN143), sont à l'état d'abandon tandis que d'autres ont fait l'objet d'une récente restauration (ETR258).



*Lavoir offert par Paul et Aymé Darblay en avril 1899 à la commune d'Echarcon (ECH32)*



*Lavoir situé le long de l'Essonne à Mennecy (MEN143)*



*Carte postale, datée du début du XX<sup>e</sup> siècle, de l'église et du lavoir de Chamaranne et photographie du même point de vue prise au cours du mois d'août 2009 : la mise en parallèle des deux documents permet de constater que le lavoir a conservé l'ensemble de ses caractéristiques architecturales au cours du XX<sup>e</sup> siècle.*

### Abris de cantonnier.

Enfin, huit abris de cantonnier ont été recensés (CHA05, ORM36, NAI02, NAI19, VIL47, VIL74, VIL56 et CHM74). Certains d'entre eux possèdent toujours les traces du foyer de l'ancienne cheminée qui permettait au cantonnier de se réchauffer. Quatre abris de cantonnier possèdent un décor de briques au niveau de l'encadrement des baies et/ou des chaînes d'angle (ORM36, NAI02, VIL74 et CHM74). Trois abris de cantonnier sont couverts d'un toit à forme arrondie (NAI02, CHA05 et NAI19). Enfin, VIL56 se distingue par la forme conique de son toit.



*Abris de cantonnier situé sur la D948 à Nainville-les-Roches (NAI02) : le bâtiment possède un toit à forme arrondie et une modénature de briques.*



*Abris de cantonnier situé avenue des Roissys-Hauts à Ormoy (ORM36) qui possède une cheminée, une modénature de briques et une date portée (1906).*



*Abri de cantonnier à couverture conique (VIL56).*

## 8. Châteaux

### 32 édifices recensés

**Inaccessibles : 5 (ASG22, VEG09, VRA103, VRA102, VRA101)**

**Intéressants : 5 (BRE126, MEN73, VIL57, CHE02, MAR121)**

**Remarquables : 15 (LEU09, VEG32, ECH18, FON30, COU12, TOR19, SOU04, SOU10, VIL01, LAR79, LAR89, LAR92, JAN12, BRE20, BRE107)**

**Exceptionnels : 7 (BAL02, NAI01, VIL21, VIL59, BOU87, CHM75, BRE112)**

Il existe trente-deux châteaux au sein du territoire d'étude. Ce chiffre est très élevé si on le compare au nombre de communes étudiées<sup>26</sup>. Il s'avère cependant qu'il existe de fortes inégalités dans la répartition des châteaux sur le territoire. Si Mauchamps, Chauffour-lès-Etréchy ou Auvernaux sont dépourvus d'édifices castraux, d'autres communes en possèdent plusieurs à l'image de Saint-Vrain (VRA101, VRA102 et VRA103), Lardy (LAR79, LAR89 et LAR92) ou bien encore Villeconin et Brétigny-sur-Orge qui comprennent chacune quatre châteaux (VIL01, VIL21, VIL57 et VIL59 ; BRE20, BRE107, BRE112, BRE126).



Château de Gravelle  
ASG22  
XVIII<sup>e</sup> siècle  
Inaccessible



Château du Grand Saussay  
BAL02  
1<sup>er</sup> quart du XVII<sup>e</sup>  
Exceptionnel  
ISMH1951



Château du Mesnil-Voisin  
BOU87  
1<sup>ère</sup> moitié XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup>  
Exceptionnel  
CMH1980

<sup>26</sup> Ce chiffre ne rend pas entièrement compte de la réalité. Il s'avère en effet que le territoire d'étude comprend plus de trente-deux châteaux dans la mesure où certains d'entre eux n'ont pas été recensés en raison de leur état de conservation qui laissait apparaître, ou supposer, de profondes dénaturations (Châteaux de Montceaux ou bien encore de Frémigny à Bouray-sur-Juine). Le territoire d'étude comprenait également des châteaux qui ont disparu. Marolles-en-Hurepoix compte ainsi jusqu'à quatre châteaux sur son territoire : le château de Beaulieu, le château de Marolles, le château des Tournelles et le château de Gaillon. Les quatre châteaux ont été détruits. Le souvenir de ces anciens édifices castraux se manifeste aujourd'hui par la conservation de certaines annexes ou par la conservation des emprises foncières des anciens domaines.



Château de la Garde  
BRE20  
XVIe siècle  
Remarquable



Château de Rosière  
BRE107  
Fin XIXe siècle – début XXe siècle ?  
Remarquable



Château La Fontaine  
BRE112  
Début XXe siècle  
Exceptionnel



Château du Pavillon  
BRE126  
XVIIIe siècle ?  
Intéressant



Château de Chevannes  
CHE02  
Ante-cadastre  
Intéressant



Château de Chamarande  
CHM75  
XVIIe siècle – XVIIIe siècle  
Exceptionnel  
CMH1981



Château du Bas-Coudray  
COU12  
XVIIIe siècle ?  
Remarquable  
ISMH1945 (Escalier)



Château d'Echarcon  
ECH18  
Fin XIXe siècle  
Remarquable  
CMH1976 (Nymphée)



Château de Fontenay-le-Vicomte  
FON30  
Fin XIXe siècle  
Remarquable



Château de Gillevoisin  
JAN12  
1<sup>ère</sup> moitié XVIIe siècle  
Remarquable  
ISMH1969



Château des Pastoureaux  
LAR79  
Fin XIXe siècle – début XXe siècle ?  
Remarquable



Château de la Place  
LAR89  
2<sup>ème</sup> moitié du XIXe siècle  
Remarquable



Vieux château de Lardy  
LAR92  
XVe siècle ?  
Remarquable



Château de Leudeville  
LEU09  
Fin XVIIe siècle – XVIIIe siècle  
Remarquable



Château de Marolles  
MAR121  
?  
Intéressant



Vestiges du château de Villeroy  
MEN73  
XVIe siècle  
Intéressant



Château de Nainville-les-Roches  
NAI01  
Début XXe siècle  
Exceptionnel



Château de la Briche  
SOU04  
Ante-cadastre ?  
Remarquable



Château de Souzy  
SOU10  
XIXe siècle ?  
Remarquable



Château de Torfou  
TOR19  
Ante-cadastre ?  
Remarquable



Château de la Sausnaie  
VEG09  
Fin XVIIe siècle ?  
Inaccessible



Château du Guichet  
VEG32  
XIXe siècle ?  
Remarquable



Vestiges du château de la Grange  
VIL01  
XIIIe siècle  
Remarquable  
ISMH1926



Manoir des Ardenelles  
VIL21  
XIVe – XVIIe siècle  
Exceptionnel  
ISMH1926



Vestiges du château du Fresne  
VIL57  
XVIe siècle  
Intéressant



Château de Saudreville  
VIL59  
XVIIe siècle – XVIIIe siècle  
Exceptionnel  
ISMH1972



Château de Sain-Vrain  
VRA101  
XIXe siècle  
Inaccessible



Château de Billy  
VRA102  
XIXe siècle  
Inaccessible



Château de la Boissière  
VRA103  
XIXe siècle  
Inaccessible

Les communes dans lesquelles on note la plus forte concentration de châteaux correspondent aux communes situées en fond de vallées (vallées de l'Orge, de la Juine, de la Renarde et de l'Essonne). La vallée de la Juine constitue un important vecteur d'implantation castrale, dix châteaux ayant été recensés sur les rives de ce cours d'eau entre les communes d'Auvers-Saint-Georges et Saint-Vrain.

Par ailleurs, de nombreux châteaux du territoire d'étude sont associés à une grande ferme à cour fermée dont le statut de ferme seigneuriale se manifeste généralement par la présence d'un colombier.



*Colombier associé au château de Leudeville (LEU09)*



*Colombier associé à la ferme de la Honville (LAR02) qui était la ferme seigneuriale du château de la Honville, aujourd'hui disparu.*



*A droite, le colombier associé au château du Mesnil-Voisin (BOU87) à Bouray-sur-Juine.*

Sur les trente-deux châteaux recensés, cinq sont inaccessibles. Ces châteaux ne peuvent être étudiés depuis la voie publique car ils sont situés au centre d'importants domaines boisés clos par de hauts murs en pierre. Certains éléments attestent cependant de leur existence. Il s'agit en premier lieu de la présence des murs de clôture mentionnés précédemment et des grilles qui s'ouvrent généralement sur de monumentales allées plantées d'arbres. Les pavillons d'entrée et les communs constituent également des marqueurs forts laissant supposer l'existence actuelle ou passée d'un château.

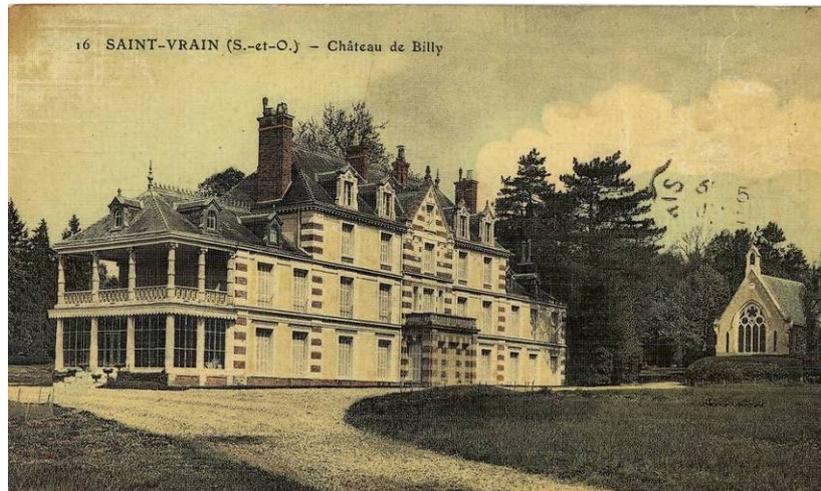
Les trois châteaux existants sur le territoire de la commune de Saint-Vrain sont autant d'exemples permettant d'illustrer les limites rencontrées lors du recensement. Les domaines de ces trois châteaux marquent en effet fortement le territoire (murs de clôture, pavillons d'entrée et grilles). Les châteaux sont inaccessibles depuis la voie publique et les seuls documents en notre possession permettant de les identifier sont des cartes postales datant du début du XX<sup>e</sup> siècle. Il est par conséquent impossible de connaître leur état de conservation actuel.



*Allée plantée d'arbres menant au château de la Boissière à Saint-Vrain (VRA101)*



*Grille et pavillon d'entrée du parc du château de Saint-Vrain (VRA103)*

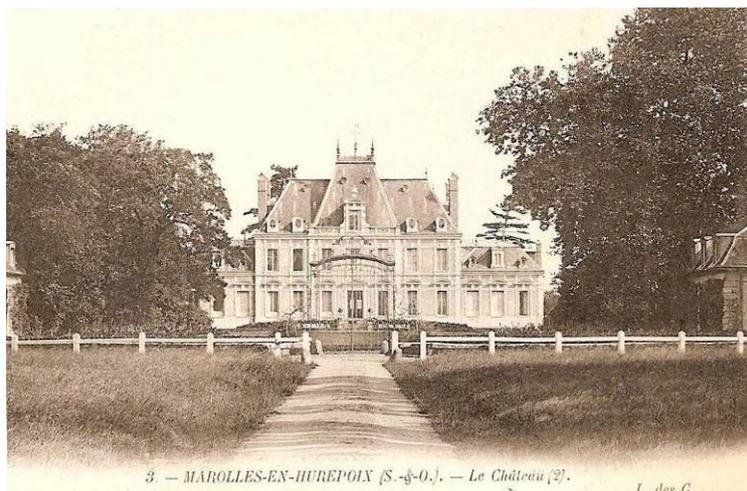


*Carte postale, datant du début du XXe siècle, du château de Billy et de la chapelle attenante (VRA102) : le cadastre rénové et la photographie aérienne laisse supposer que les bâtiments semblent avoir conservé les mêmes proportions. Cependant, seule une visite de la propriété permettra de constater l'état actuel de conservation des bâtiments.*

Les châteaux « intéressants » correspondent aux châteaux accessibles depuis la voie publique mais dont les caractéristiques architecturales ont été altérées. Il s'agit par exemple de châteaux en ruines, de châteaux actuellement occupés par une administration ou de châteaux partiellement détruits dont il ne reste qu'une partie des bâtiments mais dont le domaine continue à structurer le territoire.



*Grille, pavillon d'entrée et douves du château de Marolles-en-Hurepoix (MAR121).*



Carte postale, datant du début du XX<sup>e</sup> siècle, du château de Marolles-en-Hurepoix. Le château fut incendié par les troupes allemandes au cours du mois d'août 1944.



Château du Pavillon (BRE126) dont les bâtiments accueillent actuellement le foyer départemental de la SNCF. Le parc à la française est agrémenté d'un important canal.

Les châteaux « remarquables » et « exceptionnels » sont généralement implantés à proximité des cours d'eau et les parcs dans lesquels ils s'inscrivent sont agrémentés de nombreux jeux d'eau.

Neuf d'entre eux font l'objet d'une protection patrimoniale, partielle ou totale, au titre des monuments historiques (COU12, ECH18, VIL01, VIL21, VIL59, JAN12, BAL02, BOU87, CHM75).

Le respect de l'intégrité architecturale d'un château ou la présence de parties constituantes exceptionnelles au sein d'un domaine expliquent la classification dans la catégorie « remarquable » ou « exceptionnel » des châteaux pouvant apparaître comme présentant un faible intérêt patrimonial. C'est le cas notamment des châteaux de Nainville-les-Roches (NAI01), d'Echarcon (ECH18) ou bien encore le château La Fontaine à Brétigny-sur-Orge (BRE112). Ces trois châteaux, construits au début du XX<sup>e</sup> siècle, ne présentent pas de caractéristiques architecturales exceptionnelles et, dans le cas des châteaux La Fontaine et de Nainville-les-Roches, semblent avoir subi de profondes transformations en raison de

leur changement de destination (Ecole des Officiers Sapeurs-Pompiers et IUT de gestion). Ils possèdent cependant des parties constituantes dont l'intérêt patrimonial est indéniable (nymphée dans le parc du château d'Echarcon, communs et colombier dans le parc du château La Fontaine et écuries dans le parc du château de Nainville-les-Roches).



*Château d'Echarcon (ECH18)*



*Nymphée du XVIII<sup>e</sup> siècle, situé dans le parc du château d'Echarcon, ayant fait l'objet d'une mesure de classement en 1976 (photographie extraite du dossier de pré-inventaire).*



*Parc, fontaine et plan d'eau du château du Mesnil-Voisin*

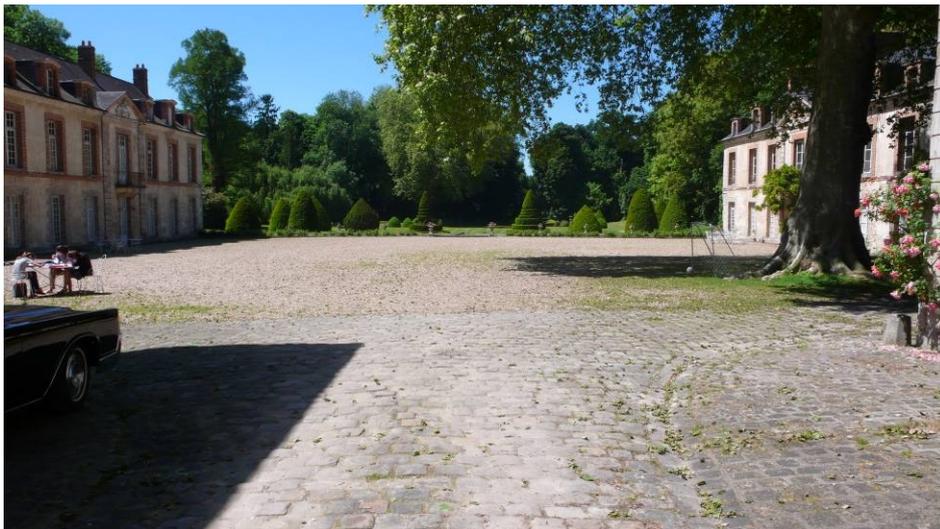


*Extrait de la section A, 1<sup>ère</sup> feuille du cadastre napoléonien de la commune de Souzy-la-Briche (1824). La Renarde est entièrement aménagée au niveau du parc du manoir des Ardenelles. Au centre du canal, construit sur un îlot, on distingue le bâtiment de l'ancienne église paroissiale (ISMH1931) © A.D. 91.  
La configuration actuelle du parc du manoir des Ardenelles est la même que celle relevée sur le cadastre napoléonien.*

Enfin, on peut distinguer plusieurs grandes familles architecturales au sein de la typologie des châteaux du territoire d'étude. Certains d'entre eux sont en ruines et par conséquent difficilement identifiables (Tour du château de la Grange et château du Fresne à Villeconin ainsi que le château de Villeroy à Mennecy). Les familles architecturales relèvent de trois périodes chronologiques principales : première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle (brique et pierre « style Louis XIII »), deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et XIX<sup>e</sup> siècle (style néoclassique).



*Le château de Chamarande est un parfait exemple de l'architecture brique et pierre. Le corps central est animé par le contraste des matériaux (ardoise, brique et pierre) et les baies qui ont gagné en verticalité par rapport aux époques précédentes rythment avec une extrême régularité les façades. Le corps central est coiffé d'un toit brisé.*



*Le château du Grand Saussay situé à Ballancourt-sur-Essonne et construit au cours du premier quart du XVII<sup>e</sup> siècle, répond également aux critères de l'architecture brique et pierre. Les bâtiments, placés symétriquement autour d'une cour, sont entourés de douves.*



*Le château du domaine des Pastoureaux, construit à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, réinterprète le « style Louis XIII » : le bâtiment associe la brique, la pierre et l'ardoise. Le toit en pavillon contraste par sa verticalité avec le toit brisé du château de Chamarande.*



*Construit au début du XX<sup>e</sup> siècle, le château de Nainville-les-Roches, situé dans la partie orientale du territoire d'étude, réinterprète encore plus librement le « style Louis XIII » : le toit en pavillon dans lequel sont aménagés trois étages de combles frappe par sa verticalité et la variété de ses volumes.*

Les châteaux de Leudeville et de Saudreville (Villeconin) constituent les deux exemples les plus représentatifs du classicisme épuré de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les façades de ces deux bâtiments, recouvertes d'enduit, obéissent à une rigoureuse symétrie. Les encadrements de baies sont soulignés par des bandeaux lissés.



*Château de Leudeville dont la modénature se limite aux bandeaux lissés de plâtre et à la présence d'un fronton coiffant la travée centrale.*



*Château de Saudreville*

Enfin, le château d'Echarcon dont la façade du corps central est rythmée par des pilastres à chapiteaux doriques a été construit au XIX<sup>e</sup> siècle en référence explicite au Petit Trianon. Le bâtiment fut édifié à l'emplacement d'un château plus ancien comme de nombreux autres châteaux du territoire d'étude. Le cadastre napoléonien et la présence d'une grande ferme à cour fermée « ante-cadastre » dont l'une des entrées monumentales donne sur le parc du château attestent en effet de l'existence d'une construction castrale plus ancienne.



*Château d'Echarcon*

## **9. Patrimoine industriel**

Le territoire d'étude comprend une quantité relativement importante d'édifices industriels. Cet ensemble de bâtiments est aujourd'hui en pleine mutation en raison de l'arrêt quasi complet des activités industrielles. La poudrerie du Bouchet constitue ainsi le seul objet patrimonial recensé toujours en activité.

Les moulins constituent une part importante des édifices préindustriels ou industriels recensés. Si l'on excepte les moulins dénaturés, le territoire d'étude compte neuf moulins recensés (ECH02, ORM38, ASG60, LAR140, BOU14, JAN72, LAR141, ETR222 et BRE117). Le moulin de Pierre Brou à Etréchy (1835), le moulin de Vaux à Auvers-Saint-Georges et le moulin de Bouray-sur-Juine (1835) présentent la particularité d'avoir été construits à la même période et selon les mêmes influences architecturales. Ces trois bâtiments répondent ainsi aux principes de l'architecture utilitaire et les élévations utilisent un vocabulaire formel italien par le biais de baies en plein cintre appareillées en brique et de fenêtres thermales<sup>27</sup>. La présence de belvédères, aujourd'hui disparus, sur le corps central du moulin de Pierre Brou accentue encore les références au vocabulaire formel italien.

---

<sup>27</sup> ALLEMAND-COSNEAU, (C.), COUAPEL (J.-J.), DUFLOS, (A.), DUFOURNIER, (B.), FRITSCH, (J.), PEROUSE de MONTCLOS, (J.-M.), *Clisson ou le retour d'Italie*, p. 74.



*Moulin de Bouray-sur-Juine © Région Île-de-France – Inventaire Général / P. Ayrault, 2005, ADAGP.*



*Moulin de Vaux, aujourd'hui dénaturé, a été transformé en résidence de services (Château-résidence du Moulin de Vaux).*

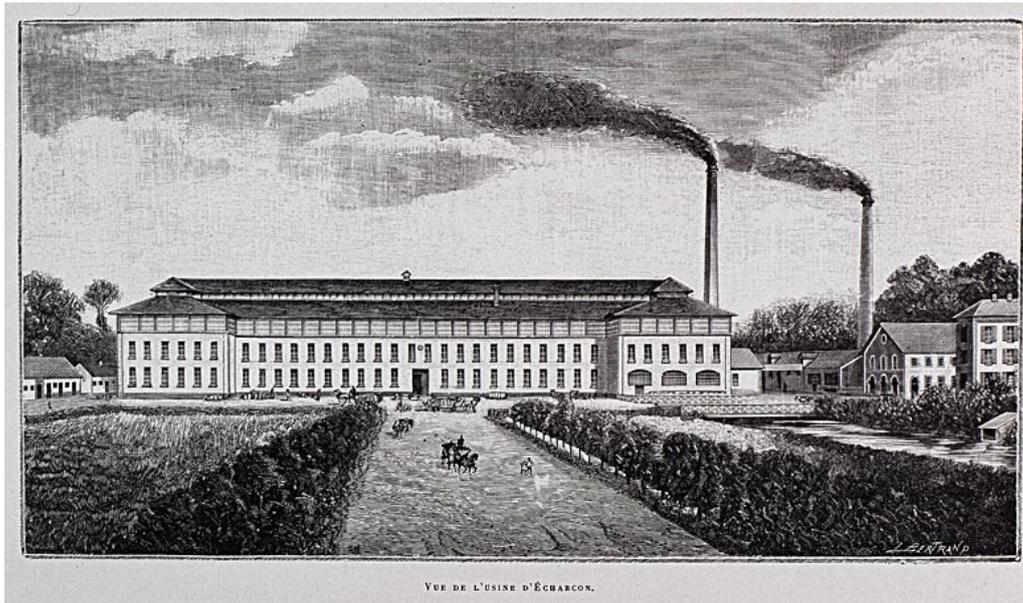


*Moulin de Pierre Brou, à Etréchy © Région Île-de-France – Inventaire Général / J.-B. Vialles, 1985, ADAGP.*

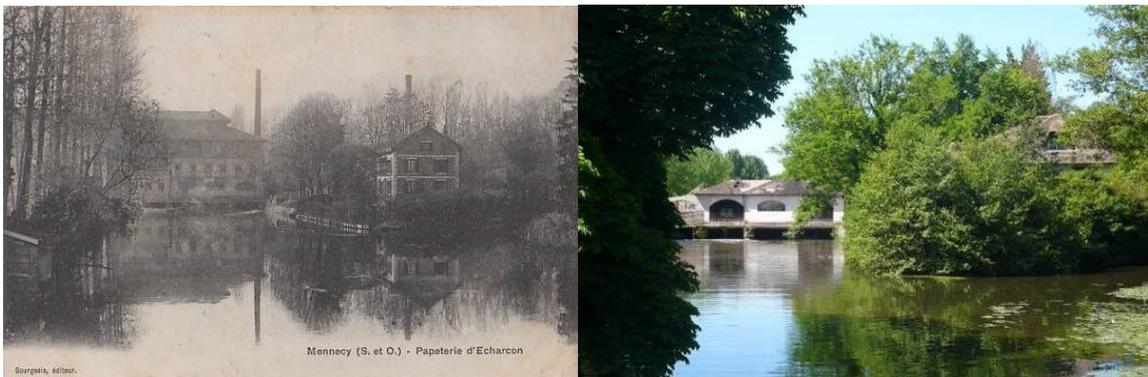


*Carte postale ancienne du moulin de Pierre Brou sur laquelle on distingue les belvédères, aujourd'hui disparus, qui coiffaient le corps central du moulin.*

Une usine de fabrication de pâte à papier, de papier et de carton (ECH02), appelée Papeterie mécanique, s'installa à Echarcon dans les années 1820 sur les rives de l'Essonne à l'emplacement d'un moulin « ante-cadastre ». L'usine fut rachetée par la famille Darblay (Papeteries d'Essonne) en 1867. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'usine employait une centaine d'ouvriers.



*Vue des papeteries d'Echarcon extraite de Les Grandes usines de Turgan, 1889 (IVR11\_05911408XA).*



*Carte postale, datant du début du XX<sup>e</sup> siècle, des papeteries d'Echarcon et photographie du même point de vue prise au cours du mois de mai 2009.*

Les bâtiments de la papeterie, tels que les montrent les documents ci-dessus, ont aujourd'hui disparu. Il semblerait cependant que les fondations du bâtiment enjambant l'un des bras de l'Essonne soient toujours en place.

L'activité industrielle de la commune d'Echarcon se manifeste également par la présence d'une distillerie située dans l'enceinte de la ferme de Bellay. Cette grande ferme à cour fermée, construite au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, comprend d'imposants bâtiments dont une grange possédant un porche coiffé d'un pigeonnier et d'une horloge. A droite de l'entrée de la distillerie, le bâtiment administratif d'entreprise ou logement patronal possède une modénature soignée composée de chaînages d'angle en briques, d'une corniche moulurée et de baies cintrées.



*Bâtiment administratif d'entreprise ou logement patronal*

Le hameau du Grand Saussay, à Ballancourt-sur-Essonne, comprend une ancienne tuilerie<sup>28</sup>, recensée BAL04. Elle se compose de deux bâtiments alignés sur la rue. Construits en moellons de meulière, de calcaire et de grès, ils sont renforcés par des contreforts adossés au pignon. Ces bâtiments sont actuellement occupés par un établissement scolaire. La parcelle de l'ancienne tuilerie a été divisée et plusieurs pavillons construits.



*BAL04*

---

<sup>28</sup> *Monographie de l'Instituteur*, p. 8.



*Plan extrait de la Monographie de l'Instituteur sur lequel on distingue les bâtiments de l'ancienne tuilerie ; extrait du cadastre rénové : les bâtiments sur rue de l'ancienne tuilerie sont conservés et des pavillons construits en fond de parcelle © 2007 Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.*

De manière générale, les communes situées sur le tracé des grandes voies de communication, comme Mennecey et Brétigny-sur-Orge, se distinguent par la quantité et/ou par la monumentalité des sites industriels.



*Bâtiments dénaturés de l'ancienne sucrerie située au 12, avenue Darblay à Mennecey*



*Ancien bâtiment de la manufacture d'alun de Mennecey (MEN04)*



*Annexes de l'ancienne manufacture de porcelaine de Villeroy à Menecy (MEN55)*



*Maison des Sorbiers située sur le site industriel de la graineterie Clause à Brétigny-sur-Orge (BRE166). Le site fait actuellement l'objet d'un projet de reconversion en éco-quartier.*

## **B. Etat général du patrimoine**

« Le territoire d'Île-de-France ressemble à un manuscrit sur lequel auraient été successivement écrits, grattés, puis réécrits d'innombrables scénarios d'habitat et d'architecture. C'est ce palimpseste, métaphore du patrimoine, qu'il convient de lire<sup>29</sup> »

Cette citation de Jean-Michel Leniaud illustre parfaitement les mécanismes de transformations et de réhabilitation du patrimoine relevés lors du recensement qui ont, au gré des événements politiques, des changements de propriétaire ou de destination, des évolutions architecturales ou des révolutions techniques, entraîné des modifications superficielles ou des dénaturations profondes des édifices préexistants.

Bien que certains bâtiments recensés soient transformés par rapport à leur état d'origine, ils n'en constituent pas moins des objets patrimoniaux. Les bâtiments « dénaturés » avant 1945 n'ont pas été écartés du recensement dans la mesure où les transformations ont été effectuées dans la limite du cadre chronologique fixé lors de l'élaboration de la méthode. Le bâti patrimonial en Île-de-France étant par nature sujet à des transformations et évolutions constantes, il paraissait en effet impossible d'écarter l'ensemble des bâtiments dont l'état d'origine a été modifié.

Par ailleurs, certaines transformations antérieures à 1945 sont généralement d'une grande qualité architecturale et esthétique qu'il convient de souligner et de mettre en valeur. Les remaniements effectués sur ces bâtiments sont en effet bien souvent consécutifs à un changement de statut des propriétaires qui souhaitent afficher leur réussite sociale par le biais de signes extérieurs de richesse : les façades sont ornées d'éléments de modénature (décor de briques et/ou de plâtre, carreaux de faïence...) et/ou les bâtiments font l'objet d'agrandissements.

---

<sup>29</sup> LENIAUD, J.-M., « Patrimoines d'Île-de-France : permanences, différences et convergences », in *Rencontre des histoires, des populations, des territoires*, p. 32.



*Une partie du logis « ante-cadastre » de la ferme de Pocancy à Janville-sur-Juine (JAN02) a été reprise au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. La pente du toit, à l'origine en bâtière, a été modifiée afin d'aménager les combles. L'ardoise a remplacé la tuile plate. On note également la présence d'une double lucarne à fronton trilobé et d'une modénature de briques caractéristique de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.*



*Cette villa située au 5, place de l'Eglise à Vert-le-Petit (VEP12) est le résultat d'une transformation profonde d'un bâtiment « ante-cadastre ». En effet, elle est bâtie à partir d'un bâtiment quadrangulaire (probablement une ancienne maison rurale) auquel des aménagements et transformations ont été apportés afin de donner plus d'élégance au bâtiment d'origine. La façade donnant sur la place de l'Eglise est soignée : construite en meulière rocaillée et à colombage, elle possède des aisseliers supportant le débord de toit ainsi qu'une loggia.*

*La photographie de la façade postérieure permet de mieux comprendre les ajouts faits au bâtiment d'origine.*



*Façade postérieure de VEP12 : le pignon sur rue dépourvu de baies à l'origine et dont la maçonnerie en moellons est caractéristique des bâtiments ruraux « ante-cadastrés ». Cette photographie permet de comprendre les différents ajouts qui ont été effectués afin d'agrandir le bâtiment d'origine : surélévation de la partie centrale, ajout d'une aile, construction d'un escalier extérieur couvert permettant de distribuer les pièces de l'étage nouvellement créé.*

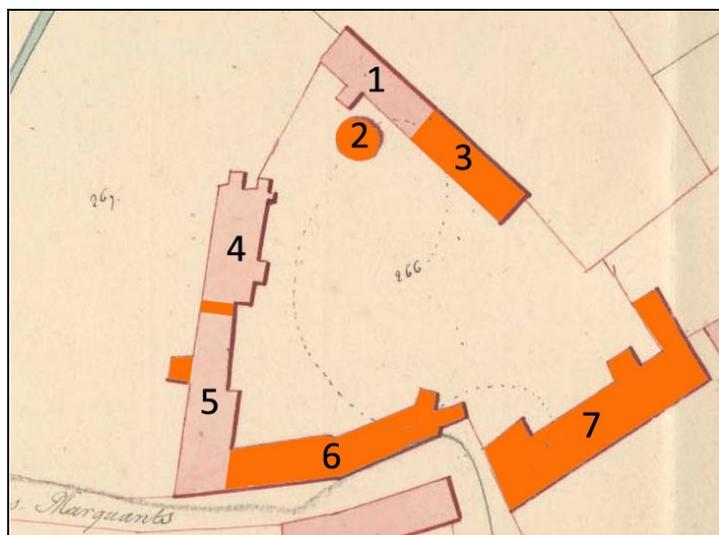


*Maison de bourg « ante-cadastre » située au 14, rue de la Mairie à Bouray-sur-Juine (BOU37) dont la façade sur rue est recouverte d'un enduit en briquetage.*

L'ancienne grande ferme « ante-cadastre » de la rue des Marquants à Vert-le-Grand constitue l'un des exemples les plus révélateurs à l'échelle du territoire d'étude de la dynamique de transformations et de réhabilitation de bâtiments préexistants.

Le logis de ferme recensé VEG85 (bâtiment N°4) faisait partie d'un ensemble qui comprenait plusieurs bâtiments agricoles (1, 3, 5, 6 et 7) ainsi qu'un colombier (2). Le colombier a disparu et la grange « 7 », le long de laquelle a été prolongée la rue des Marquants, a été détruite et

remplacée par le bâtiment de l'école des filles (VEG86). Le bâtiment « 6 » a également été détruit. Le bâtiment « 3 » a laissé place à la maison de notable recensée VEG84 et le bâtiment « 1 » constitue à l'heure actuelle une partie des annexes du nouvel édifice. Le bâtiment « 5 », aujourd'hui dénaturé, a été transformé en logements.



*Extrait du cadastre napoléonien sur lequel on distingue les bâtiments de l'ancienne grande ferme à cour fermée : en rouge foncé, les bâtiments ayant été détruits.*



*VEG85 : bâtiment constitué de cinq travées et d'un étage carré surmonté d'un étage de combles. Un étage de combles supplémentaire a été ajouté par rapport à l'état constaté sur les photographies du dossier de pré-inventaire (1972). Le bâtiment est construit sur un sous-bassement en blocs de grès. La modénature a été conservée (encadrement des baies, bandeau horizontal, structure métallique de la marquise et corniche).*



VEG84 (2 bis, rue des Marquants) fut construite au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle à l'emplacement du bâtiment « 3 » de l'ancienne ferme « ante-cadastre ». Cette maison de notable est accolée à une grange dont la toiture a

vraisemblablement été remaniée (toit brisé) et qui possède une imposante porte charretière précédée d'un porche. Cette ancienne grange faisait également partie de la grande ferme à cour fermée citée précédemment.

La maison de notable, construite en briques, comprend un étage carré surmonté d'un étage de combles sur les trois travées



méridionales. Le débord de toit est soutenu par des aisseliers. Un toit-terrasse coiffe les deux autres travées de l'étage carré.

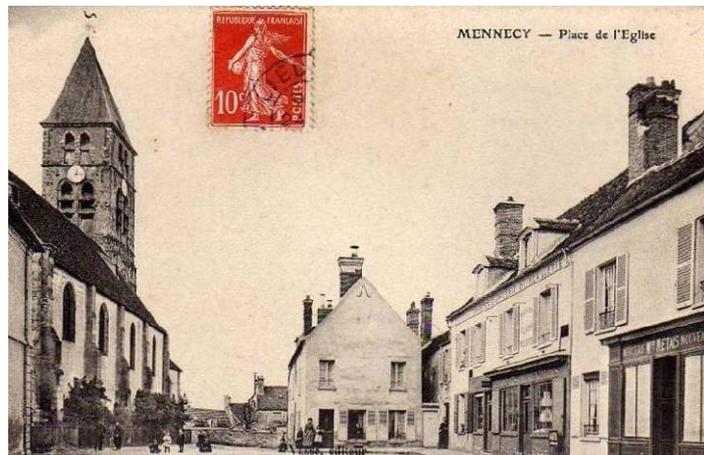
Les baies cintrées sont ornées d'un décor de briques en saillie et des jardinières. Une imposante marquise protège le perron des intempéries.

Parmi les édifices patrimoniaux recensés, donc antérieurs à 1945, il faut distinguer plusieurs degrés de transformations. Les transformations peuvent en effet être superficielles ou structurelles. Les transformations structurelles, appelées dénaturations, sont alors appréciées au cas par cas en fonction de l'intérêt patrimonial de l'édifice étudié.

Il s'avère également que certains bâtiments « ante-cadastres » ayant subi des transformations dans le cadre des limites chronologiques fixées pour l'étude ont également fait l'objet de réaménagements au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle ce qui conduit à les exclure du recensement.



*Maison « ante-cadastre » située sur la place de la Mairie de Mennecey dont le pignon a été transformée au début du XX<sup>e</sup> siècle. Malgré l'intérêt architectural évident du pignon, le bâtiment n'a cependant pas été recensé car des dénaturations postérieures à 1945 ont également été relevées (perçement de baies, adjonction d'une aile...).*



*Carte postale ancienne de la place de l'Eglise de Mennecey permettant de constater l'état avant transformations du pignon du bâtiment mentionné précédemment.*

Par ailleurs, les cours communes, qui constituent un pan du patrimoine ordinaire particulièrement menacé du fait de la simplicité des unités d'habitation qui les composent, font souvent l'objet de dénaturations structurelles majeures. Le constat est particulièrement frappant sur la commune de Vert-le-Petit. Les dénaturations sont souvent anciennes comme nous pouvons le constater sur les photographies ci-après. Malgré l'intérêt des transformations et la qualité de la modénature, les cours communes situées au 74, rue Armand Louis et au 9, rue de la Liberté n'ont pas été recensées dans la mesure où elles ont également été dénaturées ces dernières années par le percement de baies ainsi que par l'ajout de lucarnes et d'ailes latérales modifiant la circulation à l'intérieur des bâtiments.



*Cour commune « ante-cadastre » située au 74, rue Armand Louis. Le pignon du bâtiment sur rue a fait l'objet de transformations à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : à redents, il est traité en maison de bourg (régularité des baies, étage carré, modénature, ferronnerie) et flanqué d'une tourelle dans laquelle est logée la cage d'escalier. Les dénaturations postérieures à 1945 relevées sur les autres bâtiments de la cour n'ont pas permis de recenser cet ensemble.*



*Cour commune « ante-cadastre » située au 9, rue de la Liberté. L'un des deux bâtiments sur rue a été transformé au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle (présence de linteaux métalliques dont les rivets sont masqués par des rosettes, d'une marquise et de carreaux de faïence à décor floral en ronde-bosse). Le constat relatif aux dénaturations postérieures à 1945 effectué pour la cour commune précédente s'applique également à cet exemple.*

### Dénaturations.

Le bâti patrimonial du territoire d'étude a connu de nombreuses transformations depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Ces transformations sont souvent profondes et altèrent de façon irrémédiable la structure et la fonction d'origine des bâtiments. Les dénaturations sont le fruit d'un changement de destination ou d'une volonté d'adapter un habitat ancien non-conforme aux critères fonctionnels et esthétiques contemporains. C'est ainsi que les bâtiments agricoles perdent leur fonction initiale et sont transformés en habitat individuel, que les pavillons standards de plan massé caractéristiques de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle sont agrandis, que les petites unités d'habitat traditionnel (cours communes et maisons rurales) sont surélevées et que les bâtiments industriels sont détruits ou transformés en habitat...

L'ancienne ferme « ante-cadastre » à cour fermée de la rue des Botteaux à Vert-le-Grand constitue un exemple frappant de transformations structurelles profondes d'un ensemble architectural cohérent. La cour est traversée par le prolongement de la rue des Botteaux permettant de relier la rue des Sablons à la rue des Petits Douzains. Une partie des bâtiments agricoles a été entièrement transformée en habitat individuel de type pavillonnaire.



*Voie de communication passant au centre de la cour de l'ancienne ferme des Botteaux (Vert-le-Grand).*



*Anciens bâtiments agricoles de la ferme de la rue des Botteaux (Vert-le-Grand) transformés en habitat individuel de type pavillonnaire.*

La ferme de la rue des Botteaux n'est pas un exemple isolé. De nombreuses fermes ou maisons rurales du territoire d'étude sont aujourd'hui dénaturées. Les dénaturations peuvent concerner une partie

des bâtiments, le plus souvent le logis, ou l'ensemble des bâtiments qui composent ces ensembles agricoles.



*Ferme dénaturée au 3, rue d'Auvers à Janville-sur-Juine. La plupart des annexes agricoles ont conservé leurs caractéristiques architecturales d'origine. Le logis a en revanche été radicalement transformé et son aspect extérieur n'a plus aucune cohérence avec l'ensemble dans lequel il s'inscrit.*



*Maison rurale située rue du Potager à Marolles-en-Hurepoix. cette ancienne unité d'habitat traditionnel a récemment fait l'objet d'un chantier de réaménagement : ajouts de lucarnes en parpaings, percement de nombreuses baies, huisseries en PVC...*

Toutes les typologies architecturales sont concernées par les dénaturations. Les bâtiments agricoles ne sont en effet plus les seuls à faire l'objet de chantiers de réaménagement ou de reconversion.



*Pavillon dénaturé au 13, rue Gustave Cahen à Ballancourt-sur-Essonne. La porte principale a été comblée et une aile ajoutée au bâtiment d'origine. La circulation interne est donc complètement modifiée.*



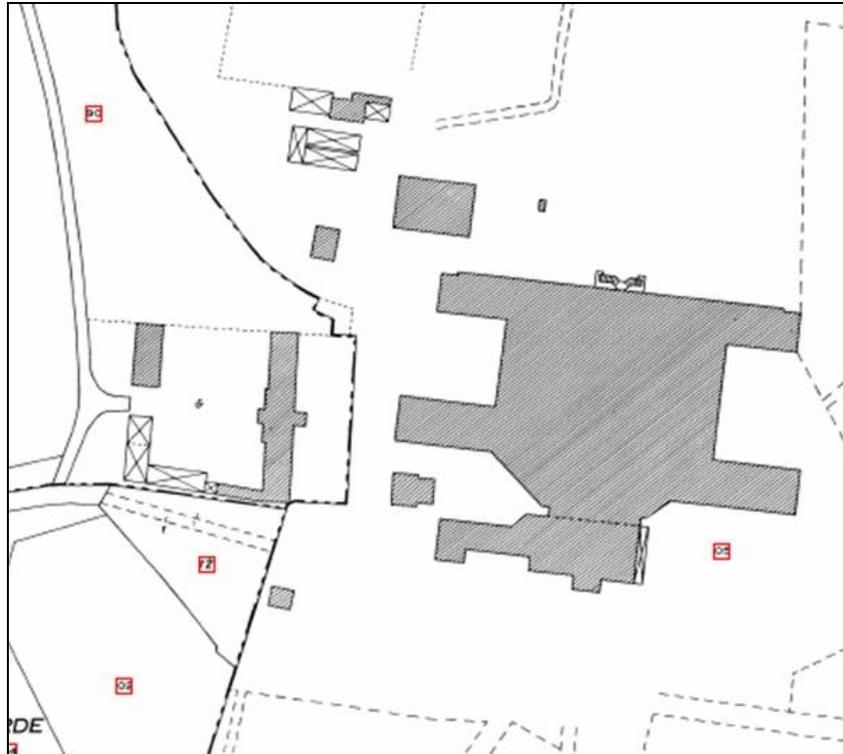
*Pavillon dénaturé au 36, rue Alfred Leblanc à Brétigny-sur-Orge : une aile, sans cohérence architecturale avec le bâtiment d'origine auquel elle est accolée, a permis de créer une pièce supplémentaire.*

De nombreux bâtiments industriels existent sur le territoire d'étude. La plupart d'entre eux, lorsqu'ils n'ont pas été détruits, ont perdu leurs fonctions d'origine trouvent souvent une nouvelle destination. Les moulins sont particulièrement concernés à l'image des reconversions effectuées sur le moulin de Vaux à Auvers-Saint-Georges, transformé en résidence services, ou sur celui d'Ormoy.

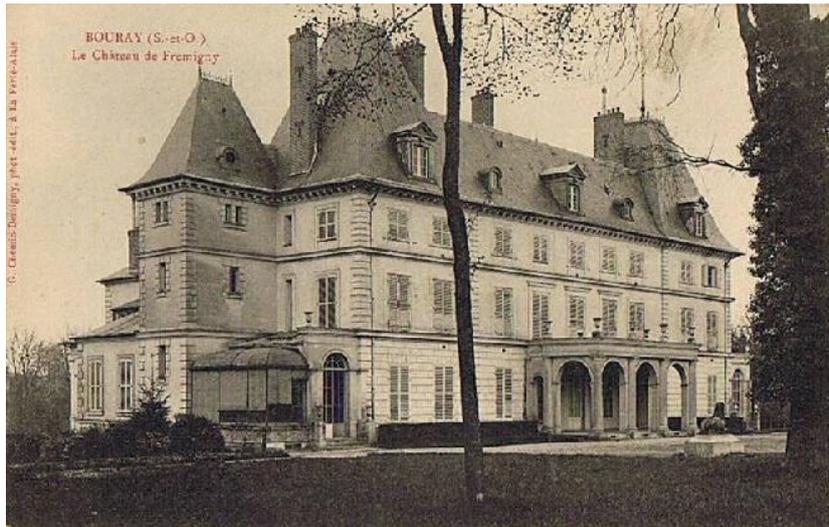


*Moulin d'Ormoy*

Le patrimoine monumental du territoire d'étude fait également l'objet de transformations structurelles majeures. Le château de Frémigny semble avoir subi de nombreuses transformations comme en témoigne le cadastre de la commune. En effet, un groupe d'assurances français a transformé le château en centre de formation au cours des années 1980 et a par conséquent créé d'importantes annexes afin de créer des chambres et salles de formation.



*Extrait du cadastre sur lequel on distingue le château et la ferme de Frémigny. La majeure partie du bâtiment est constituée d'un ajout en forme de « H » construit dans les années 1980 © Ministère du Budget, des comptes publics et de la fonction public.*



*Carte postale, datant du début du XXe siècle, du château de Frémigny.*

Le château de Montceaux a également subi des dénaturations profondes. La présence d'une entrée de cave à quelques mètres seulement du château ainsi que la nature de l'enduit et la qualité des baies du pignon méridional laissent penser qu'une partie du bâtiment avait été détruit. La mise en parallèle des photographies prises au cours de l'enquête de pré-inventaire avec celles prises au cours du diagnostic patrimonial a confirmé cette première hypothèse.



*Façade postérieure et pignon méridionale du château de Montceaux*



*Destruction de l'aile méridionale du château de Montceaux entre 1977 et 2009.*

En ce qui concerne l'évolution récente du patrimoine et des principales caractéristiques paysagères, plusieurs grandes tendances ont été observées à l'échelle du territoire d'étude.

On note tout d'abord un appauvrissement général de la modénature. Alors que la tendance consistait, avant 1945, à ajouter des éléments de modénature sur des bâtiments préexistants, on assiste aujourd'hui à la disparition de l'ensemble des éléments de décor et en particulier des éléments de décor en plâtre (moultures, bandeaux horizontaux, corniches...) au profit d'enduit uniforme au ciment. On note également une tendance générale, répondant à des critères esthétiques, qui consiste à faire sauter les enduits. Les enduits en creux sont ainsi préférés aux joints largement beurrés qui protègent les murs des agressions climatiques et de la pollution atmosphérique.

Il est important de noter que la disparition des enduits, en plus d'être en inadéquation avec les caractéristiques typologiques traditionnelles, constitue une aberration architecturale car les enduits à la chaux ou au plâtre protègent les moellons des maçonneries contre les intempéries, tout en assurant la respiration des murs et en participant à l'isolation thermique des bâtiments. L'enduit au ciment est également à proscrire car il empêche les murs de respirer en raison de son imperméabilité et peut créer des dégâts considérables sur les matériaux d'origine, notamment dans le cas de la pierre calcaire dont il facilite la désintégration.

Un autre type de phénomène est à prendre en compte sur le territoire. La maison de notable située au 56-58, avenue du Général Leclerc à Vert-le-Petit (VEP109) a ainsi fait l'objet d'un récent chantier de restauration. Si l'intégrité de ce bâtiment « ante-cadastre » semble à première vue respectée (emprise au sol similaire à celle relevée sur le cadastre napoléonien, présence d'un perron et d'un escalier extérieur latéral en grès), il est cependant caractéristique de l'évolution des critères esthétiques et architecturaux qui tendent vers une standardisation alignée

sur celle des grands promoteurs immobiliers (enduit uniforme à base de ciment, « tuiles plates mécaniques » et huisseries en P.V.C).



*VEP109*

Paradoxalement, la tendance actuelle pousse les promoteurs immobiliers à « habiller » les constructions récentes d'éléments de modénature : bandeaux horizontaux, bandeaux lissés, corniches et lucarnes. Ils répondent ainsi à une volonté, mais également à une demande, des collectivités et des particuliers qui souhaitent une meilleure intégration des bâtiments neufs dans les paysages et contextes urbains dans lesquels ils s'inscrivent.

Cet effet esthétique, censé participer à la cohésion architecturale d'un territoire, est un leurre dans la mesure où les éléments de décor ne respectent pas les techniques traditionnelles et les matériaux locaux.



*Constructions neuves dans une dent creuse au 83, Grande Rue (Janville-sur-Juine).*

Par conséquent, on assiste, d'une part, à la disparition des éléments de modénature sur les bâtiments anciens et, d'autre part, à l'apparition de décor factice sur les constructions neuves. Ce constat alarmant doit faire réagir les pouvoirs publics afin que la standardisation véhiculée par les promoteurs immobiliers ne gagne pas l'ensemble des constructions du territoire d'étude.

Par ailleurs, il est intéressant de constater que les murs de clôture en pierre délimitant les anciennes propriétés sont conservés alors que les parcelles sont loties. Il y a donc autant de percées dans les murs que de pavillons construits et le contraste entre la qualité de la maçonnerie des murs de clôture en pierre et celle, lorsqu'elle n'est pas recouverte par un enduit industriel, des nouvelles constructions est frappant.



*Pavillons construits derrière les murs de clôture de la rue des Botteaux (Vert-le-Grand)*



*Lotissement de l'avenue du Bois Chapet à Mennecy : une partie des anciens murs de clôture en pierre a été conservée et sert désormais à délimiter les parcelles du lotissement pavillonnaire. On distingue en arrière-plan la maison de notable recensée MEN35.*

La conservation des murs de clôture participe donc à un phénomène paysager intéressant qui consiste à faire du « façadisme rural », ou du « silhouettisme rural », à l'échelle territoriale. Ce phénomène est particulièrement vrai pour l'îlot formé par le hameau du petit Saint-Vrain : la majeure partie des éléments structurels ainsi que les murs de clôture en pierre des maisons rurales donnant sur la rue Saint-Antoine et la rue des Orfèvres sont conservés alors que l'intérieur des parcelles est loti (pavillons construits le long de la Voie Nouvelle) et que les bâtiments anciens sont souvent dénaturés.



*Hameau du Petit Saint-Vrain : au centre, les constructions récentes de la Voie Nouvelle  
© 2009 Tele Atlas*



*Rue Saint-Antoine*



*Maison rurale dénaturée (60-62 rue Saint-Antoine)*



*Lotissement construit le long de la Voie Nouvelle, au cœur du hameau du Petit Saint-Vrain.*

## VI. PROPOSITIONS D'ÉTUDES, DE DIAGNOSTICS PATRIMONIAUX COMPLÉMENTAIRES OU D'INVENTAIRES TOPOGRAPHIQUES

La logique d'extension des emprises foncières suit, de manière générale, et à l'échelle du territoire d'étude en particulier, les grandes voies de communication. Les principaux cours d'eau et les voies de chemin de fer constituent depuis longtemps les vecteurs privilégiés de la densification du bâti. L'absence de constructions de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle dans les villages de plateau des cantons de Mennecy et d'Etréchy témoigne de l'influence des voies de communication sur le développement urbain du territoire d'étude. A l'heure actuelle, le phénomène tend à s'inverser en raison des grandes superficies agricoles disponibles sur les plateaux pour le lancement d'importants programmes immobiliers.

Ces différents facteurs ont des répercussions en termes d'aménagement et de patrimoine. Les communes les plus intéressantes d'un point de vue patrimonial, si l'on excepte les remarquables éléments patrimoniaux isolés que constituent par exemple les grandes fermes à cour fermée des plateaux, sont en effet celles qui sont situées le long de la Juine et de l'Essonne. La Renarde participe également au développement de la partie occidentale du territoire d'étude, mais dans une moindre mesure, en raison de son éloignement des principales voies de chemin de fer.

Les communes dont le patrimoine bâti est le mieux préservé sont les suivantes :

- Bouray-sur-Juine (canton d'Etréchy)
- Chamarande (canton d'Etréchy)
- Lardy (canton d'Etréchy)
- Saint-Vrain (canton de Brétigny-sur-Orge)
- Vert-le-Petit (canton de Mennecy)
- Vert-le-Grand (canton de Mennecy)
- Villeconin (canton d'Etréchy)

Ces sept communes mériteraient qu'une étude patrimoniale approfondie, sur le modèle de celle d'un inventaire topographique, soit menée. Cependant, ces sept communes ne constituent pas en elles-mêmes un cadre territorial suffisant pour que de telles opérations soient lancées. Il convient donc de définir un cadre territorial plus proche des considérations urbaines et patrimoniales inhérentes aux grandes voies de communication.

D'autres raisons peuvent pousser à la conduite d'un inventaire topographique. Il s'agit notamment des communes les plus menacées d'un point de vue patrimonial. Les pressions urbaines et foncières favorisent en effet les phénomènes de transformations, de dénaturations et de destruction de l'habitat traditionnel. Les communes de Mennecy, du Coudray-Montceaux et de Ballancourt-sur-Essonne sont ainsi particulièrement soumises à ces fortes pressions<sup>30</sup>. Il conviendrait donc d'étudier ces trois communes avant que l'ensemble du bâti patrimonial ne vienne à disparaître.

Un inventaire topographique de la **Communauté de Communes entre Juine et Renarde** (Auvers-Saint-Georges, Boissy-le-Cutté, Bouray-sur-Juine, Chamarande, Chauffour-lès-Etréchy, Etréchy, Janville-sur-Juine, Mauchamps, Saint-Sulpice-de-Favières, Souzy-la-Briche, Torfou, Villeconin, Villeneuve-sur-Auvers) pourrait être envisagé. Cette intercommunalité comprend une partie des communes du territoire d'étude dont le patrimoine bâti est le mieux préservé (Bouray-sur-Juine, Chamarande et Villeconin) mais également des communes situées en dehors du cadre territorial de notre étude (Boissy-le-Cutté et Saint-Sulpice-de-Favières).

La qualité des objets patrimoniaux recensés sur le territoire d'étude permet également d'envisager des études de type inventaire thématique. Ainsi, les vallées du territoire d'étude, qui constituent l'axe privilégié de développement et de concentration du bâti patrimonial, pourraient faire l'objet d'une étude approfondie.

Dans cette optique, les sites naturels classés au titre de la loi du 2 mai 1930 pourraient constituer le cadre territorial à privilégier. Il s'agit notamment de l'ensemble des communes soumises au périmètre de protection du **site naturel de la Vallée de la Juine** (Auvers-Saint-Georges, Bouray-sur-Juine, Cerny, Chamarande, Etréchy, Itteville, Janville-sur-Juine, Lardy, Morigny-Champigny, Saint-Vrain et Torfou). Seules Itteville et Morigny-Champigny sont situées en dehors du territoire d'étude. Morigny-Champigny a déjà été étudiée dans le cadre de l'inventaire topographique du canton d'Etampes. Le cadre territorial du site naturel de la Vallée de la Juine permettrait de mener un inventaire topographique d'une partie des communes les plus intéressantes du territoire d'étude (Bouray-sur-Juine, Chamarande, Lardy et Saint-Vrain), mais également une grande partie des châteaux et grands domaines recensés (Bouray-sur-Juine, Chamarande, Janville-sur-Juine, Lardy et Saint-Vrain).

Si le périmètre de protection d'un site naturel peut convenir à la conduite d'un inventaire topographique, il conviendrait également de

---

<sup>30</sup> Une ZPPAUP est actuellement à l'étude sur le territoire de la commune de Mennecy.

mener ce type d'étude à l'échelle de la **Vallée de la Renarde** (Boissy-le-Sec, Breux-Jouy, La Forêt-le-Roi, Les Granges-le-Roi, Mauchamps, Richarville, Roinville-sous-Dourdan, Saint-Chéron, Saint-Sulpice de Favières, Saint-Yon, Sermaise, Souzy-la-Briche et Villeconin). La majorité des communes de la vallée de la Renarde est située en dehors du territoire d'étude. Cependant, la conduite de cette étude permettrait également de compléter la connaissance du patrimoine du Centre-Essonne en incluant une grande partie des communes des cantons de Saint-Chéron et de Dourdan. Tout en excluant la commune de Boissy-le-Sec qui a déjà été étudiée dans le cadre de l'inventaire topographique du canton d'Etampes.

De manière plus générale, il conviendrait d'étudier l'ensemble des communes de la **basse vallée de l'Essonne**<sup>31</sup> situées entre Etampes et Corbeil-Essonnes. Ainsi, si l'on excepte Villeconin, l'ensemble des communes les plus intéressantes du territoire d'étude serait étudié comprenant une grande partie des châteaux, maisons de villégiature, grandes fermes, industries et moulins dont le développement est principalement lié à la présence de l'eau et du chemin de fer.

Il conviendrait également d'étudier l'ensemble des **grandes fermes à cour fermée des cantons de Brétigny-sur-Orge, Etréchy et Mennecy** (46 fermes remarquables et 4 fermes exceptionnelles recensées) dont la qualité architecturale et l'évolution sont liées au développement de certaines activités agricoles comme la culture de la betterave ou à la présence d'ordres religieux (Templiers et Ordre de Malte dans le canton d'Etréchy) ou de grands domaines seigneuriaux.

Enfin, la conduite d'un diagnostic patrimonial sur les communes des cantons de Saint-Chéron et de Dourdan permettrait d'avoir une vision d'ensemble sur l'état patrimonial de l'ensemble du Centre-Essonne :

- **diagnostic patrimonial du canton de Saint-Chéron** (Angervilliers, Boissy-sous-Saint-Yon, Breuillet, Breux-Jouy, Le Val-Saint-Germain, Sait-Chéron, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Saint-Maurice-Montcouronne, Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Yon, Sermaise)
- **diagnostic patrimonial du canton de Dourdan** (Authon-la-Plaine, Chatignonville, Corbreuse, Dourdan, La Forêt-le-Roi, Les Granges-le-Roi, Mérobert, Plessis-Saint-Benoist, Richarville, Roinville, Saint-Escobille)

---

<sup>31</sup> Dans ce cadre, la basse vallée de l'Essonne correspond à l'ensemble hydrographique Juine-Essonne que les archives consultées par Karine Berthier dans le cadre de son étude sur « Les aménagements hydrauliques du Moyen-Age au XVI<sup>e</sup> siècle à Corbeil-Essonnes » nomment « rivière d'Etampes ».

L'étude patrimoniale de ces deux cantons permettrait en effet une couverture complète du Centre-Essonne. Les communes situées dans la partie nord-ouest du département de l'Essonne ont déjà fait l'objet d'un diagnostic patrimonial par l'Agence Kargo dans le cadre de l'extension du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse. Les communes situées dans la partie sud-est de l'Essonne devraient également être étudiées par les équipes du PNR du Gâtinais français (cf. Annexe 19).

Ainsi, si l'on excepte Itteville, l'ensemble des communes du Centre-Essonne serait étudié dans le cadre des diverses opérations de diagnostic patrimonial mentionnées précédemment.

## VII. BIBLIOGRAPHIE.

- ALLEMAND-COSNEAU (C.), COUAPEL (J.-J.), DUFLOS (A.), et al., *Clisson ou le retour d'Italie*. Paris : Editions de l'Imprimerie Nationale, 1990.
- BAILLY Roger, « Histoire des chemins de fer dans l'Essonne (deuxième partie) », *In : Mémoires d'Essonne, Revue départementale d'histoire*. Conseil Général de l'Essonne, Direction des Archives de l'Essonne, 1991, n°2.
- BERTHIER Karine, BENOIT Paul, « Les aménagements hydrauliques du Moyen-Age au XVI<sup>e</sup> siècle à Corbeil-Essonnes », *In : BURNOUF (J.), LEVEAU (Ph.), Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture, Archéologie et Histoire de l'Art*. Paris : Comité des études historiques et scientifiques, 2004, n°19.
- BLANC Brigitte, *Aux portes de l'Essonne, Athis-Mons et Paray-Vieille-Poste*. Paris : Lieux-Dits, 2004.
- BRESSON Lucien, *Histoire d'eau en Ile-de-France*. Centre régional d'études historiques et documentaires de l'Ouest parisien, 1990.
- BUSSIERE Roselyne, *Saint-Germain-en-Laye, le passé recomposé, 1800-1940*. Paris : Lieux-Dits, 1997.
- CHABROL Virginie, *Inventaire des fermes patrimoniales du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse*. Chevreuse : PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, 2009.
- CHATENET (M.), FRITSCH (J.), HERVIER (D.), *Etampes, un canton entre Beauce et Hurepoix*. Paris : Editions du Patrimoine, 1999.
- coll., *Le patrimoine des communes de l'Essonne*. Paris : Editions Flohic, 2001.
- Conseil général de Maine-et-Loire, Service départemental de l'Inventaire du patrimoine, *Diagnostic du patrimoine, Pays Segréen / Communauté de communes du Haut-Anjou*, disponible sur : <http://www.cg49.fr/>.
- Des CARS Jean, *Paris-Haussmann, le pari d'Hausmann*. Paris : Editions Picard, 1991.
- DUBY Georges, WALLON Armand, (dir.), *Histoire de la France rurale, Apogée et crise de la civilisation paysanne, 1789-1914*. Paris : Seuil, 1980, vol.3.
- DUBY Georges, WALLON Armand, (dir.), *Histoire de la France rurale, La fin de la France paysanne de 1914 à nos jours*. Paris : Seuil, 1981, vol.4.

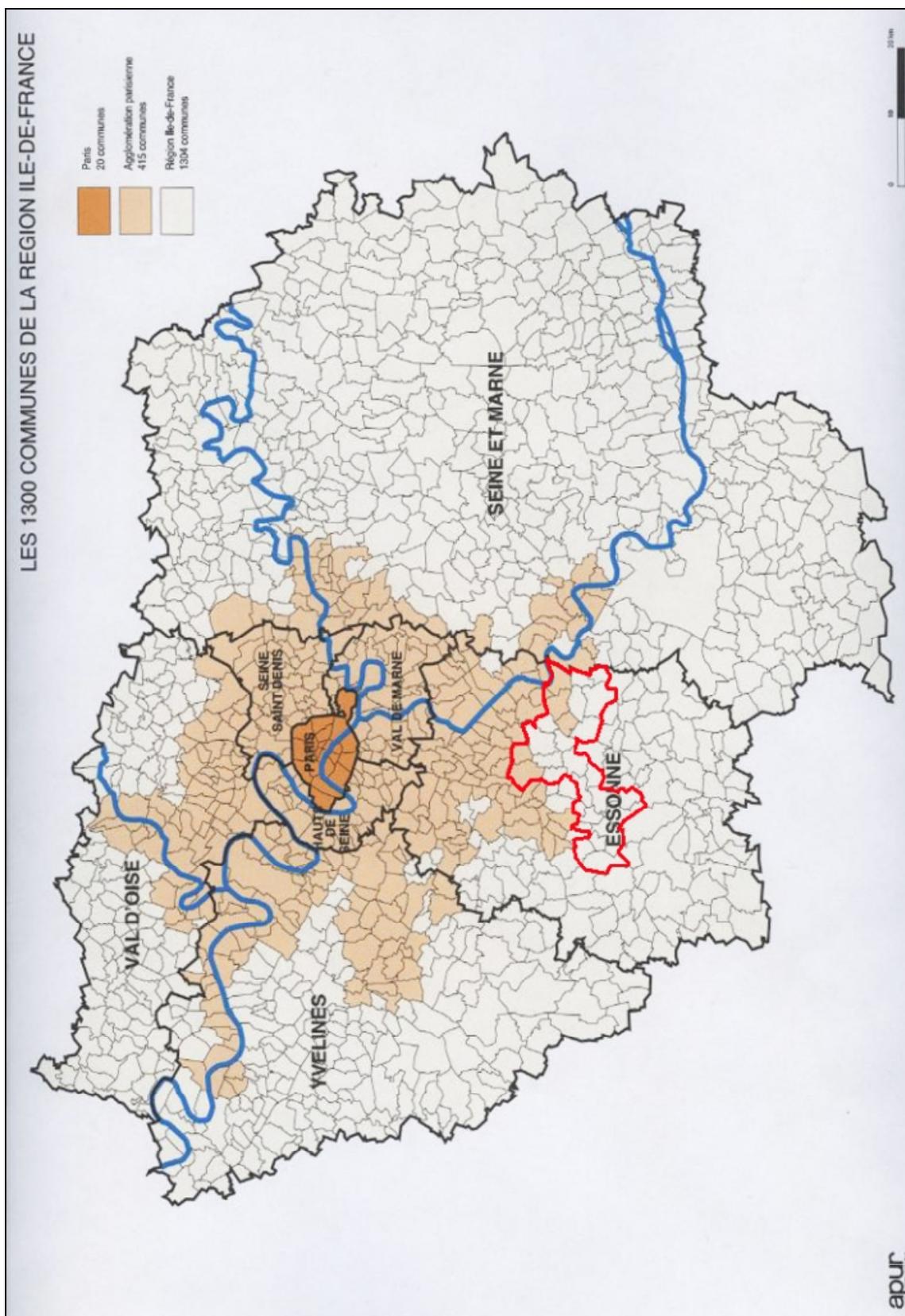
- DUCHON Nicole, *Mennecy Coup de cœur, Promenade au centre ville historique*. Manchecourt : Imprimerie Maury, 1993.
- Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, *Histoire du paysage rural et urbain de l'Île-de-France, des origines à nos jours*. Paris : Imprimerie Municipale, 1973.
- FOURCAUT Annie, *La banlieue en morceaux*. Grâne : Editions Creaphis, 2000.
- HAUMONT Nicole (dir.), *L'habitat pavillonnaire*. Paris : Editions l'Harmattan, Collection Habitat et sociétés, 2001.
- Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France (IAURIF), *Diagnostic territorial du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse*, 2008, disponible sur : <http://www.iaurif.org/>.
- IAURIF, *Note Rapide sur le Patrimoine*, mai 2000, n°2, disponible sur : <http://www.iaurif.org/>.
- IAURIF, *Note rapide sur le bilan du SDRIF*, décembre 2003, n°39, disponible sur : <http://www.iaurif.org/>.
- JOANNE Adolphe, *Géographie du département de Seine-et-Oise*. Paris : Hachette, 1892.
- KARGO (Agence), *Extension du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse – Etat des lieux patrimonial*. Chevreuse : PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, 2009.
- LACHIVER Marcel, *Vin, vigne et vigneron en région parisienne du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*. Pontoise : Société historique et archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin, 1982, p. 353-500.
- LE BAS Antoine, *Juvisy-sur-Orge. Un territoire, des réseaux*. Paris : Lieux-Dits, 2007.
- LECLERC (P.), « Moulin de Bouray », *In : Bouray et son histoire*. Bouray-sur-Juine, 1990, n°10.
- LE CLECH Sylvie, FRANCOIS Nadia, *Conserver votre patrimoine. 12 fiches pratiques*. Conseil général de l'Essonne, Archives départementales, 1999.
- LEFEBURE Christophe, *Campagnes oubliées d'Île-de-France : fermes et granges, moulins, pigeonniers, lavoirs... Les trésors du patrimoine rural*. Paris : Parigramme, 2004.
- LEMOINE Bertrand, *La France au XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris : Editions de La Martinière, 1993.
- LEVRON Jacques, *Petite histoire de l'Essonne*. Tulle : Imprimerie La Gutenberg, 1967.

- LOHR Evelyne (dir.), *Contribution au diagnostic du patrimoine de la commune de Pantin*. Conseil général de la Seine-Saint-Denis, Bureau du Patrimoine, 2004.
- Maison de banlieue d'Athis-Mons, CAUE 91, SDAP de l'Essonne, *Mémoires et projets du pavillonnaire en Nord-Essonne*. Athis-Mons : Centre culturel, 2000.
- Musée national des arts et traditions populaires, CUISENIER, Jean, (dir.), *L'architecture rurale française. Corpus des genres, des types et des variantes : Ile-de-France, Orléanais*. Champigneulle : Berger-Levrault, 1986.
- PEROUSE de MONTCLOS, Jean-Marie, *Principes d'analyse scientifique, architecture, méthode et vocabulaire*. Paris : Imprimerie Nationale, 1988.
- PERRON, Claude, *A la recherche de l'architecture paysanne : aux confins de la Beauce et du Hurepoix*. Paris : Maisons paysannes de France, 1971.
- Secrétariat général de la commission nationale de l'inventaire des monuments et des richesses artistiques de la France, HERVIER, Dominique, SAINT-AUBIN, Jean-Paul, *Aspects de l'architecture rurale en région parisienne*. Paris : Imprimerie Augustin, 1975.
- THIEBAUT, Pierre, *La maison rurale en Ile-de-France. Restaurer... construire... selon la tradition*. Paris : Eyrolles, 2001.



## VIII. ANNEXES

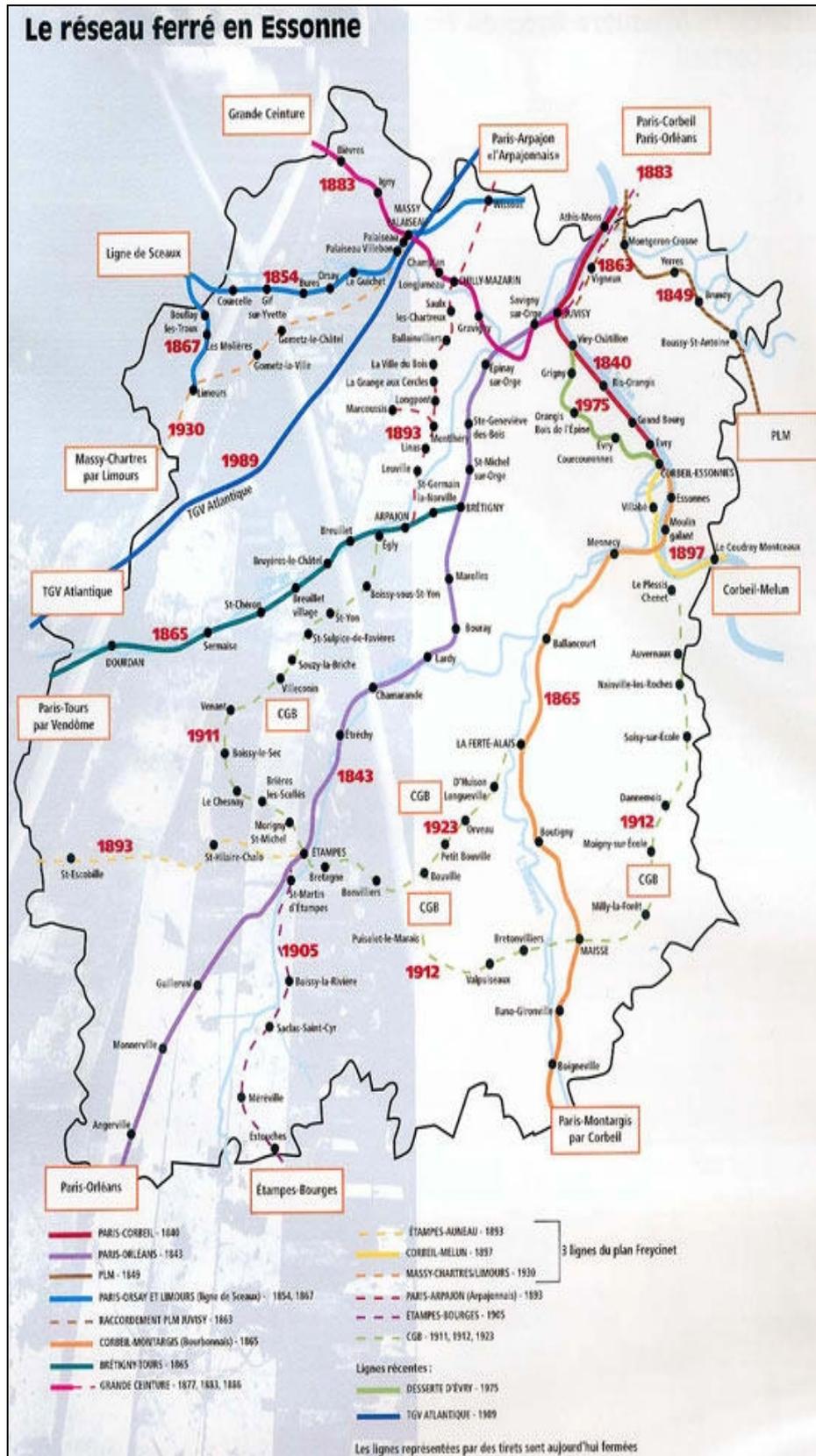
### ANNEXE 1 : Carte de l'agglomération parisienne © APUR.



ANNEXE 2 : Fiche de recensement

<b>ADRESSE:</b>				<b>N° Fiche:</b>	
				<b>Référence cadastrale:</b>	
<b>Datation:</b>	Antécadastre	19ème siècle	1ère moitié 20ème siècle	Date portée	<b>Signature:</b>
<b>Implantation:</b>	village / bourg	hameau / lieu-dit	isolé	<b>Pré- inventaire</b>	OUI      NON
<b>TYOLOGIE</b>					
cour commune	pavillon	mairie	église	maison de bourg	petit patrimoine vernaculaire:
ferme	villa	mairie / école	château	maison à boutique	
maison rurale	maison de notable	école	moulin	puits	autre:
maison de vigneron	immeuble	gare	monument aux morts		
<b>MATERIAUX DE COUVERTURE</b>					
tuiles mécaniques		tuiles plates		ardoises	autre:
<b>PARTIES CONSTITUANTES</b>			<b>MATERIAUX GROS-ŒUVRE</b>		
communs	colombier	puits	meulière	moellons	Pierre de taille autres:
four	autre:		enduit	calcaire	
<b>SECOND-ŒUVRE ET DECOR</b>					
modénature	chaînage d'angle	ferronnerie	aisselier	disparu	autre:
céramique	rocaillage	balcon	devanture de boutique	néant	
<b>INTERET</b>					
architectural	morphologique		urbain	pittoresque	historique
<b>Transformations de surface</b>		<b>DEGRE</b>			
OUI	NON	inaccessible	intéressant	remarquable	exceptionnel
<b>PHOTOS, REMARQUES ET TEMOIGNAGES EVENTUELS:</b>					

ANNEXE 3 : Le réseau ferré en Essonne © <http://www.saint-sulpice-de-favieres.com/tacot.htm>



ANNEXE 4 : mode d'occupation du sol simplifiée (données IAURIF)

Canton	Commune	Superficie (hectares)	Nombre d'habitants (1999)	Densité de population (hab / ha)	Espace urbain construit		Espace urbain non construit		Espace rural										
					Hectares	Pourcentage	Hectares	Pourcentage	Hectares					Pourcentage					Pourcentage / surface totale
									Bois et forêts	Cultures	Eau	Autre rural	Total	Bois et forêts	Cultures	Eau	Autre rural	Total	
Brétigny-sur-Orge	Brétigny-sur-Orge	1462,66	21650	14,8	593,53	40,58	153,04	10,46	111,16	497,84	16,21	90,88	716,09	15,52	69,52	2,26	12,69	100	48,96
	Le Plessis-Pâté	760,29	2926	3,85	234,6	30,86	36,7	4,83	31,91	446,78	1,36	8,94	488,99	6,53	91,37	1,83	1,83	100	64,32
	Leudeville	788,44	1187	1,51	76,12	9,65	20,61	2,61	38,89	647,59	0	5,23	691,71	5,62	93,62	0,00	0,76	100	87,73
	Marolles-en-Hurepoix	651,1	4669	7,17	175,45	26,95	60,67	9,32	93,68	307,41	1,02	12,87	414,98	22,57	74,08	0,25	3,10	100	63,74
	Saint-Vrain	1158,21	2800	2,42	125,44	10,83	122,87	10,61	306,76	567,11	26,36	9,67	909,9	33,71	62,33	2,90	1,06	100	78,56
Etréchy	Auvers-Saint-Georges	1270,54	1059	0,83	60,3	4,75	42,08	3,31	430,86	704,04	8,82	24,44	1168,16	36,88	60,27	0,76	2,09	100	91,94
	Bouray-sur-Juine	723,34	1867	2,58	63,32	8,75	31,79	4,39	270,06	333,34	11,33	12,5	628,23	42,99	53,06	1,80	1,99	100	86,85
	Chamarande	577,33	1016	1,76	57,42	9,95	30,53	5,29	223,08	232,42	6,61	27,27	489,38	45,58	47,49	1,35	5,57	100	84,77
	Chauffour-lès-Etréchy	483,09	119	0,25	7,17	1,48	3,53	0,73	36,17	433,48	0,58	2,16	472,39	7,66	91,76	0,12	0,46	100	97,79
	Etréchy	1426,84	6104	4,28	229,41	16,08	82,37	5,77	379,64	681,17	4,51	49,74	1115,06	34,05	61,09	0,40	4,46	100	78,15
	Janville-sur-Juine	1063,09	1788	1,68	74,01	6,96	62,2	5,85	459,22	462,82	2,57	2,27	926,88	49,54	49,93	0,28	0,24	100	87,19
	Lardy	768,79	4375	5,69	248,69	32,35	53,78	7	311,25	117,8	7,74	29,53	466,32	66,75	25,26	1,66	6,33	100	60,66
	Mauchamps	320,76	273	0,85	28,97	9,03	4,27	1,33	25,68	260,26	0,26	1,32	287,52	8,93	90,52	0,09	0,46	100	89,64
	Souzy-la-Briche	737,52	432	0,59	16,21	2,2	11,6	1,57	352,96	353,38	1,18	2,19	709,71	49,73	49,79	0,17	0,31	100	96,23
	Torfoeu	353,81	248	0,7	12,07	3,41	7,49	2,12	79,94	250,53	0,32	3,46	334,25	23,92	74,95	0,10	1,04	100	94,47
	Villeconin	1462,63	637	0,44	41,73	2,85	34,15	2,33	443,59	934,62	0,81	7,73	1386,75	31,99	67,40	0,06	0,56	100	94,81
Mennecy	Villeneuve-sur-Auvers	711,18	601	0,85	29,56	4,16	11,31	1,59	158,65	506,86	0,21	4,59	670,31	23,67	75,62	0,03	0,68	100	94,25
	Auvernaux	646,86	257	0,4	22,78	3,52	4,84	0,75	57,26	538,47	0,69	22,82	619,24	9,25	86,96	0,11	3,69	100	95,73
	Ballancourt-sur-Essonne	1146,29	6273	5,47	209,69	18,29	44,99	3,92	308,63	534,16	15,08	33,74	891,61	34,61	59,91	1,69	3,78	100	77,78
	Champcueil	1649,06	2528	1,53	100,92	6,12	36,67	2,22	688,38	811,12	0,49	11,48	1511,47	45,54	53,66	0,03	0,76	100	91,66
	Chevannes	1032,09	1400	1,36	65,79	6,37	118,48	11,48	73,74	761,34	0,39	12,35	847,82	8,70	89,80	0,05	1,46	100	82,15
	Le Coudray-Montceaux	1145,98	2800	2,44	199,53	17,41	106,68	9,31	179,53	570,25	37,99	52	839,77	21,38	67,91	4,52	6,19	100	73,28
	Echarcon	687,38	575	0,84	26,63	3,87	11,34	1,65	138,76	466,23	30,28	14,14	649,41	21,37	71,79	4,66	2,18	100	94,48
	Fontenay-le-Vicomte	686,8	884	1,29	48,17	7,01	21,27	3,1	160,38	392,87	52,58	11,53	617,36	25,98	63,64	8,52	1,87	100	89,89
	Mennecy	1119,22	12779	11,42	386,36	34,52	122,54	10,95	180,16	384,78	35,93	9,45	610,32	29,52	63,05	5,89	1,55	100	54,53
	Nainville-les-Roches	604	457	0,76	29,34	4,86	19,99	3,31	259,37	286,04	0,6	8,66	554,67	46,76	51,57	0,11	1,56	100	91,83
	Ormoy	188,82	1241	6,57	63,07	33,4	19,93	10,56	46,16	44,79	7,92	6,95	105,82	43,62	42,33	7,48	6,57	100	56,04
Vert-le-Grand	1611,63	1911	1,19	107,89	6,69	47,9	2,97	141,48	1202,9	4,75	106,71	1455,84	9,72	82,63	0,33	7,33	100	90,33	
Vert-le-Petit	684,45	2422	3,54	121,3	17,72	33,87	4,95	97,12	366,91	57,65	7,6	529,28	18,35	69,32	10,89	1,44	100	77,33	

**ANNEXE 5 : Recensement de la population (données INSEE)**

	<b>1793</b>	<b>1806</b>	<b>1851</b>	<b>1911</b>	<b>1954</b>	<b>1975</b>	<b>1999</b>	<b>2006</b>
<b>Brétigny-sur-Orge</b>	700	789	829	1438	4759	19572	21650	23094
<b>Le Plessis-Pâté</b>	280	268	227	273	396	1249	2926	3928
<b>Leudeville</b>	349	307	338	329	523	701	1187	1295
<b>Marolles-en-Hurepoix</b>	380	414	430	653	1094	2711	4669	4787
<b>Saint-Vrain</b>	646	751	678	875	826	2104	2800	2825
<b>Auvers-Saint-Georges</b>	875	977	990	431	506	639	1059	1165
<b>Bouray-sur-Juine</b>	488	550	660	689	726	1459	1867	1943
<b>Chamarande</b>	323	304	350	423	543	668	1016	1082
<b>Chauffour-lès-Etréchy</b>	134	150	104	90	48	71	119	131
<b>Etréchy</b>	880	981	1175	1543	2176	5244	6104	6252
<b>Janville-sur-Juine</b>				646	629	1314	1788	1914
<b>Lardy</b>	621	526	724	924	1372	2852	4375	5738
<b>Mauchamps</b>	166	159	101	100	113	114	273	289
<b>Souzy-la-Briche</b>	199	198	158	342	176	236	432	390
<b>Torfou</b>	234	240	223	171	123	159	248	270
<b>Villeconin</b>	544	557	525	387	308	342	637	707
<b>Villeneuve-sur-Auvers</b>	271	276	413	386	296	285	601	637
<b>Auvernaux</b>	150	178	175	138	181	157	257	314
<b>Ballancourt-sur-Essonne</b>	500	701	1187	1910	2220	5025	6273	7206
<b>Champcueil</b>	550	661	617	510	1047	2205	2528	2791
<b>Chevannes</b>	313	375	399	284	700	758	1400	1647
<b>Le Coudray-Montceaux</b>	240	265	541	590	830	969	2800	4107
<b>Echarcon</b>	264	276	450	320	295	338	575	716
<b>Fontenay-le-Vicomte</b>	250	255	299	317	342	437	884	1234
<b>Mennecy</b>	1200	1161	1409	1569	1928	7644	12779	13588
<b>Nainville-les-Roches</b>	138	164	142	169	192	262	457	502
<b>Ormoiy</b>	190	185	247	268	335	708	1241	1705
<b>Vert-le-Grand</b>	560	671	685	755	776	1248	1911	2321
<b>Vert-le-Petit</b>	393	414	696	818	1138	1816	2422	2560
<b>Total</b>	<b>11838</b>	<b>12753</b>	<b>14772</b>	<b>17348</b>	<b>24598</b>	<b>61287</b>	<b>85278</b>	<b>95138</b>

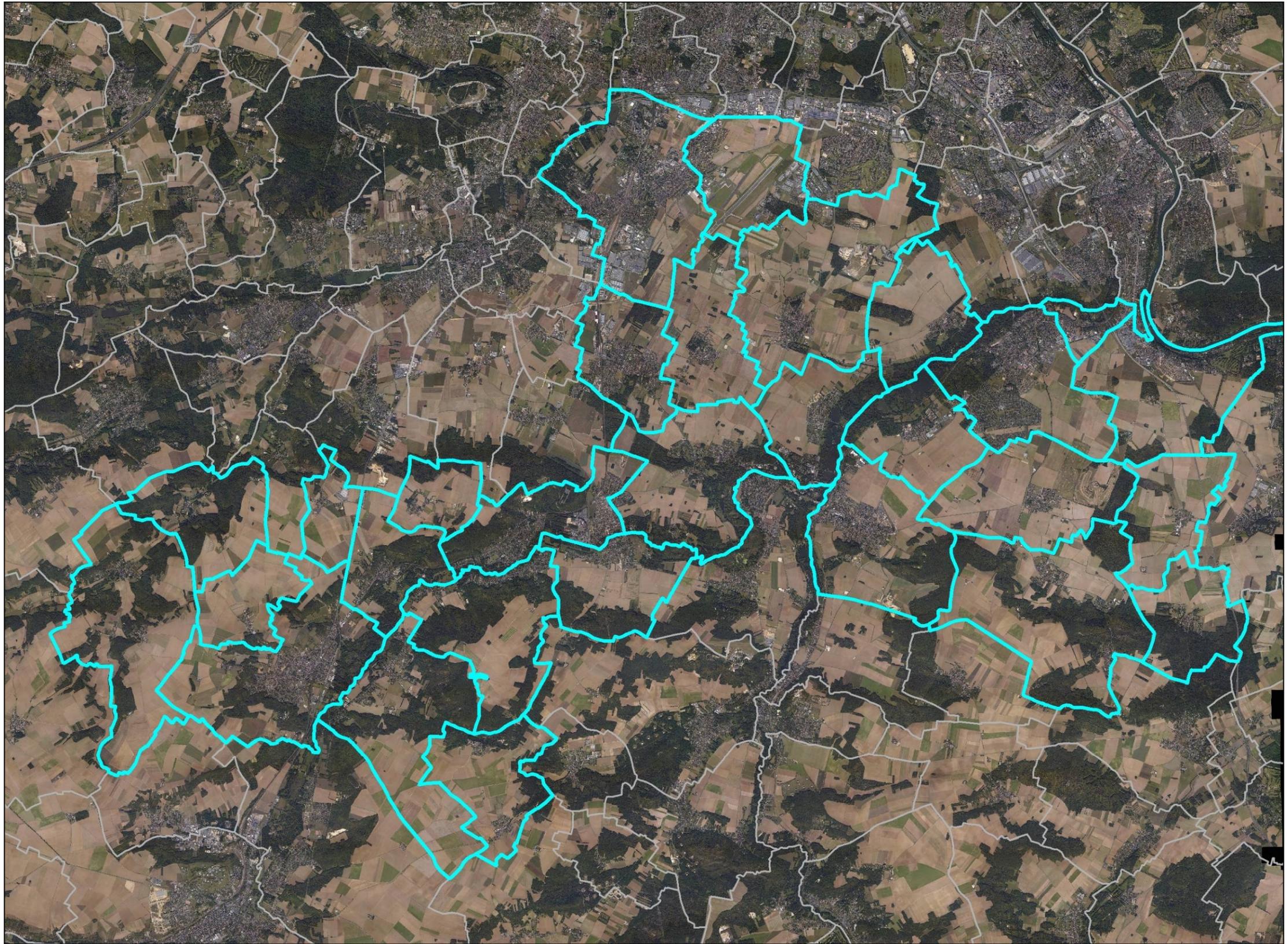
ANNEXE 6 : Logements construits avant 2004 par commune et par époque d'achèvement (données INSEE).

		Avant 1915			1915-1948			sous-total			1949-1967			1968-2000			total		
		habitat individuel	habitat collectif	ensemble	habitat individuel	habitat collectif	ens.	habitat individuel	habitat collectif	ens.	habitat individuel	habitat collectif	ens.	habitat individuel	habitat collectif	ens.	habitat individuel	habitat collectif	ensemble
Brétigny-sur-Orge	Brétigny-sur-Orge	207	69	<b>276</b>	374	130	<b>504</b>	581	199	<b>780</b>	1013	1255	<b>2268</b>	2307	3174	<b>5481</b>	3901	4628	<b>8529</b>
	Le Plessis-Pâté	24	23	<b>47</b>	26	19	<b>45</b>	50	42	<b>92</b>	60	0	<b>60</b>	864	42	<b>906</b>	974	84	<b>1058</b>
	Leudeville	73	47	<b>120</b>	18	0	<b>18</b>	91	47	<b>138</b>	21	0	<b>21</b>	260	17	<b>277</b>	372	64	<b>436</b>
	Marolles-en-Hurepoix	103	35	<b>138</b>	109	34	<b>143</b>	212	69	<b>281</b>	129	50	<b>179</b>	999	325	<b>1324</b>	1340	444	<b>1784</b>
	Saint-Vrain	136	67	<b>203</b>	49	7	<b>56</b>	185	74	<b>259</b>	172	2	<b>174</b>	536	107	<b>643</b>	893	183	<b>1076</b>
Etréchy	Auvers-Saint-Georges	99	10	<b>109</b>	24	2	<b>26</b>	123	12	<b>135</b>	35	8	<b>43</b>	227	21	<b>248</b>	385	41	<b>426</b>
	Bouray-sur-Juine	169	19	<b>188</b>	41	6	<b>47</b>	210	25	<b>235</b>	48	4	<b>52</b>	410	72	<b>482</b>	668	101	<b>769</b>
	Chamarande	99	8	<b>107</b>	44	2	<b>46</b>	143	10	<b>153</b>	56	10	<b>66</b>	173	17	<b>190</b>	372	37	<b>409</b>
	Chauffour-lès-Etréchy	14	0	<b>14</b>	5	0	<b>5</b>	19	0	<b>19</b>	4	0	<b>4</b>	20	5	<b>25</b>	43	5	<b>48</b>
	Etréchy	295	121	<b>416</b>	186	33	<b>219</b>	481	154	<b>635</b>	200	83	<b>283</b>	1385	308	<b>1693</b>	2066	545	<b>2611</b>
	Janville-sur-Juine	136	23	<b>159</b>	80	19	<b>99</b>	216	42	<b>258</b>	68	30	<b>98</b>	366	50	<b>416</b>	650	122	<b>772</b>
	Lardy	181	114	<b>295</b>	144	13	<b>157</b>	325	127	<b>452</b>	294	29	<b>323</b>	899	214	<b>1113</b>	1518	370	<b>1888</b>
	Mauchamps	14	0	<b>14</b>	7	0	<b>7</b>	21	0	<b>21</b>	7	0	<b>7</b>	72	0	<b>72</b>	100	0	<b>100</b>
	Souzy-la-Briche	38	7	<b>45</b>	22	2	<b>24</b>	60	9	<b>69</b>	6	0	<b>6</b>	47	0	<b>47</b>	113	9	<b>122</b>
	Torfoeu	35	7	<b>42</b>	4	0	<b>4</b>	39	7	<b>46</b>	5	0	<b>5</b>	44	0	<b>44</b>	88	7	<b>95</b>
	Villeconin	98	10	<b>108</b>	16	2	<b>18</b>	114	12	<b>126</b>	22	0	<b>22</b>	138	0	<b>138</b>	274	12	<b>286</b>
	Villeneuve-sur-Auvers	69	0	<b>69</b>	10	2	<b>12</b>	79	2	<b>81</b>	9	0	<b>9</b>	123	2	<b>125</b>	211	4	<b>215</b>
	Auvernaux	38	0	<b>38</b>	9	0	<b>9</b>	47	0	<b>47</b>	2	0	<b>2</b>	52	0	<b>52</b>	101	0	<b>101</b>
	Menecy	Ballencourt-sur-Essonne	283	52	<b>335</b>	191	10	<b>201</b>	474	62	<b>536</b>	303	206	<b>509</b>	904	585	<b>1489</b>	1681	853
Champcueil		107	23	<b>130</b>	23	9	<b>32</b>	130	32	<b>162</b>	57	0	<b>57</b>	513	104	<b>617</b>	700	136	<b>836</b>
Chevannes		48	2	<b>50</b>	14	120	<b>134</b>	62	122	<b>184</b>	21	17	<b>38</b>	274	75	<b>349</b>	357	214	<b>571</b>
Le Coudray-Montceaux		76	11	<b>87</b>	58	12	<b>70</b>	134	23	<b>157</b>	100	83	<b>183</b>	362	660	<b>1022</b>	596	766	<b>1362</b>
Echarcon		67	8	<b>75</b>	16	0	<b>16</b>	83	8	<b>91</b>	9	0	<b>9</b>	115	0	<b>115</b>	207	8	<b>215</b>
Fontenay-le-Vicomte		61	14	<b>75</b>	19	0	<b>19</b>	80	14	<b>94</b>	12	0	<b>12</b>	155	55	<b>210</b>	247	69	<b>316</b>
Menecy		242	138	<b>380</b>	147	28	<b>175</b>	389	166	<b>555</b>	137	459	<b>596</b>	2834	1008	<b>3842</b>	3360	1633	<b>4993</b>
Naiville-les-Roches		24	0	<b>24</b>	12	0	<b>12</b>	36	0	<b>36</b>	9	19	<b>28</b>	111	0	<b>111</b>	156	19	<b>175</b>
Ormoy		44	21	<b>65</b>	17	3	<b>20</b>	61	24	<b>85</b>	34	2	<b>36</b>	295	66	<b>361</b>	390	92	<b>482</b>
Vert-le-Grand		148	14	<b>162</b>	47	6	<b>53</b>	195	20	<b>215</b>	36	18	<b>54</b>	345	164	<b>509</b>	576	202	<b>778</b>
Vert-le-Petit		122	42	<b>164</b>	95	77	<b>172</b>	217	119	<b>336</b>	83	158	<b>241</b>	351	82	<b>433</b>	651	359	<b>1010</b>

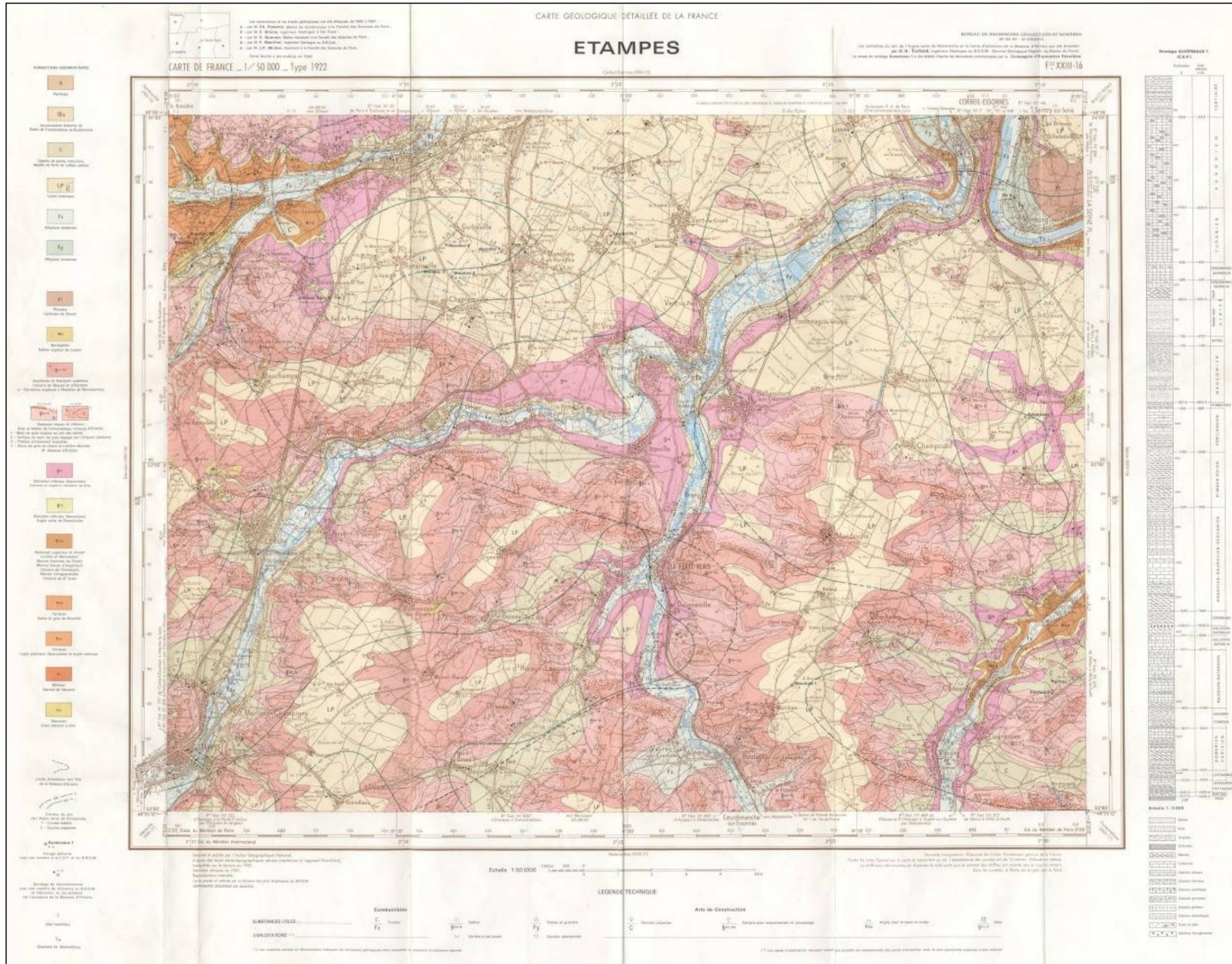
ANNEXE 7 : Carte de Cassini © A.N., Département des Cartes et Plans.



ANNEXE 8 : Photographie aérienne du territoire d'étude.



ANNEXE 9 : Carte géologique au 1/50 000 Etampes XXIII-16 © BRGM.



## ANNEXE 10 : Monuments historiques du territoire d'étude par commune

Commune	Genre	Type de protection	Date	Dénomination	Détail de la protection
Auvers-Saint-Georges	Eglise	ISMH	17/02/1950	Eglise Saint-Georges	En totalité
Ballancourt-sur-Essonne	Château (part.)	ISMH	19/01/1951	Château du Grand Saussay	Intérieurs et extérieurs des deux bâtiments d'habitation - Façades et toitures des deux pavillons de garde et leurs dépendances - douves et parc
Bouray-sur-Juine	Château (part.)	CMH	18/12/1980	Château du Mesnil-Voisin	Façades et toitures du château et des deux pavillons d'angle - Façades et toitures des communs avec leurs murs de clôture - chapelle et colombier en totalité
Bouray-sur-Juine	Eglise	ISMH	17/02/1950	Eglise Saint-Pierre-aux-Liens	En totalité
Bouray-sur-Juine	Grotte	ISMH	06/11/1979	Grotte ornée	En totalité
Bouray-sur-Juine	Parc	CMH	06/11/1999	Petit parc du château du Mesnil-Voisin	En totalité, voir aussi Janville-sur-Juine et Lardy
Bouray-sur-Juine	Pont	ISMH	06/03/1980	Pont Cornuel	En totalité - voir aussi Lardy
Bouray-sur-Juine	Château (part.)	ISMH	12/10/1994	Château du Mesnil-Voisin	Intérieurs du château, des pavillons d'angle et des communs
Brétigny-sur-Orge	Eglise	ISMH	07/09/1977	Eglise Saint-Pierre	En totalité
Chamarande	Château	CMH	23/07/1981	Domaine de Chamarande	Château y compris les douves, les deux pavillons et les communs, le pavillon de chasse, l'orangerie, l'auditoire et la serre octogonale, le buffet d'eau, la petite pyramide, les grilles
Chamarande	Domaine (part.)	ISMH	23/02/1955	Domaine de Chamarande	Partie du parc délimité par le plan annexé à l'arrêté
Chamarande	Eglise (part.)	ISMH	06/03/1926	Eglise Saint-Quentin	Clocher
Champcueil	Eglise	CMH	20/06/1986	Eglise Notre Dame l'Assomption	En totalité
Coudray-Montceaux (le)	Eglise	ISMH	17/02/1950	Eglise Saint-Etienne de Montceaux	En totalité
Coudray-Montceaux (le)	Escalier	ISMH	01/11/1945	Escalier dit de la belle Gabrielle	En totalité, y compris la parcelle 354
Echarcon	Château (part.)	CMH	29/07/1976	Château, rue des Sablons	Nymphée dans le parc du château
Etréchy	Eglise	CMH	18/05/1908	Eglise Saint-Etienne	En totalité

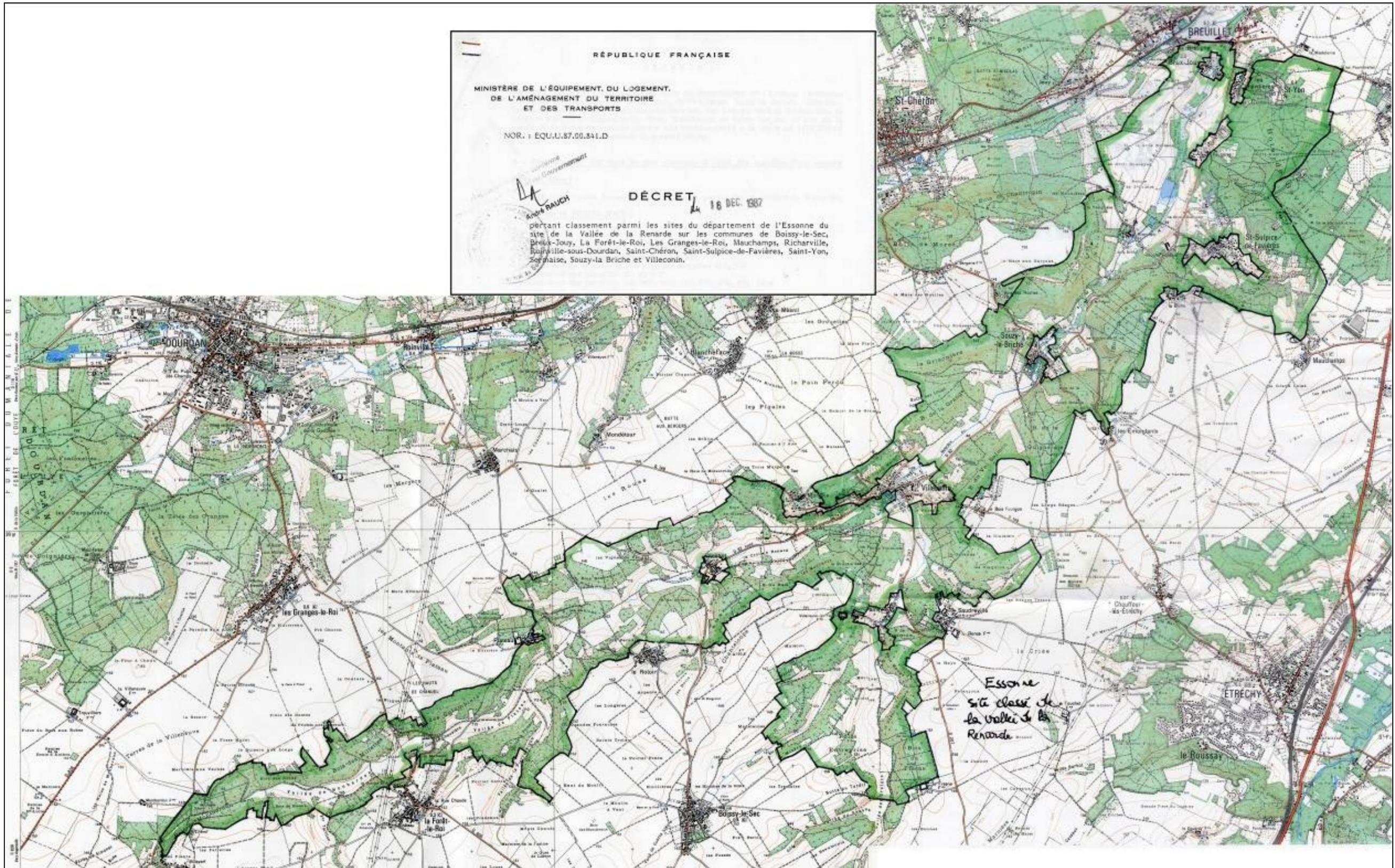
Etréchy	Ferme (part.)	ISMH	11/01/1944	Ferme du Roussay	Vestiges de la porte du Xve
Etréchy	Ferme (part.)	ISMH	17/04/1931	Ferme du Touchet	Portail
Fontenay-le-Vicomte	Eglise	ISMH	17/02/1950	Eglise Saint-Rémi	En totalité
Janville-sur-Juine	Château (part.)	ISMH	13/02/1969	Château de Gillevoisin	Façades et toitures du château neuf, des communs, de la chapelle et du pavillon de garde situés de part et d'autre de l'entrée
Janville-sur-Juine	Dolmen	CMH	15/12/1949	Dolmen dit La Pierre Levée	En totalité
Janville-sur-Juine	Tour	ISMH	21/07/1947	Tour de Pocancy	En totalité
Lardy	Four	ISMH	17/12/1996	Fours à chaux et bâtiments liés à leur fonctionnement (chemin de la Grande Ruelle)	En totalité, fours à chaux et bâtiments liés à leur fonctionnement délimités par les murs de clôture
Lardy	Moulin (part.)	ISMH	08/06/1926	Moulin des scellés	Tour carrée
Lardy	Parc	ISMH	07/04/1997	Pac Broussard	En totalité
Lardy	Pont	ISMH	28/05/1926	Pont de l'Hêtre sur la Juine	En totalité
Leudeville	Croix	ISMH	05/01/1950	Monument de la Croix Boissée	En totalité
Mauchamps	Eglise	ISMH	08/06/1926	Eglise Saint-Jean-Baptiste	En totalité
Mennecy	Eglise	ISMH	06/03/1926	Eglise Saint-Pierre	En totalité
Mennecy	Porte	ISMH	10/02/1948	Ancienne Porte de Paris	En totalité
Ormoiy	Eglise	ISMH	06/03/1926	Eglise Saint-Jacques	En totalité
Saint-Vrain	Eglise	ISMH	27/03/1926	Eglise Saint-Caprais	En totalité
Saint-Vrain	Obélisque	ISMH	18/02/1948	Obélisque	En totalité
Souzy-la-Briche	Eglise (part.)	ISMH	17/04/1931	Ancienne église	Vestiges
Souzy-la-Briche	Polissoir	CMH	28/06/1999	Polissoir	En totalité
Souzy-la-Briche	Polissoir	CMH	28/03/1899	Polissoir	En totalité
Villeconin	Château	ISMH	10/03/1926	Château de la Grange	Vestiges
Villeconin	Château (part.)	ISMH	05/12/1972	Château de Saudreville	Façades et toitures du château, des deux pavillons de garde et du bâtiment des communs - cour d'honneur avec le perron - douves avec leur pont - ancien jardin
Villeconin	Eglise	ISMH	06/03/1926	Eglise Saint-Aubin	En totalité
Villeconin	Manoir	ISMH	10/05/1926	Manoir des Ardenelles ou de Villeconin	En totalité

Villeconin	Polissoir	CMH	20/03/1899	Polissoir du Bois de la Charmille	En totalité
Villeneuve-sur-Auvers	Croix	ISMH	10/02/1948	Croix du cimetière	En totalité
Villeneuve-sur-Auvers	Eglise	ISMH	10/02/1948	Eglise Saint-Thomas Becket	En totalité
Villeneuve-sur-Auvers	Grotte	CMH	18/12/1972	Grotte dit Le trou du Sarrazin	En totalité

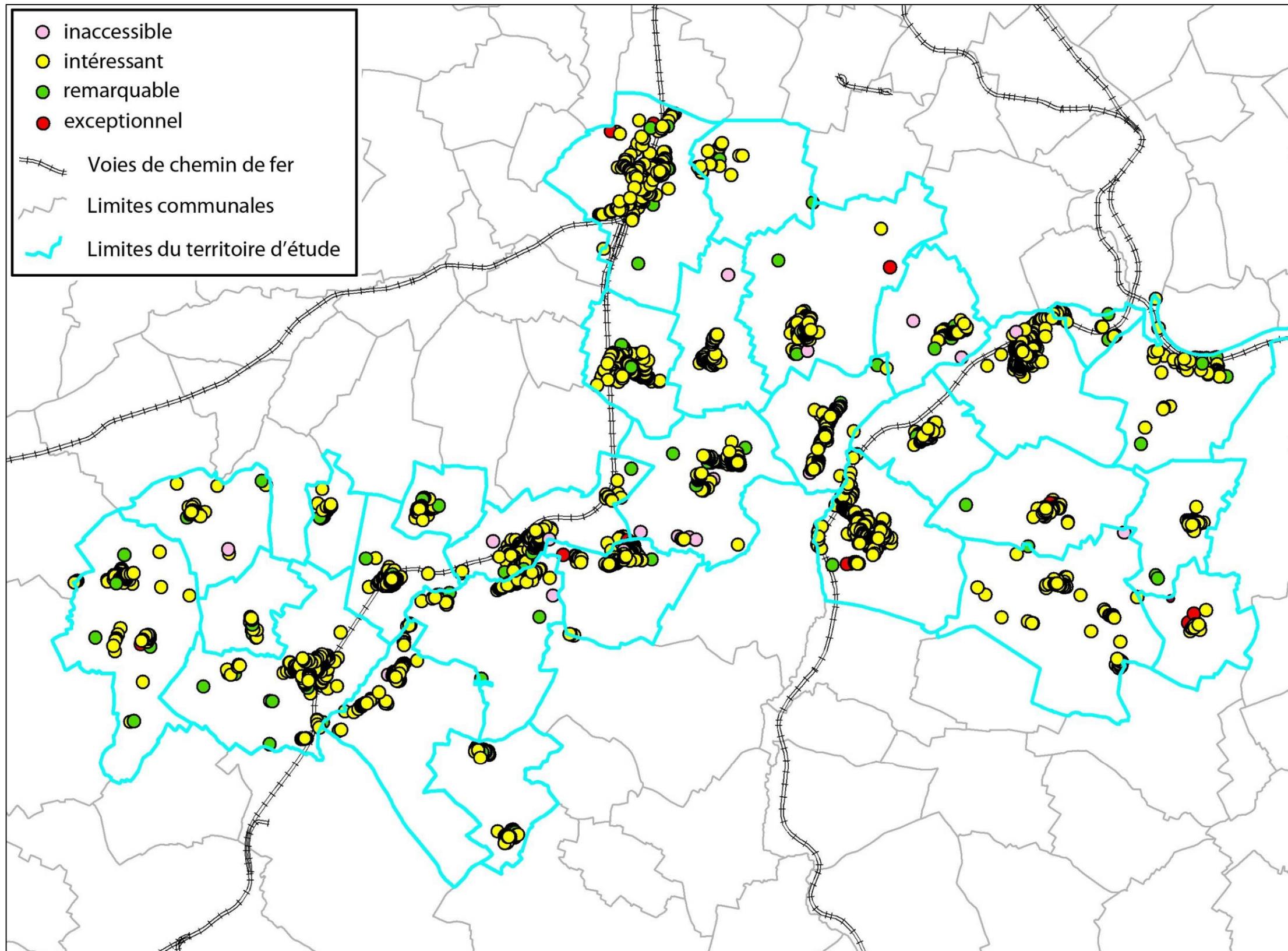
ANNEXE 11 : Site naturel de la Vallée de la Juine



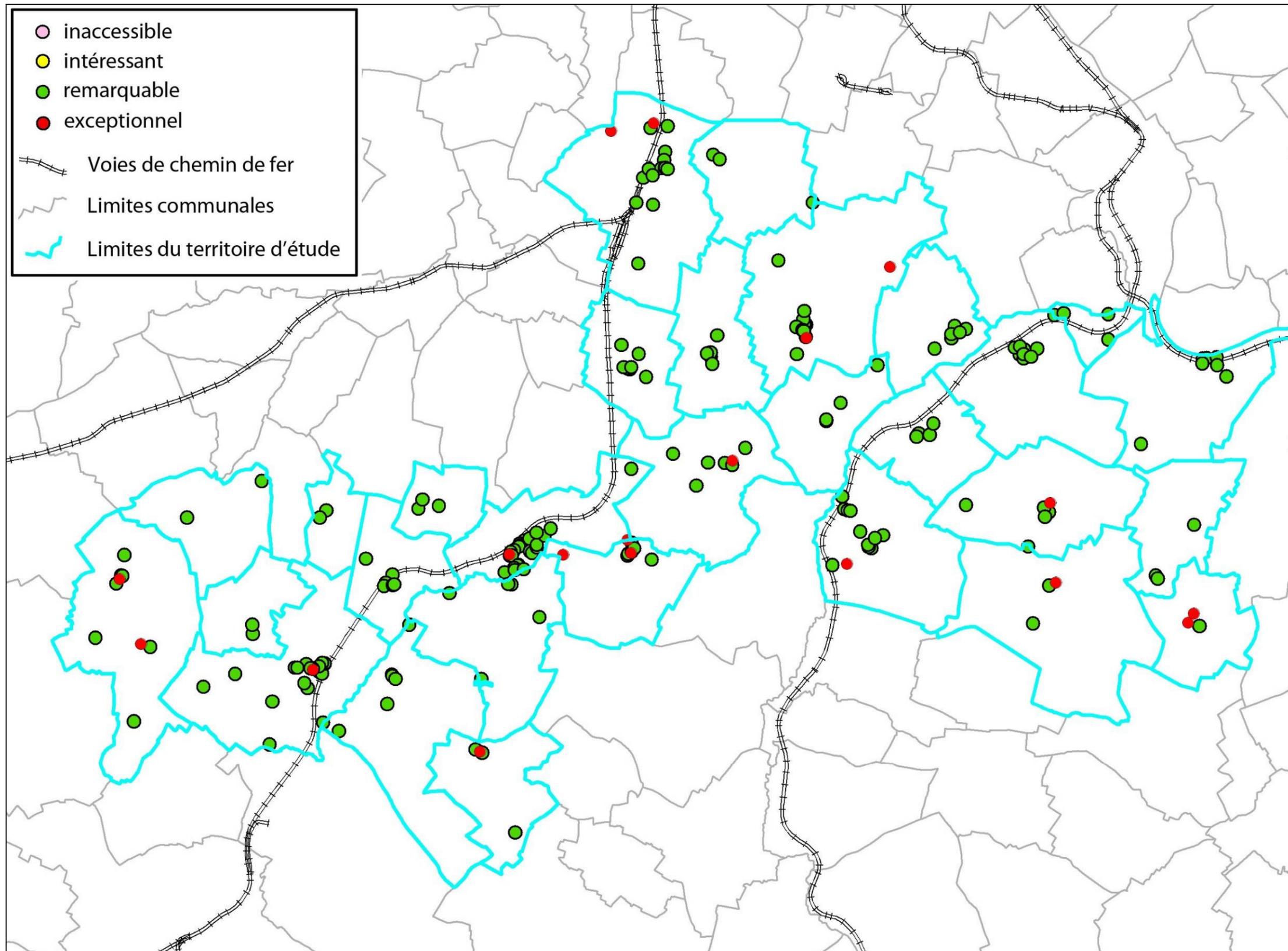
ANNEXE 12 : site naturel de la Vallée de la Renarde



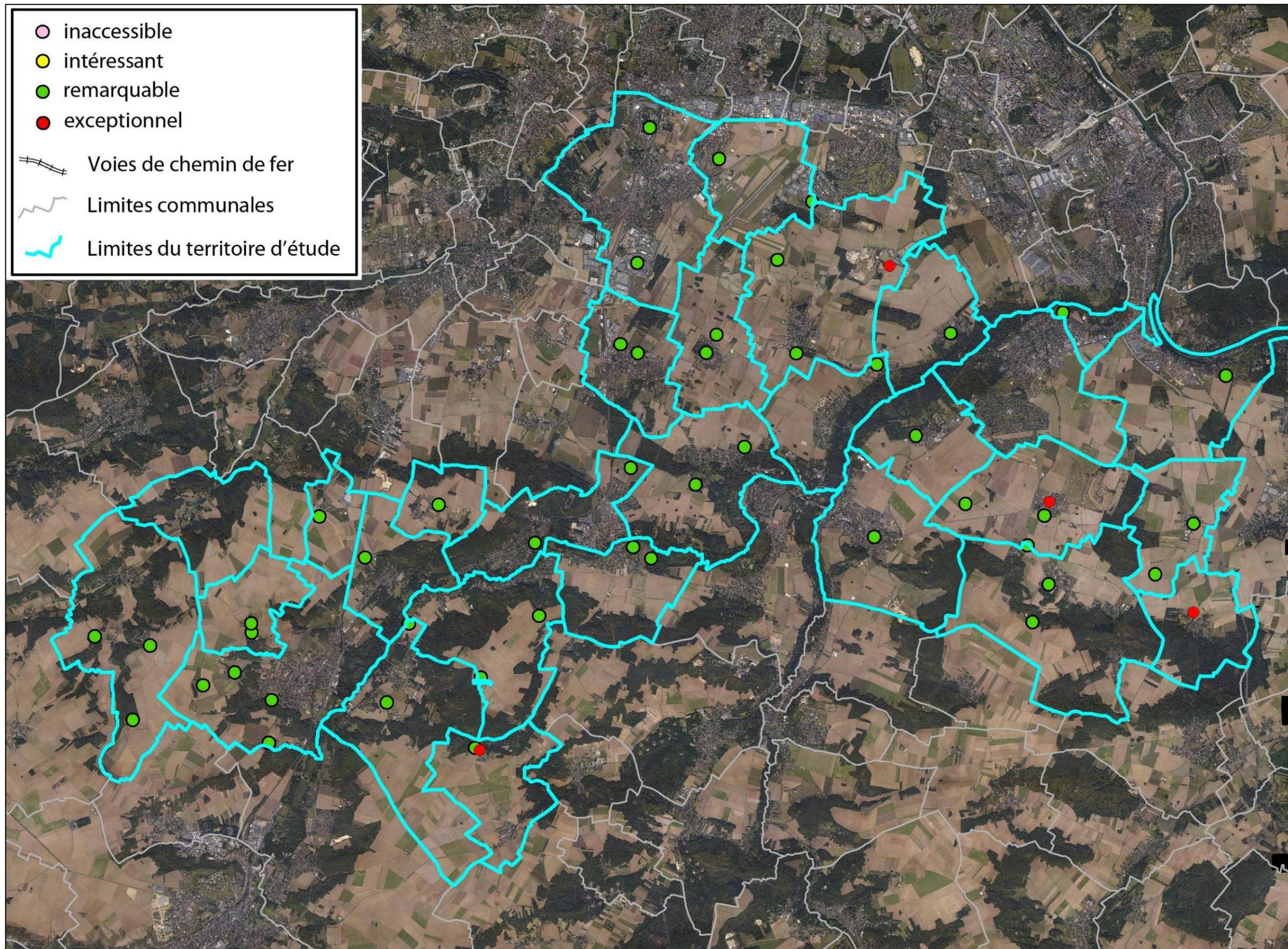
ANNEXE 13 : Localisation de l'ensemble des objets patrimoniaux recensés.



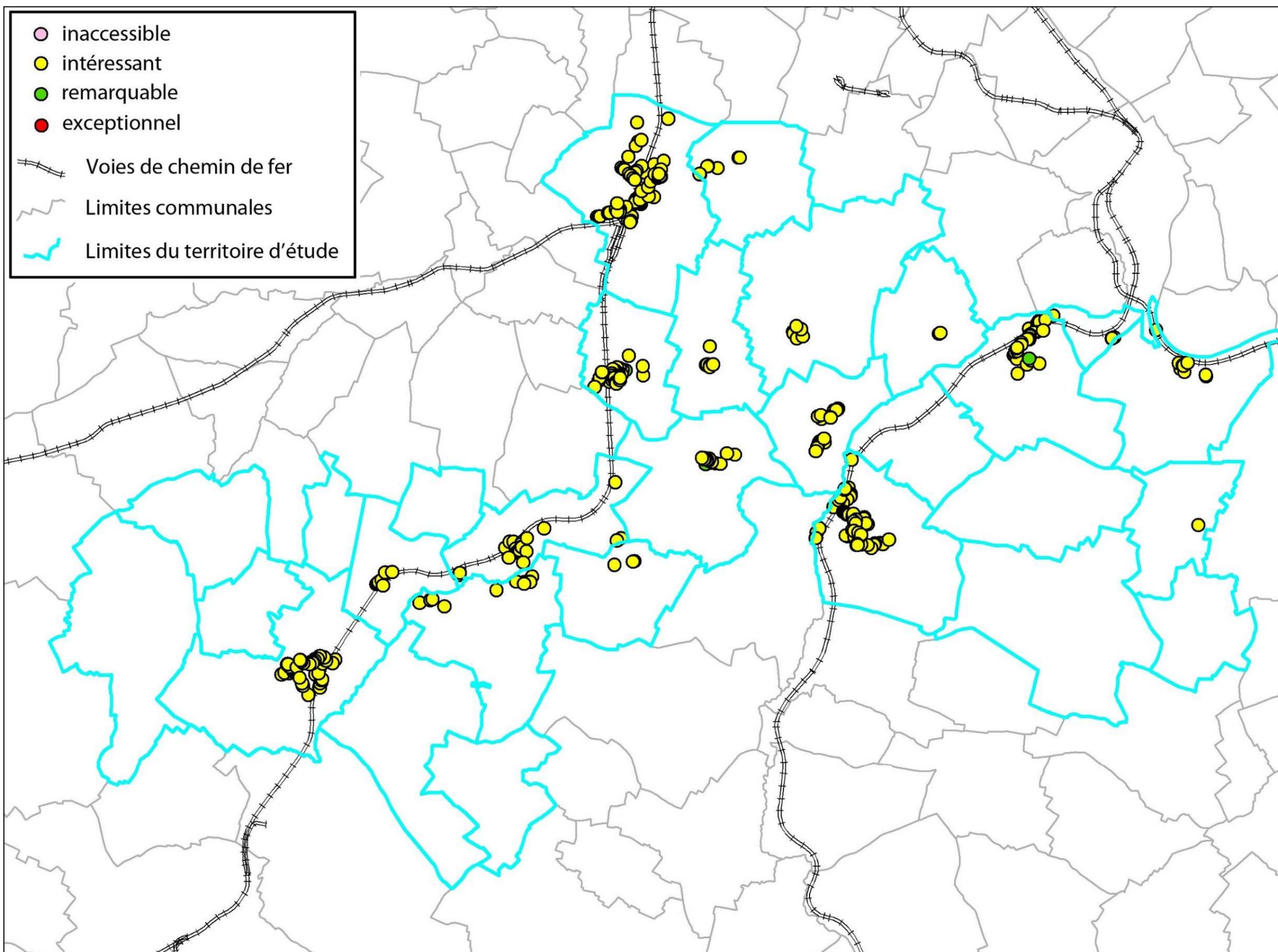
ANNEXE 14 : Localisation des objets patrimoniaux « exceptionnels » et « remarquables » recensés.



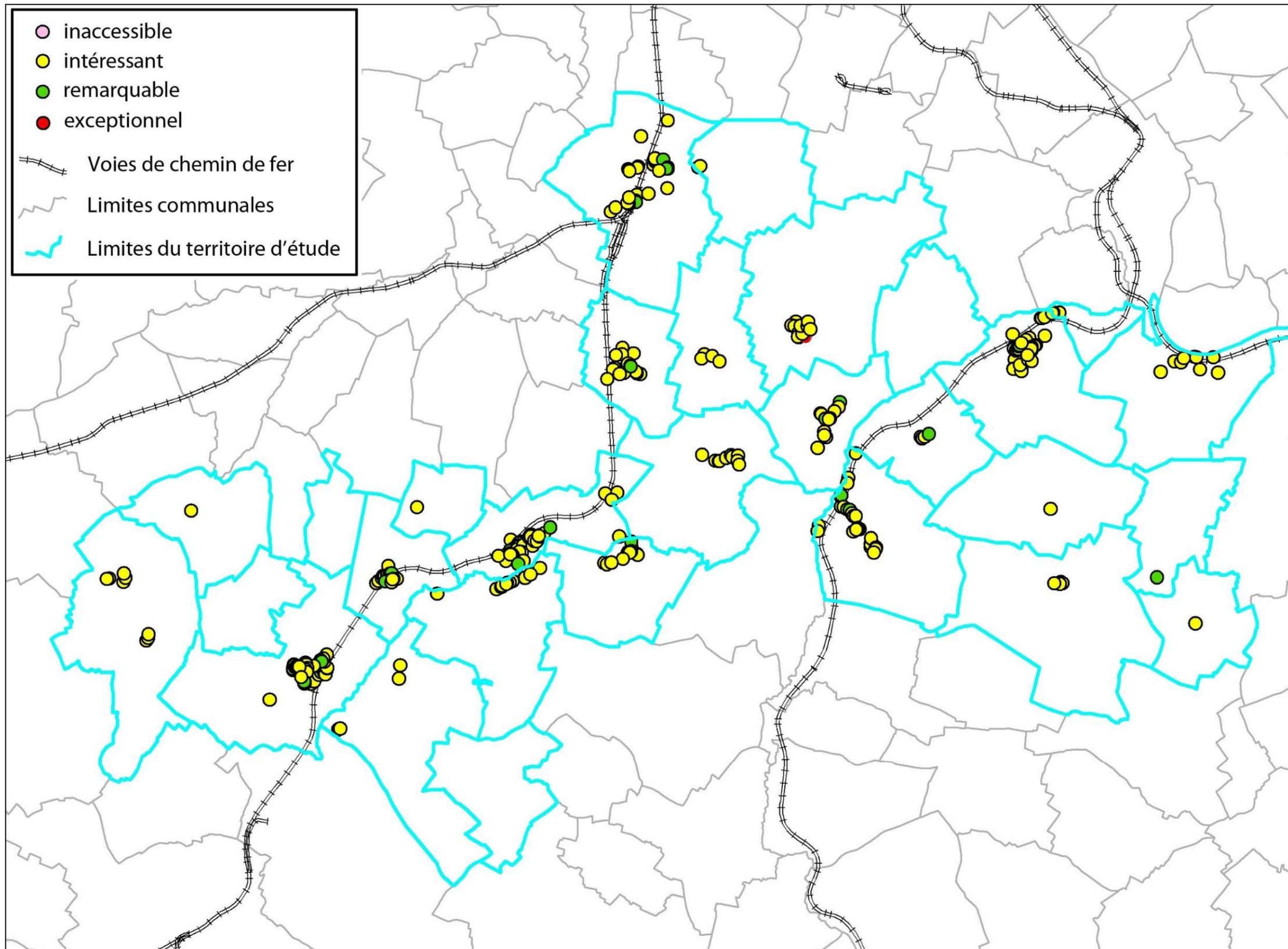
ANNEXE 15 : Photographie aérienne sur laquelle sont reportées les fermes « remarquables » et « exceptionnelles » du territoire d'étude.



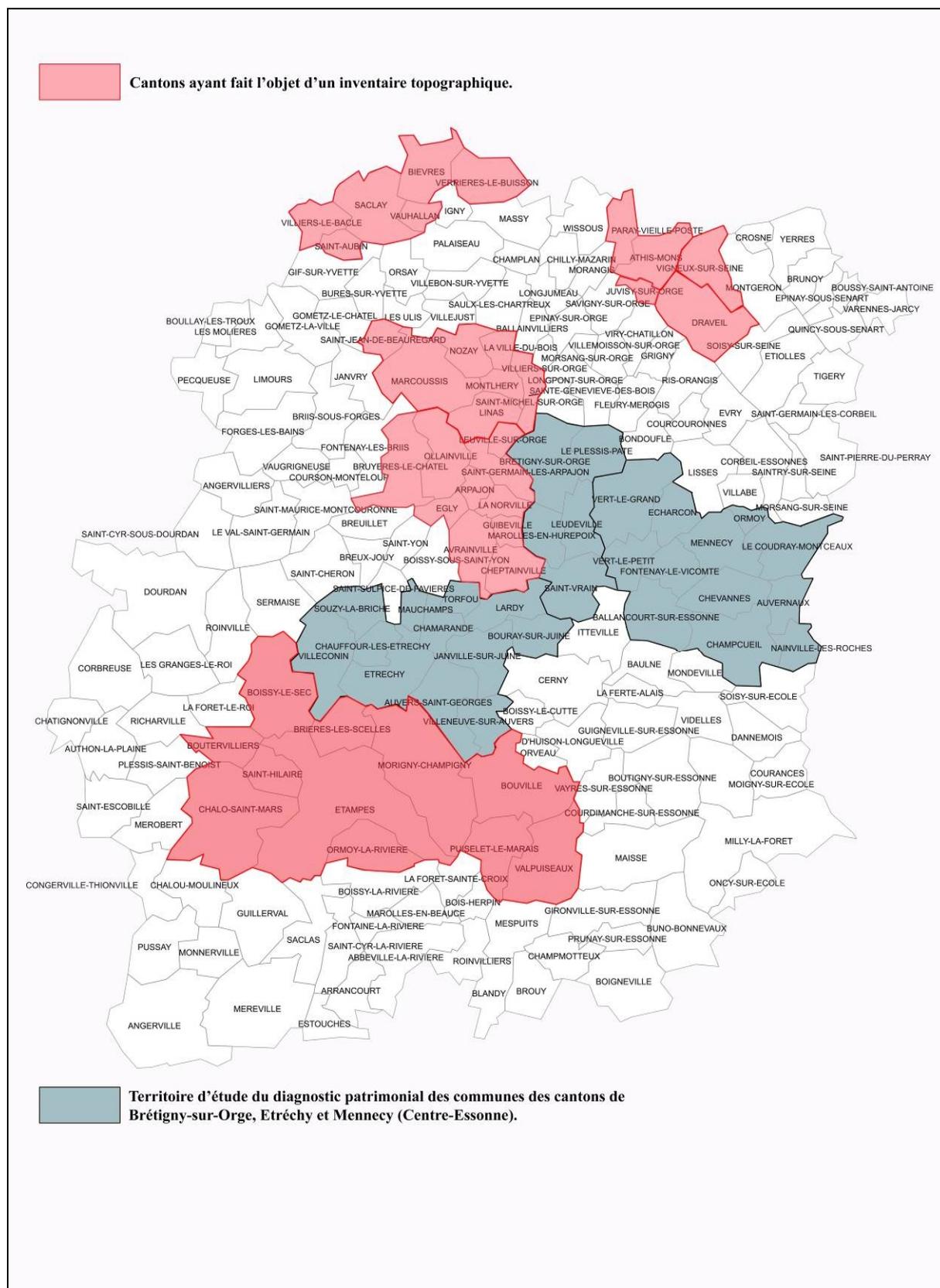
ANNEXE 16 : Localisation des pavillons recensés.



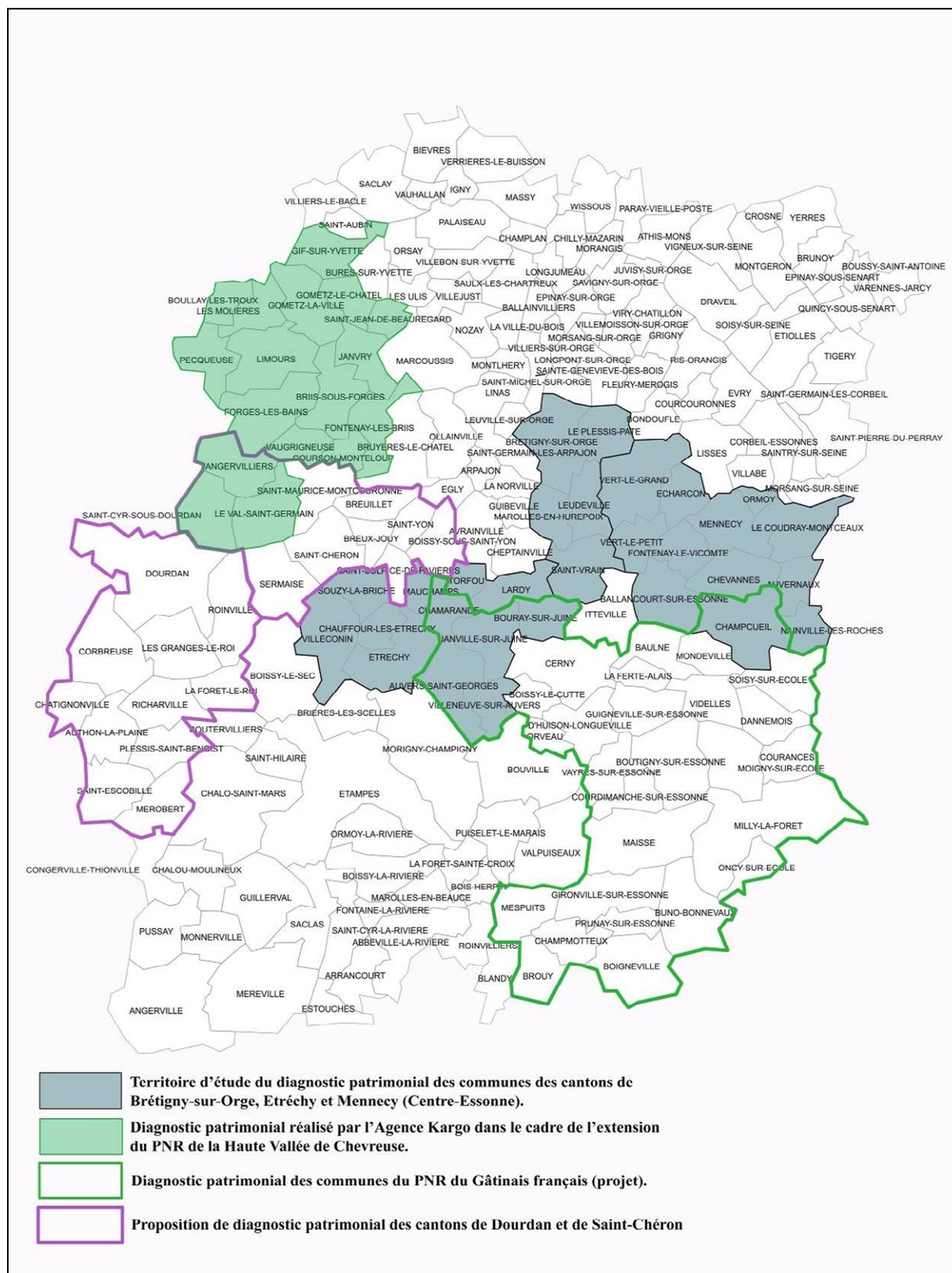
ANNEXE 17 : Localisation des villas recensées.



## ANNEXE 18 : les opérations d'inventaire topographique dans le département de l'Essonne



## ANNEXE 19 : les diagnostics patrimoniaux dans le département de l'Essonne.





Le territoire d'étude du diagnostic patrimonial du Centre-Essonne est situé en zone périurbaine (cantons de Brétigny-sur-Orge, Etréchy et Mennecy). Soumis à l'influence directe de l'agglomération parisienne, ce territoire est susceptible d'être significativement touché par les processus enclenchés par cette proximité.

L'urbanisation constatée dans la partie septentrionale du département s'étend ainsi aux communes rurales, situées plus au sud, dans lesquelles on assiste à une transformation importante du « patrimoine ordinaire » et à une extension considérable du bâti par le lotissement d'anciens domaines et de terres agricoles.

Ce diagnostic, qui constitue un nouvel outil méthodologique, a pour objectif de mettre en place des stratégies de gestion et d'aménagement territorial par le biais d'une meilleure prise en compte du patrimoine culturel dans les documents d'urbanisme.

Enfin, ce diagnostic doit permettre de fonder le choix d'une aire géographique plus précise pour la conduite d'un inventaire topographique du patrimoine culturel.